

L'avènement de l'Alliance du Liptako-Gourma AES (16 septembre 2023), annonçant la Confédération des Etats du Sahel constitue un évènement de portée Historique en Afrique et dans le monde. L'ouvrage, élaboré en deux tomes aborde le contexte historique et les enjeux de la guerre au Sahel dans le premier tome, puis traite des défis et des perspectives dans le second tome. Quelles sont en effet les perspectives d'une Alliance des Etats du Sahel face à l'encerclement géographique et aux tentatives d'étouffement financier, diplomatique et économique, nonobstant les agressions orchestrées par des puissances internes et externes au Continent Africain ?

ABOUBACAR YENIKOYE ISMAËL est Professeur Émérite à l'Université Abdou Moumouni de Niamey-Niger où il exerce depuis plus de quarante ans. Il est spécialiste des Sciences de l'Education, des Sciences de la Connaissance (Epistémologie Génétique) et de l'Intelligence, de la Gouvernance et du Développement Humain. Il a exercé les Fonctions de Directeur du Département de Philosophie et des Sciences de l'Homme (1981-1986), de Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (1991-1998) ainsi que de Directeur du Laboratoire des Sciences du Comportement (LASCOM) à l'UAM. Il est membre du Comité d'Experts du Mécanisme Africain Chargé de l'Evaluation par les Pairs de l'Union Africaine (MAEP) et du NEPAD et a participé à l'évaluation de la gouvernance dans certains pays africains. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur l'Education, l'Intelligence, la Gouvernance et le Développement Humain.

ISBN 978-2-37235-063-1



9 782372 350631

Editions de La Concorde

CÉNÈSE ET EXÉGÈSE DE LA REFONDATION AU SAHEL

Tome II

ABOUBACAR YENIKOYE ISMAËL

GENÈSE ET EXÉGÈSE DE LA REFONDATION AU SAHEL

Tome II

Défis et Perspectives

Cas du Niger

ABOUBACAR YENIKOYE ISMAËL

**GENÈSE ET EXÉGÈSE
DE LA REFONDATION
AU SAHEL**

Tome II

Défis et Perspectives : Cas du Niger

Titre :

Genèse et Exégèse de la Refondation au Sahel.

Défis et Perspectives.

Tous droits réservés.

ISBN: 978-2-37235-063-1

Novembre 2025 ; Niamey, Niger

Les Editions de la Concorde

EN HOMMAGE

Aux Victimes Civiles et Militaires de la Guerre Imposée

Au Sahel,

Aux Veuves et aux Orphelins de la Terreur sponsorisée

Au Sahel.

SOMMAIRE

A) Définition des concepts	7
B) Introduction générale : AES, De la Raison de la Force à la Force de la Raison	11
C) Problématique théorique de la Refondation et questionnements	73
2. LIVRE DEUXIÈME : des défis urgents de la Refondation en cours au Sahel	79
2.1. Le défi de l'unité et de la solidarité AES	80
2.1.1. Problématique de l'Unité et de la Solidarité.	80
2.1.2. Harmoniser les Politiques de langue au sein de la Confédération AES : le défi lié à la modification de l'article 12 de la Charte de Refondation : langues parlées et langues Nationales du Niger.	85
2.1.3. Enoncé de l'hypothèse de travail	102
2.1.4. Problèmes et questionnements nés des Modifications de l'article 12 de la Charte	103
2.1.5. Aspects Historiques et philosophiques	104
2.1.6. Aspects idéologiques	127
2.1.7. Questionnements juridiques	131
2.1.8. Aspects psycho sociolinguistiques	143

2.1.9. Les conséquences de la modification de l'article 12 de la Charte dans le domaine éducatif	148
2.1.10. Aspects socioculturels	162
2.2. Conclusions et recommandations	172
2.3. Problématique liée à l'insécurité	189
2.4. Problématique Démocratie - Impunité	191
3. LIVRE TROISIÈME : La Refondation au Sahel : Quelles perspectives pour l'AES et l'Afrique	201
3.1. De la Théorie de la Refondation projetée	
En 2007 à la Mise en œuvre d'un Projet Politique de Refondation au Sahel	102
3.1.1. Décoloniser les mentalités	206
3.1.2. Sortir du Ghetto intellectuel	212
3.1.3. Sortir de la balkanisation politique	224
3.1.4. Sortir de la balkanisation géographique	228
3.1.5. Sortir de la balkanisation économique	231
3.1.6. Susciter une mentalité de développement Et de Production de richesses	236
3.2. Conclusions du chapitre	252
CONCLUSIONS GENERALES	261
Plan général de l'ouvrage	297

A. Définition des concepts.

Brèves définitions dans le cadre de la présente contribution.

La Genèse est synonyme de « développement ». Elle renvoie au processus par lequel « un être, une structure mentale, sociale, humaine se développe. La genèse désigne « l'origine et le développement d'une chose ou d'un être, ainsi que la série des causes qui y aboutissent ».

L'Exégèse s'entend comme « l'usage d'une discipline scientifique qui utilise diverses méthodes critiques pour comprendre le sens d'un texte, d'un processus, son histoire, ses motivations et sa signification profonde ». L'on peut ainsi recourir à « l'étude grammaticale, étymologique, historique, doctrinale, analyser la portée juridique, philosophique, politique, etc. ».

La Refondation implique « une remise en cause et une refonte des fondations existantes pour en établir de nouvelles plus adaptées au contexte actuel ».

La Raison de la Force renvoie à un système dans lequel la Force l'emporte sur la Raison pour générer un Droit du Plus Fort, même si ce droit légalise l'injustice.

La Force de la Raison renvoie à un système dans lequel la Raison l'emporte sur la Force, pour établir un Droit fondé sur la Raison, la Justice et la Volonté d'un Peuple.

La Force s'entend comme un rapport dans lequel s'exerce un Droit non Raisonné, celui du Plus Fort.

La Raison s'entend comme un système, processus ou structure de nature mentale, logique et mathématique, dans lesquels l'humain s'efforce de différencier le Vrai du Faux, le bien du mal, à bâtir des structures fondées sur des logiques opératoires et non contradictoires.

La Cognition renvoie aux Processus Généraux d'ordre mental qui fondent la Connaissance chez les Individus. « Elle met en jeu la mémoire, le langage, le raisonnement, l'apprentissage, l'intelligence, la perception, etc ».

L’Histoire de la Raison renvoie au processus Historique par lequel la Raison se construit dans l’espace et le temps

La Raison de l’Histoire renvoie à la cristallisation du processus qui fonde la Raison, pour en faire une Raison logique et mathématique, s’imposant à travers l’Histoire et les Connaissances Humaines, comme une évidence.

B. Problématique Générale

De la Raison de la Force, À la Force de la Raison.

La Confédération des États du Sahel

De la Raison de la Force, À la Force de la Raison

En ce mois de Septembre 2025, où les Chefs d'État et de Gouvernement des 193 Pays du monde sont conviés à prendre la parole les uns après les autres à la Tribune des Nations Unies, voici que les murs de la Grande Salle de Conférence de l'Assemblée Générale « se mettent à vibrer » suite aux allocutions successives des Premiers Ministres des Pays de la Confédération des États du Sahel.

En effet, tels des coups de Tonnerre dans un ciel serein, les discours des Représentants des Pays de l'Alliance des États du Sahel viennent « clouer au pilori d'une collusion blâmable et condamnable » entre des terroristes qui écument le Sahel en y déversant le sang et les larmes, la tuerie et la barbarie, l'horreur et la terreur d'une part et des Responsables Politiques de France, d'Ukraine et d'Algérie d'autre part, tous donneurs de leçons en matière de Droits de l'Homme, de Souveraineté

et de Respect de la Dignité Humaine. Voici une incrimination directe à la Face du Monde et de l’Histoire, à la fois embarrassante et encombrante.

Pour les Responsables Politiques d’une France, Membre Permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, fière de sa Déclaration Historique des Droits de l’Homme et du Citoyen de 1789 et dirigeant en vertu de la Défense Universelle des Droits de l’Homme, une Croisade Médiatique et Diplomatique Internationale contre le Génocide en cours à Gaza perpétré par l’État d’Israël, le « retour du bâton » prend ici la forme d’une dialectique incommodante de « l’arroseur-arrosé » sur la terre du Sahel, meurtrie et rougie du sang de dizaines de milliers de Maliens, de Nigériens et de Burkinabè par des terroristes criminalisés qu’elle sponsorise, forme, finance et encadre pour tuer des Noirs Africains, selon les propos des Autorités du Mali, du Niger et du Burkina-Faso.

Des Sahéliens, victimes innocentes des supplétifs d’un terrorisme barbare indexé comme tel et à la dévotion de l’État Français, qui achève conséquemment de ternir l’image d’une Prestation Solennelle à la Tribune des

Nations Unies contre le Génocide à Gaza, que M. Macron voulait tout à la fois en Faste et en Fanfare aux plans Politique et Diplomatique.

L'AES vient ainsi « d'asséner » en direct et devant le Monde dans son Ensemble, un « Coup de Massue Éthique et Moral », semblable à un Tremblement de Terre au sein du Siège des Nations Unies, contre des sponsors « même allégués » du terrorisme au Sahel, « qui abolissent la peine de mort dans leurs pays et commanditent la mort chez les autres ».

Un tremblement de terre assurément, comme le fut également le coup d'État militaire du 26 Juillet 2023 au Niger, mettant fin au Régime de la Septième République, car en effet, c'est le coup d'État au Niger, qui a permis l'adoption de la Charte du Liptako-Gourma le 16 septembre 2023, puis la consécration du Traité portant création de la Confédération des États du Sahel le 6 juillet 2024 à Niamey.

Ainsi, la triple charge verbale, mentale et morale des Premiers Ministres de l'Alliance des États du Sahel contre le terrorisme international et ses sponsors

étatiques nommément cités et doigtés à la Face des Nations du Monde, vient ainsi « couronner une stratégie harmonisée et concertée » à la tête des trois États Africains engagés dans la Refondation au Sahel.

Si l'avènement de l'AES nous était apparu dès le départ comme un évènement de « Portée Historique », pour lui consacrer dès Octobre 2023 un ouvrage intitulé : « France-Afrique, la Fin d'un Empire », (publié en ligne, puis édité en versions papier et numérique aux Editions Generis Publishing : diffusion Afrique, Europe et Asie) , l'histoire récente semble conforter nos analyses antérieures, car ce qui se joue aujourd'hui au Sahel, pourrait bien concourir à sonner, sauf extraordinaire, « le glas » de l'Empire Français dans cette partie du Continent africain.

Il parait en effet plausible, que l'avènement d'une Confédération des États du Sahel, en rupture de ban avec « l'Occident conquérant et dominateur », en plein « centre d'approvisionnement énergétique» que constitue le Sahel au sein de « l'Empire Français », pourrait affecter tant soit peu, l'équilibre économique et social de l'Empire lui-

même, en tant qu'il ferait également tache d'huile, pour s'étendre à d'autres pays « sous tutelle » de la France.

En outre, l'existence même de la Confédération des États du Sahel dans sa « posture anti-française affichée, voire revendiquée », pourrait constituer à moyen terme, sauf ressources alternatives complémentaires, une menace à « l'essence de l'Empire », en ce qu'elle prive la France d'une partie non négligeable de « l'uranium à bas prix », qu'elle a soustrait du Niger au cours des cinq dernières décennies et qu'elle voudrait encore continuer à ponctionner à sa cadence, à sa volonté, à ses conditions et sans doute également, à ses avantages.

L'Uranium faut-il le rappeler, s'il constitue la « Force » du système économique, industriel et social de la France depuis un demi-siècle, représente en revanche « son talon d'Achille », car la production électrique française en est devenue dépendante à plus de 70%, contrairement à l'Allemagne où l'énergie d'origine nucléaire n'intervient que pour 11%, les États-Unis 20%, la Russie 18%, la Chine 5%. À l'inverse des autres puissances mondiales, la France qui ne produit pas un

seul gramme, ni même un milligramme d'uranium sur son sol depuis un quart de siècle, a misé paradoxalement, l'essentiel de ses « hypothèses » de développement en matières économiques, industrielles et sociales, autour d'une énergie d'origine nucléaire à « coût accessible et compétitif », reposant en grande partie sur un uranium qui n'est pas le sien, mais qu'elle « puiserait quasi indéfiniment » dans « ses bonnes vieilles colonies d'Afrique », le Niger principalement, nonobstant les réserves d'uranium en attente du Mali et subsidiairement celles d'un Burkina-Faso où des indices significatifs apparaissent au fil du temps et des explorations, dans la zone « bénie » dite des trois frontières.

Voici donc une « Hypothèse Française », en passe de revêtir sauf alternative significative en matière d'approvisionnement à moindre coût, la forme d'une affligeante, déroutante et préoccupante « Hypothèque sur l'Avenir économique et social Français » si d'aventure, la fourniture de l'uranium du Niger à la France, venait tout d'un coup à manquer et de manière durable et définitive. Il faut convenir en effet, que sur les 8000 à 9000 tonnes

d'uranium naturel par an, nécessaires à faire tourner les 18 centrales d'énergie nucléaire françaises, de 2000 à 2500 tonnes en moyenne (des chiffres qui restent à confronter de manière contradictoire car évoluant selon les années et sans contre-expertise nigérienne véritable), provenaient du Niger.

Avec ses 468 000 tonnes de réserves d'uranium prouvées (données de 2021), c'est plus de deux siècles d'approvisionnement « régulier » (à raison de 2000 t/an) sinon plus d'un demi siècle d'approvisionnement global et soutenu (à raison de 8000 t/an) et à « bas coût », que la France viendrait à perdre si elle perdait le Niger. Deux Siècles d'Énergie « Quasi-Gratis », Pas Un de Moins !

Mais voici qu'au lendemain du coup d'État du 26 juillet 2023, « l'Empire » voit chanceler sa « Couronne sertie de Lumière et de Splendeur», par « l'entêtement obstiné » de certaines Autorités étatiques de la France, à « couvrir » une stratégie de sponsorisation des rébellions identitaires armées à répétitions, puis de terrorisme criminalisé et sponsorisé au Sahel, stratégies qui tuent et endeuillent des Maliens, des Burkinabè et des Nigériens,

ainsi que les Responsables du Mali, du Niger et du Burkina-Faso n'ont cessé de le Clamer, pour saisir de guerre lasse, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, d'une Plainte du Mali contre l'État Français en Août 2023.

Le Niger et le Sahel « vous Offrent en toute « charité humaine » la Lumière et la Prospérité et Voici qu'en Retour et en toute Ingratitude Humaine, vous Offrez la Mort, la Misère, la Destruction et la Désolation au Niger et au Sahel », entend-on ici et là.

Car en effet, n'étaient-ce pas le Niger et les Nigériens, qui Participaient à Offrir Sans Rechigner ni Protester à la France, Depuis Plus d'un Demi-siècle, une part significative de la Lumière et de la Prospérité Économique et Sociale dont elle Jouit à Moindres Frais, Pour Ne Recevoir en Retour que le Mépris et la Condescendance, l'Obscurité et la Pauvreté Pendant un Demi-siècle, puis Aujourd'hui, le Terrorisme Criminalisé, avec ses corolaires d'Insécurité, de Brutalités et d'Atrocités dont elle se voit accusée devant la Morale et devant l'Univers Réunis, à la Tribune des Nations Unies? Par un retour inattendu du destin, voici donc que cette

« certitude » en forme « d'Assurance Énergie pour une certaine « Éternité » et à Faible Coût pour une France Assurée d'un « Approvisionnement Garanti » pour les Deux Siècles à Venir, s'Éloigne de l'Horizon de l'Empire.

Deux siècles, pas un de moins !!! C'est sans doute cette « horrible perspective » qui doit revenir comme un cauchemar renouvelé, perturber le sommeil passablement déstabilisé de certains « Dirigeants de l'Empire », par le Général d'Armée Abdourahamane Tiani et les membres du CNSP aux commandes de la République du Niger.

Des Dirigeants Sahéliens particulièrement décomplexés et déterminés, le verbe haut, le doigt accusateur face à l'Occident, dont la France principalement, « encadrés » d'un côté par le Général d'Armée Assimi Goita qui a reconquis Kidal dans une stratégie « militaro-civile » à la fois Épique et Historique, en mettant Barkhane et les troupes des Nations Unies hors des frontières Maliennes et de l'autre, par le Capitaine Ibrahim Traoré, nouvelle Idole de la Jeunesse africaine, dont les discours anti impérialistes convoquant Sankara, Lumumba et Mandela, enflamme la toile

mondiale pour jeter aux « poubelles et aux oubliettes de l'Histoire », des « dirigeants-dirigés-africains », « valets serviles de l'impérialisme », ainsi que « les Esclaves et les Nègres de Salon » d'une Afrique qui voudrait après cinq siècles de soumission, assumer les Rênes de son Destin selon la Nouvelle Terminologie en vogue au Sahel.

Mais voici aussi et surtout que les Dirigeants du Niger « remettent une seconde couche de bitume sur la première », plus épaisse et en forme de « béton armé de séparation », quant aux espoirs Français d'un retour au Niger, en invitant le Géant Russe ROSATOM aux portes d'Arlit, comme pour signifier à certaines Autorités d'Occident, « la Fin de la Récréation », la Fin de Tout Espoir de Retour au Pays des « Milles et Unes Lumières » décliné sous la forme d'un Palais de Versailles tout entier illuminé, mais enfoui sous la Terre du Sahel, que représente pour la France, le Niger et son si « Précieux » Uranium.

Assurément ! Quel « Précieux si Précieux », ne ferait-il pas perdre à la fois la Raison Politique, Éthique, Morale et Sociale? Car le prix du kilowatt/heure

d'électricité constitue un des tous premiers déterminants affectant la vitalité économique, la compétitivité des industries et des entreprises, parce qu'intervenant directement dans les coûts de production et impactant le « pouvoir d'achat » des Électeurs Français.

Or, la maîtrise du pouvoir d'achat en terme de « stratégie de gouvernance », constitue on le sait, une variable politique et stratégique hautement significative pour ne pas dire décisive, quant à l'issue des processus électoraux à venir en France ou ailleurs dans le monde.

En effet, la compétitivité des industries et des entreprises, si elle affecte la santé de l'économie dans ses rapports internes et externes, affecte également directement l'emploi et donc tout aussi directement l'Équilibre Social, la Paix Sociale et la Paix Politique, dans une Logique et dans une « Spirale » à « Réaction Nucléaire », à l'image d'une « Fission Nucléaire » produite par les Chocs Successifs d'un Neutron avec un Atome d'Uranium 235.

Ainsi, la disponibilité de l'électricité et son accessibilité à moindre coût, constituent un des

principaux indicateurs de la « qualité du cadre de vie et du confort des personnes », car elles impactent la « santé » financière, physique, mentale, morale et spirituelle. En l'absence d'énergie, ou à un prix élevé, une « bombe atomique » à retardement de nature politique, économique et sociale, pourrait vite couver sous les pieds de la République qu'elle, qu'elle soit.

Pour une France constituée de citoyens à l'Esprit façonné par une si longue culture de Révolutions, de Protestations et de Revendications quasi Permanentes, toute remise en cause d'un « Equilibre » perçu comme relevant des « Droits Préalablement Acquis » et de confort établi, ferait basculer tout gouvernement de quelque bord politique qu'il puisse relever.

Mais voici qu'avec le terrorisme sponsorisé en Afrique par la France, le Peuple du Sahel se Réveille. Face à « l'Empire » et après plus d'un siècle de domination et d'exploitation directes et indirectes multiformes, qui a permis à l'État Français de puiser cinquante années durant, à vil prix, la « Substantifique Moelle de l'Uranium du Niger », pour laisser aux

Nigériennes et aux Nigériens, en contravention du bon sens et des conventions nationales et internationales, des « Os Radioactifs désincarnés et consubstantiellement radio-activés» sous la forme de graves et préjudiciables contaminations multiséculaires des Nappes Phréatiques et de l'Environnement Nigérien, des atteintes spécifiques à la Santé Humaine et Animale au Niger, avec en sus, plus de vingt millions de tonnes de déchets radioactifs rassemblés et entassés à l'air libre à Arlit, secrétant du gaz Radon, responsable de tant de cancers.

Voici en effet que les Peuples du Sahel qui ont compris que l'Occident est en sus de tous ces maux, le promoteur des terroristes criminalisés qui exercent une barbarie sans nom sur leurs êtres et sur leurs âmes, décident de congédier dans un mouvement d'ensemble, les troupes occidentales hors du Sol Sahélien. Ici, même le Tchad, fidèle allié de l'Occident s'y est mis de la partie.

Comble de la Raison Logique, de la Décence Intellectuelle et de la Morale Politique, ne voila-t-il pas que c'est « l'Empire », qui voudrait intenter un procès en Restitution de « son Uranium » que le Niger lui aurait

« Confisqué ». Il est bien vrai qu'au lendemain de l'abolition de l'esclavage en Occident, ce furent encore de part le monde esclavagiste d'Occident, les maîtres Blancs d'esclaves Noirs qui furent « dédommagés » pour la perte de leur « butin et de leur bétail humain » si « précieux ».

Jamais, l'Afrique et les esclaves Noirs Africains ainsi que leurs descendants, ne reçurent Compensation ni réparation, du fait de la Confiscation, de l'Exploitation et de la Torture exercées sur leurs Personnes Physiques, M mentales, Morales et Spirituelles en tant que Partie Intégrante d'une « Humanité » déclinée à double standard et roulant à double vitesses sur la Terre des Hommes.

Plus de deux siècles après l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794, certaines autorités de France, voudraient encore, à la manière de Napoléon Bonaparte rééditer la ré institution de l'Esclavage en Afrique.

Le terrorisme sponsorisé et criminalisé au Sahel, plus qu'une Erreur, constitue pour la France, en ce début du vingt et unième siècle, contemporain de l'Internet et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication où Tout se Sait et se Voit, la Faute qui ne

devait Jamais avoir été commise au Sahel. Tout autre Pays aurait pu tenter, mais pas la France et Surtout pas la France qui reçoit Lumière, Prospérité et "Sécurité" du Niger. Pourtant elle le fit, ainsi que l'ont dénoncé les dirigeants de l'AES à la Tribune des Nations Unies.

En effet, si l'AES devait faire appliquer le Principe de Réciprocité, combien devrait-elle Réclamer en Retour à l'Occident et à la France en particulier, pour les Crimes commis du début de la traite des Noirs du XVème siècle à nos jours ?

Si certaines Autorités Françaises s'étaient « contentées » de poursuivre l'exploitation de l'Uranium du Niger, sans tenter d'instrumentaliser des terroristes qui portent atteinte à la Vie et à la survie des Africains, sans doute, auraient-elles pu continuer à bénéficier des richesses sahéliennes un certain temps encore et à des conditions « convenables » pour les deux parties.

Le « hic » dans cette « tragicomédie Franco-Sahélienne », où c'est bien le « voleur qui crie au voleur », réside précisément dans le fait que pour nombre de Responsables Politiques de la France d'hier comme

d'aujourd'hui, il n'y a jamais eu, il n'y a pas et il n'y aura jamais « deux parties », mais « une et une seule », c'est à dire la « Partie Française », dans l'archétype de leurs représentations mentales, guidant et dictant leurs rapports avec l'Afrique et avec ses Dirigeants et ses Peuples.

Dans une telle « cosmogonie » mentale, que nous nous proposons d'analyser et de décrire, le Niger n'existe pas en propre, car il appartient tout entier à l'Empire et les Nigériens pris dans leur Ensemble, doivent demeurer pour l'Éternité, les Sujets Taillables et Corvéables à Merci, pour ne pas dire les Esclaves Éternels de l'Empire.

Il est en effet symptomatique de relever qu'un tel « Syndrome », réside dans cette attitude ahurissante, de certains Responsables Politiques de France, de l'Extrême Droite à l'Extrême Gauche en passant par les « Modérés » de la Gauche et de la Droite, puis du Centre, visant à dénier aux Noirs Africains, toute capacité intrinsèque de conception et de mise en œuvre de systèmes et de stratégies endogènes, visant à leur permettre de cerner « ce qui est bon ou n'est pas bon pour eux », encore moins d'engager eux-mêmes, par eux-

mêmes, pour eux-mêmes et pour leurs Nations respectives, le combat rédempteur aux fins de réaliser et de concrétiser leurs ambitions ainsi que leurs aspirations aussi légales et légitimes soient-elles.

Cette conception manichéenne du monde est illustrée sans nuances le 7 novembre 2024 par le Président Macron lui même, lors du sommet de la Communauté Politique Européenne à Budapest, dans cette métaphore allégorique ainsi déclinée :

Au fond, disait Macron, « Pour moi, c'est simple, le monde est fait d'herbivores et de carnivores. Si on décide de rester des herbivores, les carnivores gagneront et nous serons un marché pour eux. Je pense qu'au moins, ce ne serait pas mal de choisir d'être des omnivores. Je ne veux pas être agressif, je veux juste qu'on sache se défendre sur chacun de ces sujets. Mais je n'ai pas envie de laisser l'Europe comme un formidable théâtre habité par des herbivores, que des carnivores selon leur agenda viendront dévorer. Assumons cela. Voilà ! »

Passant de l'Europe à la France, Macron en viendra à stigmatiser le 13 juillet 2025 dans une allocution

aux armées, « le Retour des Prédateurs et des Impérialistes », sous la forme d'une « menace existentielle pour l'Europe que représenterait la Russie ». Le Président Macron conclura en lançant, à la veille d'un 14 Juillet 2025, ces mots chocs et frappants:

« Pour être Libre dans ce monde, il faut être Craint. Pour être Craint, il faut être Puissant. La Nation pour cela, doit être Plus Forte ». Exit les Grands Principes Humanistes et « Droits de l'hommistes ». Exit la philosophie de la Renaissance et du « Siècle des Lumières ». Exit Voltaire, Kant, Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau, De Vinci, Sartre ou Camus et Vive Machiavel et la « Raison d'État », car dorénavant, seule la Raison de la Force Carnivore et de la Puissance font Foi et font Loi. Voici revenue en Force, « la Dialectique Implacable de l'Exercice des Rapports de Force » dans toutes ses dimensions et gare aux « Herbivores » d'Europe de l'Ouest, car désormais, ils seraient dans la ligne de mire du plus Grand et du plus Féroce Prédateur et « Carnivore » d'Europe de l'Est, la Russie, nonobstant le Retour du MAGA : Make America

Great Again (rendre sa grandeur à l'Amérique), chez « l'Oncle Sam », semble ainsi prévenir le Président Macron dans une parabole bien singulière, dédiée aux Européens. Voici donc Revenue à la Lumière, la Sombre ère de l'Obscurité et de l'Obscurantisme.

Car en effet, si des Loups Carnivores en arrivent Officiellement à Affuter, Aiguiser et Renforcer leurs Dentitions Carnassières pour Mieux s'Intimider voire s'Entredévorer sur le Continent Européen lui-même, selon les lois de dame nature qui enseignent que « *les loups mangent des loups* », que serait donc le devenir et le destin des « Agneaux Herbivores d'Afrique » ?

Du côté de l'Afrique, nous souhaitons la Bienvenue dans le « Club des Herbivores de Toujours » à nos amis Européens « en Quête de Puissance », invités à renforcer Instamment « la Puissance de leur Carapace Carnivore », sous la menace du Grand Carnassier que représenterait la Russie en particulier, ainsi que celle de la « Politique Économique Brutale » d'un Donald Trump de Retour aux « Affaires », au sens propre comme au sens figuré. En vérité, l'Afrique subit les assauts successifs et récidivés

des « Prédateurs Carnivores de tous acabits » et principalement des Carnivores d'Europe de l'Ouest, que l'on voudrait présenter aujourd'hui comme des Omnivores, en forme de carnivores mais privés de dents carnassières, alors même que l'Histoire montre à satiété qu'ils ne se sont jamais comportés, tous bords politiques et tous Pays Européens confondus, en « herbivores » sur le sol africain et ceci depuis plus de cinq siècles.

Faut-il souligner ici les crimes de la mission Voulet-Chanoine et de la colonisation au Niger? Faut-il rappeler, dans une échelle historique courte et récente, que les premières déstabilisations de l'ère démocratique, conçues par la France, pour soumettre des Dirigeants Nigériens, ont bien été initiées et conduites sous la Présidence d'un « Socialiste Humaniste Français », dirigeant un Gouvernement de Gauche, aux Commandes de la République Française ?

Une Gauche Française « Humaniste », qui ne pouvait raisonnablement être « qu'herbivore » et se nourrir strictement de « lait et de laitues », mais qui fut largement « carnassière » contre le Niger et les Nigériens,

par l'instrumentalisation de rebellions armées successives avec leurs milliers de victimes subséquentes et innocentes du Niger. D'un tel point de vue, la ligne de démarcation entre une « internationale capitaliste et libérale » d'une part et « une internationale socialiste et humaniste » d'autre part, paraît bien ténue en matière de « politique africaine de la France » où seul prévaut « le Langage Codé » de «Tous les Prédateurs Carnivores Sans Limites et Sans Frontières d'Occident ».

L'on se rappellera sans doute, du côté de la droite Française, de cette envolée à la fois lyrique et surréaliste, du Président Sarkozy, devenu « spécialiste de la Pensée et de la Mentalité Primitive » de Lévy Brühl et paraphrasant Hegel dans un « plagiat retentissant » de l'ouvrage : « La Raison dans l'Histoire », proclamer solennellement à Dakar, un mois d'août 2007, dans un Discours tout aussi Solennel Face aux Noirs Africains du Sénégal, « berceau historique des tirailleurs africains et de la Négritude » que précisément : «*Le problème de l'homme africain, réside dans le fait qu'il ne soit pas encore assez entré dans l'Histoire* ».

Voici donc un Président de France, « Naboléon » (contraction de nabol–nain–et de Napoléon) comme ses adversaires aimait à le nommer, car « bousculé » dans l'Expression Pleine et Entière de sa Personne et de sa Personnalité par le « Syndrome de Napoléon », qui fait le voyage de Paris à Dakar, pour Venir Dire à Tous ces Noirs Africains, de Souche comme de la Diaspora, Face à Face, les Yeux dans les Yeux, combien leur « Raison » est si « Petite » dans l'Histoire des Hommes et Combien par conséquent, Ils Sont Eux-mêmes, Tous réunis, si Petits à ses Yeux et si Petits Également aux Yeux de l'Histoire de la Raison et de l'Histoire Elle-même.

Sans doute, l'Homme Politique Français, « Complexé » et Moqué pour les « Petites » mensurations de sa Personne, s'affranchissant de toute Raison, déclinée sous les acceptations de Thalès, Socrate, Platon, Aristote à Jean Piaget, a-t-il décidé de ne plus Regarder les Noirs Africains, qu'Au Travers du Prisme Réducteur de la Petite Lucarne de sa Propre « Mesure », de sa Propre « Image », de sa Propre « Taille » et conséquemment, de sa Propre « Hauteur », Exprimées en Valeur Absolue.

Aujourd’hui et comme par un Virulent et Violent Retournement de l’Histoire, le « Tsarkozy de Nagy Bosca », si « Féru » d’Histoire Africaine, se retrouve lui-même, par la Dynamique toute Naturelle de la « Raison et de l’Histoire », Rattrapé par la « Raison de l’Histoire », comme Empêtré dans de Sales « Petites Histoires » à Répétition « *d’Association de Malfaiteurs* » et mérite assurément la grande compassion « *de tous les Noirs africains qui ne seraient pas assez entrés dans l’Histoire* », pour être devenu, par ce Percutant Revers d’une Histoire Libyenne qui aura Manqué tout à la fois de Raison et de Sens de l’Histoire, le Tout Premier Président de l’Histoire de la Cinquième République Française, à Sortir si Bruyamment des Portes de l’Histoire Mondiale et de l’Histoire de France Elle-même, par de si Petites Fenêtres de l’Histoire, dans cette Dialectique Historique, Philosophique, Politique, Juridique et Judiciaire si Impitoyable et si Ardue de la Raison et de l’Histoire, dans l’Histoire de la ‘Raison dans l’Histoire’ et Face à l’Histoire.

L’Histoire retiendra en effet, qu’après avoir pris la tête, de manière non Raisonnée et non Raisonnable,

d'une déstabilisation sanglante de la Libye, qui aura « assassiné » Kadhafi et ouvert grandes les « vannes » du Terrorisme Barbare qui tue au Sahel, pour s'étendre au Golfe de Guinée, le Sieur Sarkozy se retrouve aujourd'hui, par la Raison du Droit Façonné par l'Histoire de France, « Écroué Là Même Où Il Avait Pêché », au travers des Turpitudes si Déraisonnables et si Irraisonnables à la fois, de ses « Scabreuses et Sulfureuses Petites Histoires» de Libye.

N'entend-on pas d'Ici,
Les Cancanements et les Ricanements Réunis,
À la fois Caustiques et Sarcastiques à Sarkozy,
D'un Kadhafi Trahi et Occis,
Aujourd'hui Ravi et Réjoui
Depuis sa Tombe Enfouie de Libye,
Et Qui Rit et Sourit
D'un Sarkozy Mis à l'Abri et Soumis,
D'un Sarkozy Pris et Compromis,
D'un Sarkozy Mis au Pilori,
D'un Sarkozy Honni et Puni,
D'un Sarkozy Qui a Perdu son Pari à Paris !

La Sagesse millénaire africaine, fruit naturel de la Construction de la Raison dans l’Histoire, enseigne à bon escient que « *Nul ne doit se réjouir du malheur d’autrui* » et devons nous faire preuve de « compassion », même si Sarkozy et l’OTAN furent au départ du grand malheur qui s’abattit sur la Libye, la Côte d’Ivoire et le Sahel.

Nombre d’Africains porteront à l’époque déjà, la « Réplique » à Sarkozy, usant de la Raison des Sciences Humaines et Sociales, ainsi que de celles des Sciences de l’Histoire et nous avions à cette occasion, publié dans les six mois qui suivirent l’élection de M. Sarkozy à la Magistrature Suprême Française, l’ouvrage : « *Sarkozy, la France et l’Afrique : du Péril Africain au Syndrome Blanc* » (Éditions du Flamboyant, Cotonou 2007), tentant de mettre en lumière, au travers d’une analyse de la Raison des discours de campagne de M. Sarkozy aux élections présidentielles du 6 mai 2007, l’instrumentalisation au plan cognitif, d’un « Péril Africain » monté de toutes pièces, pour susciter la « Haine de l’Africain Noir et Arabe », aux fins d’enfanter d’un « Syndrome Blanc » raciste en retour, pour remporter les élections en France.

Dans la conclusion de l'ouvrage, nous soulignions trois éléments principaux. Concernant Sarkozy lui-même, nous écrivions relativement à ses « Rapports » au Pouvoir et à l'instrumentalisation de la haine de l'autre, les mots ci-après en page 165 : « *Pour remporter durablement la victoire de la gestion démocratique et républicaine de la Cité et de la Res publica (chose publique), Sarkozy ne devra-t-il pas encore livrer une grande bataille ? La plus rude, la plus difficile et sans doute la plus exaltante : la bataille contre Nicolas Sarkozy. Le « rien ni personne » que Sarkozy s'exerçait à répéter à chacun de ses discours politiques d'envergure, à chacune des frondes et manœuvres dressées contre sa personne et ses ambitions, s'ils expriment une forte détermination et un engagement absolu de l'homme politique à conquérir le pouvoir, ne dégagent-ils pas également quelques relents incontestables d'une conception absolutiste du pouvoir lui-même ? La quête absolue du pouvoir, justifie-t-elle la Tentation du Pire ? La conception absolutiste du pouvoir, ne conduit-elle pas de manière absolue aux absolutismes et aux pires dérives,*

ainsi que l'enseignent à la fois la Sagesse et l'Histoire universelle ? Comment Sarkozy et les siens, sortiront-ils du « piège de la haine » qu'ils ont dressé en forme de rampe d'accès au pouvoir » ?

Ces lignes publiées il y a dix-huit années, dans les six premiers mois d'exercice du Pouvoir de Nicolas Sarkozy à la tête de la France, décrivant à la fois « un Lieu et un Jeu Politique », où la Raison de la Force et de la Puissance semblent bruyamment et entièrement l'emporter sur la Force de la Raison par le recours à « *la tentation du pire, ainsi que par l'instrumentalisation de la Haine des immigrés Noirs, en guise de rampe d'accès au pouvoir* » - autant de pièges qui se retourneront contre leur émetteur-concepteur - ne trouvent-elles pas aujourd'hui quelques réponses appropriées aux interrogations et préoccupations formulées, dans un écho particulier marqué par la gravité même des Chefs d'accusation portés contre un Sarkozy embastillé, au titre « des pires dérives » annoncées il y a près de deux décennies ?

Dans la quête « absolutiste » de la « Force et de la Puissance », Sarkozy n'avait-il pas alors tourné le dos à

la Doctrine « Traditionnelle » Gaullienne, pour « Investir proprement l'OTAN », une position dont il se servit alors de la Force et de la Puissance en s'y Adossant, pour Fracturer la Libye, tuer Kadhafi et déstabiliser le Sahel.

En effet dans la conclusion de l'ouvrage en page 167, nous nous interrogions en un second point sur l'équilibre des forces dans le monde à la suite de la victoire de Sarkozy, sous les termes suivants : « *Que sera le nouvel équilibre des forces au plan mondial, au regard des positions atlantistes de la nouvelle administration française, dans un monde quasi unipolaire, où la France, avec l'Allemagne, tentaient encore vaille que vaille de faire contrepoids à la pensée unique Nord Américaine ? En vérité, quelque chose d'inédit et d'historique vient de se produire en France ce 6 mai 2007. Une « élection » qui bouleversera assurément l'équilibre du monde. L'avènement de la nouvelle droite en France n'est pas en effet une simple élection, il n'est pas un épiphénomène, il n'est pas un simple “événement politique”. À l'image de l'intrusion de l'extrême droite en 2002 sur la scène internationale, l'avènement de la*

nouvelle droite constitue une lame de fond, un « tsunami » dont les secousses se feront ressentir dans de nombreuses régions du globe et d'abord en Europe ».

Ainsi, outre la poussée fulgurante et inédite de l'extrême droite européenne xénophobe qui s'ensuivit dans l'accès à la gestion de nombreux exécutifs d'Europe, (Hongrie, Pologne, Finlande, Slovaquie, Pays-Bas, Suède, Belgique, Italie), symbolisant éloquemment l'expansion et la généralisation du « Syndrome Blanc » anti-Noir à l'Europe elle-même pour contaminer le Royaume Uni (Brexit) puis les États-Unis avec l'avènement d'un Trump aux propos suprémacistes et xénophobes (2017-2021 puis un second mandat), c'est davantage la « vassalisation de la France de la Défense » par l'OTAN sous Sarkozy, contrairement à Chirac, qui viendra « décupler » l'instinct de Puissance et de Domination de l'Occident Conquérant, pour Faire Fi de la Jurisprudence Conventionnelle et du Droit International lui même à travers le Monde et en Afrique en particulier.

Enfin, concernant les relations France-Afrique, nous soulignions en page 166, avant le premier voyage du

Président Sarkozy à Dakar en Août 2007: « *Quels seront les contours et les conséquences de la nouvelle politique africaine de Sarkozy, qui soulignait à quelques mois du premier tour des élections présidentielles : « la France n'a pas économiquement besoin de l'Afrique » et qui affirme quelques temps plus tard, réservant sa première sortie hors Union Européenne à l'Afrique. Quel sera l'impact de l'élection de Sarkozy sur l'Afrique et les Africains eux-mêmes, en particulier dans les anciennes colonies françaises ? Une Afrique sous influence et sous « assistance », qui doit désormais par nécessité plus que par volonté propre, apprendre à marcher de ses seuls pieds, à agir de ses seules mains, à réfléchir de ses seules aptitudes mentales, à agir par son propre génie et sans doute espérons le enfin, à son propre bénéfice ».*

Au total, combien de victimes Noires africaines du terrorisme en Côte d'Ivoire et au Sahel depuis l'élection de Sarkozy à la tête de la France ? Avec l'avènement de l'AES, l'on comprend sans doute combien furent décisifs le discours de Dakar et l'agression par l'OTAN de la Libye, car le Président Sarkozy tracera, par le Rejet de

l’Autre, par l’Exercice Absolutiste d’un Pouvoir qui se voulait Absolu, la voie royale, pour tous ceux qui lui succèderont à la tête de la France, aux fins de « parachever » le processus entamé à rebours et par Réaction Légitime à l’Oppression, d’une Afrique déterminée en retour, Chaque Jour qui passe, à Reprendre l’Initiative de son Histoire et de son Destin, « à *son propre bénéfice* », par une écriture et une réécriture africaine particulière de la Force de la Raison Universelle, dans l’Histoire de la Raison Humaine.

Dans cette dynamique de sursaut des consciences en Afrique, la « perle » d’entre toutes sera sans doute consacrée par le Président Emmanuel Macron, un mois d’août de l’année 2023, seize années après le discours de Sarkozy à Dakar. M. Macron viendra en effet, décliner lors de la « Conférence annuelle des ambassadeurs », les termes d’une politique qui serait bonne pour les africains, fustigeant la voie que les Peuples du Mali, du Burkina-Faso et du Niger voudraient emprunter cette fois-ci, de par leur Intelligence et leur Raison, pour reconquérir leur Liberté et s’installer dans « l’Histoire des Hommes ».

Face à leur refus catégorique de suivre la voie macronienne, le Président Macron s'emporte et vient à qualifier les Peuples réunis de l'Alliance des États du Sahel « de Peuples Ingrats », leur déniant toute Humanité, car « sans la France, ces pays là, qui ne lui ont même pas dit merci, n'existeraient plus aujourd'hui » et « *l'ingratitude* souligne-t-il, est une maladie non transmissible à l'homme », dans une colère indescriptible, teintée d'arrogance et de condescendance. Alors, il nous faut raisonnablement comprendre.

Voici que d'un coté, un Premier Responsable de France, Sarkozy en l'occurrence, vient reprocher aux Peuples Noirs Africains de n'être pas assez entrés dans l'Histoire et de l'autre, lorsque ces mêmes Peuples tentent d'y pénétrer pleinement et de pleins pieds, en tentant d'Écrire et d'Inscrire leur Histoire et leur Raison dans l'Histoire de la Raison Universelle, un autre dirigeant de France leur enjoint de Changer de Direction, Convoquant en cette « Circonstance Impie », le « Tonnerre et la Foudre des Sanctions et des Punitions inouïes», par l'entremise d'une CEDEAO Téléguidée et Criminalisée.

La colère macronienne sera encore plus grande, lorsque dans une métaphore des plus expressives, le Général Abdourahamane Tiani du Niger lancera à la Face du Monde que « La France est l’Essence du Terrorisme », fustigeant en six petits mots, la Très Hypocrite et Ingrate « Stratégie du Pompier-Pyromane » d’une France, qui voudrait simuler à Jouer au Pompier, après avoir délibérément versé de l’essence sur la flamme d’un terrorisme importé et sponsorisé par elle, flamme qu’elle a couvée, allumée et qu’elle continue d’entretenir.

La CEDEAO sera alors Convoquée, Instruite et Instrumentalisée dans la plus « horrible » séquence que des « dirigeants Noirs africains, version Tirailleurs Sénégalais des Temps Modernes» n’aient jamais pu antérieurement projeter à la face du monde, s’appliquant, en Marionnettes Téléguidées, au Strict Respect d’une Injonction Extérieure à Eux Intimée, celle de « Faire du Niger et de son Peuple, un Enfer à Ciel Ouvert ».

En vérité, si l’Occident Conquérant exerce encore, sur une bonne partie du Continent Africain son joug le plus cruel, c’est bien parce que des « dirigeants-dirigés »

selon une expression consacrée, sont et restent encore à son service le plus exclusif.

Des Dirigeants-Téléguidés-et-Téléportés par des coups de force civils et/ou institutionnels, par des coups d'état militaires et /ou constitutionnels, des élections truquées et détournées dites « démocratiques », insouciants quant à leurs responsabilités politiques, historiques et générationnelles, prêts à toutes les compromissions et les trahisons, pour accéder au Pouvoir d'État, au service de leurs Maitres d'Occident et de leurs Clans Politiques, Familiaux et Régionaux.

Dès lors, certains Maitres d'Occident s'érigeront Conséquemment et Naturellement en « Maitres Absolus de Tous les Univers Africains », car ils deviennent les « Maitres Suprêmes », Rois d'Occident qui Commandent aux « Roitelets africains mercenaires de l'Occident » et traités comme tels, c'est-à-dire en « Petits-maitres-Africains- Serviles, Soumis et Accroupis devant Paris».

Les Dirigeants d'Occident, qui Sont et Restent au Service Exclusif de leurs Peuples d'Occident et de leurs Pays, ne peuvent naturellement éprouver en revanche

que mépris et dédain vis-à-vis de ces dirigeants africains trahissant leurs Propres Pays et leurs Propres Peuples, au bénéfice de l’Étranger et de l’Extérieur.

Voici pourquoi certains « Dirigeants d’Occident », en viennent avec « arrogance et condescendance », à dire aux africains dans leur ensemble, le contenu et la portée d’une Politique sensée leur convenir en propre, parce que précisément, ils se vivent en « Maitres Absolus des Petits Maitres des Populations Africaines ». « *Si Je Suis le Maitre de Ton Maitre, ne Suis-Je Donc Pas Ton Maitre ?* », ainsi que le laissent transpirer, de par leurs attitudes collectives de dirigeants soumis, de si nombreux Responsables d’une Organisation de l’Union Africaine, incapable de se prendre en charge elle-même, pour prétendre défendre les véritables intérêts de l’Afrique.

Le Président Trump ne s’était-il pas permis, lors de son Premier Mandat, « d’insulter » l’Afrique tout entière, traitant le Continent Noir de « Continent de Merde », sans plus, ni moins et surtout, sans Conséquence Aucune. « *Lorsque le Maitre est Accroupi, l’Élève, peut-il songer à Relever Ne Serait-ce que le Menton ?* »

Dans cette « problématique du maître et de l’élève soumis », certains Responsables d’Occident, s’affichent publiquement en Rois d’Occident, qui Ordonnent aux roitelets Noirs Africains, lesquels défilent à l’Elysée ou à Washington, pour se faire filmer en rangs serrés, derrière le Maître Blanc, y recevoir les Directives qu’ils Exécutent alors Sans murmure, Sans hésitation, Ni contestation.

Ne pouvant exprimer face à face, aux dirigeants africains à la solde des Pays étrangers, le dédain et le mépris que ces « dirigeants d’Occident » éprouvent à leur égard, car ayant besoin de leurs « services courants », ces « Rois d’Occident » s’autorisent alors, à s’adresser aux Peuples Noirs Africains dans leur Ensemble, selon la Réplique du Loup Carnivore à l’Agneau herbivore clamant son innocence pour un acte qu’il n’a pas commis : « *si ce n'est toi, c'est donc ton frère* » - la pensée profonde qu’ils éprouvent pour tous les « *Dirigeants méprisables et détestables* », en quête de « *reconnaissance* », dont certains « *vendraient* » bien leurs Pays et leurs Frères, pour quelques cuillerées de miel, quelque once de Pouvoir, de Luxe et de Luxure autour des Champs

Elysées Parisiens. Rivés dans une posture suprémaciste de type Bonapartiste, ces « Rois d'Occident » s'autorisent dès lors à dénier aux Noirs Africains dans leur ensemble, toute forme d'Humanité, qui leur permettrait de distinguer le bien du mal, à fortiori les habiliter à prétendre procéder par la Réflexion et par l'Action, à l'Élaboration et à la Réalisation de Planifications Salvatrices, en vue de l'Affirmation et de la Matérialisation Rédemptrices de leurs Aspirations Légitimes d'êtres Humains, à la fois Pensants, Réfléchissants et Intelligents.

Ainsi, le recours permanent à « une supposée influence Russe » ou « à la Russie elle-même », pour tenter « d'expliquer» aux Noirs africains ce qui se passe dans leurs propres têtes aujourd'hui, constitue en vérité, une Insulte Révoltante et Insoutenable à l'intelligence des Africains, qui ne saurait selon ces « Napoléon des temps modernes », permettre à l'Afrique et aux Noirs Africains de définir leurs Intérêts Propres, encore moins d'en avoir Pleinement Conscience, pour les Porter en Équations Intellectuelles et Opérationnelles dans la Conduite de leurs Actions et de Leurs Combats Quotidiens.

Car en l'absence d'une influence extérieure au Continent africain, les Populations Noires Africaines, à l'image du personnage de Meka dans le « *vieux nègre et la médaille* » de Ferdinand Oyono, ainsi que de certains « Dirigeants africains soumis, Grands Enfants devant l'Éternel », à la Recherche Permanente du « *Père Blanc Protecteur* », en quête inassouvie de Marques Renouvelées d'Affection par de Chaudes Embrassades et par des Effusions tout aussi Ostentatoires et Publiques dans les Bras « *Rassurants et Réconfortants du Maître Blanc* », selon cette conception inspirant et déterminant les dédales et les contours « Psychopathologiques et Psychosomatiques» d'une certaine « Politique France - africaine», ne peuvent accéder eux-mêmes et pour eux-mêmes, contrairement aux autres humains de cette planète Terre, aux revendications légitimes portant sur des droits civiques, civils, politiques, économiques et socio culturels égalitaires, dans un monde qui se décline pourtant et à contrario aujourd'hui, comme une Seule Cité Planétaire, par l'effet conjugué de l'Internet et des Nouvelles Technologies de la Communication.

Meka, après avoir servi l'Armée Française au Péril de Sa Vie, n'a-t-il pas en effet offert la Terre de ses Ancêtres à la Mission Catholique Française, ainsi que Ses Propres Fils à l'Armée Française, pour la Libération de la France, pour recevoir en retour une médaille qui sera perdue, doublée du « Salaire » Amer de « la Raillerie et du Mépris de l'Élite Coloniale Blanche elle-même, qui Refusa alors de Partager avec lui, le Bouc qu'il avait Sacrifié et Préparé Spécialement en son Honneur »?

Combien de « dirigeants Noirs africains soumis », d'hier comme d'aujourd'hui, sont-ils encore à la Recherche de la « Médaille de Meka », celle de la Reconnaissance et de la Considération, que le Regard Compatissant et Condescendant du Colonisateur Blanc voudra bien leur concéder et leur conférer?

Pire que Meka cependant, qui n'avait offert que la « seule » terre de ses propres ancêtres et la vie de ses « Propres » enfants à l'Occident, combien de dirigeants Noirs africains, d'Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Centre ou du Sud, à la recherche de la « Médaille du Blanc », en viennent à « offrir-cadeau », aux anciens colonisateurs de

France, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, du Luxembourg, des Pays Bas, du Portugal, des États-Unis d'Amérique, puis des Pays d'Asie et d'Orient etc., dans une Illégalité et une Inconstitutionnalité des plus Choquantes et Révoltantes, Toute la Terre et Toutes les Richesses de leurs Pays et de leurs Peuples Qui ne leur Appartiennent Pas et qui ne Sauraient leur Appartenir, ainsi que la Vie et la Mise en Danger de la Vie de Tous les Africains dont ils ont la Charge et la Responsabilité d'Assurer, par les Lois des Hommes et par les Lois de la Nature, la Sécurisation, la Protection et la Préservation ?

Dans l'expression de ce « Syndrome Fortement Pathologique » de la Recherche Effrénée de la « Médaille de Meka » par certains dirigeants Noirs africains, lesquels doit-on blâmer en Premier ?

Les Dirigeants africains en quête Inassouvie de Médailles, emportant bien souvent en flagrance, la Trahison vis-à-vis des Lois de leurs Pays et de leurs Peuples, ou le Colonisateur, dispensateur des Médailles toutes catégories, à tous les « Serviteurs Noirs », postés en faction de la soumission et de la compromission.

N'était-ce donc pas cette Déviance et cette Défiance à la Constitution et au Peuple dans son Ensemble, que le Porte Parole du CNSP était venu Fustiger Solennellement et Vertement ce 16 mars de l'année 2024, par la Dénonciation tout aussi Formelle et Solennelle de l'Accord portant Statut du Personnel Militaire Américain Stationné au Niger ?

Voici pourquoi et à rebours, certains Responsables politiques d'Occident, ne peuvent daigner envisager de s'assoir à la même table avec un Dirigeant Noir Africain, Imperméable au « Syndrome de la Soumission », parce qu'ils ont en Face d'eux, des Hommes Fiers de leur Humanité Égale. Ces Dirigeants d'Occident, ne peuvent dès lors envisager de Négocier auprès de ces Noirs Africains Récalcitrants et Différents, ce qui appartient en Premier et en Dernier Ressort aux Noirs Africains.

L'on comprend également pourquoi, ces Responsables Politiques d'Occident, si habitués à tant de dirigeants Noirs Africains percutés par le « Syndrome de Meka », car en quête de Reconnaissance et d'Affirmation de Leur Propre Humanité, par le Regard Acquiesçant et

Condescendant du Maître Blanc, voudraient alors contraindre toute contestation à leur «supposée hégémonie humaine», auto proclamée et auto entretenue, au Prix du Sang et des Larmes, par la Force armée et par la Barbarie exercées sur le Noir Africain.

Le Président Sarkozy lui-même, ne disait-il pas dans un entretien à cœur ouvert le 16 mars 2023 que : « *De tous les continents du monde, l'Europe est le Plus Brutal, Le Plus Sauvage et Peut Verser dans la Barbarie* »

Assurément, l'Homme Politique Français, ancien Président de France, condamné à une peine de prison, pour une durée et un Chef d'Accusation que nous ne répéterons pas ici, Spécialiste des Sciences Politiques et des Relations Internationales, sait de quoi il parle.

Ainsi donc, les Plus Brutaux, les Plus Sauvages, les Plus Barbares et conséquemment les plus « In-civilisés » des Hommes de cette planète terre, ne sont donc pas ceux que l'on croit selon M. Sarkozy et ne résident donc pas sur le Continent Africain.

Que dire alors de cette acception Macronienne selon laquelle : « *Pour être Craint, il faut être Puissant* ».

Ici, l'obsession Proclamée de la « Puissance », ne voudrait-elle pas reléguer aux calendes grecques, l'Ordre Juridique et Moral International actuel, dont l'essence philosophique, politique, morale et juridique repose à contrario sur les termes conventionnels et Humanistes qui postulent : « *Pour être Respecté et Crédible dans le Monde, il faut être Juste. Pour être Juste, il faut Respecter la Loi et le Droit International émanant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que de la Charte de l'Organisation des Nations Unies*».

Cet ordre Moral et Juridique semble désormais « révolu », car il ne s'agirait plus aujourd'hui de Justice et d'Egalité entre les Humains, mais de Puissance et de domination. Il ne s'agirait plus d'être Respecté, mais d'être Craint.

Depuis l'Assassinat « en Direct », sponsorisé par l'Occident dominateur de Kadhafi le 20 Octobre 2011 en effet, le Monde de la « Modernité » a Basculé et le Droit International lui-même semble avoir Viré de Bord. Ainsi donc, tenter d'inviter l'Europe tout entière, de manière solennelle et publique à s'inscrire et à souscrire au

« régime des carnivores » auquel elle est pourtant « abonnée » depuis de si nombreux siècles dans ses actes et de par les continents, constitue pour l'Afrique et les Africains, chassés et pourchassés sur leurs terres, un double aveu de Culpabilité et de Faiblesse.

Aveu de Culpabilité car ne convient-il pas d'affirmer, que Toute Philosophie Politique, Reposant sur une Architecture Mentale de Type Carnivore, Suscite Invariablement une Idéologie du Carnassier, qui Engendre Inévitablement une Praxis de Carnage, pour finir Inéluctablement dans la Consécration et la Célébration Génocidaire, ainsi que l'Histoire des Hommes l'Enseigne et le Démontre en ce moment même au Sahel.

Il s'ensuit qu' en s'inspirant de la Fable de Jean de La Fontaine : le Loup (carnivore) et l'Agneau (herbivore) pour circonscrire et réduire l'Humanité en deux blocs, le risque n'est-il pas grand d'en faire valoir la morale de la Fable elle-même, qui voudrait, que « la Raison du Plus Fort Soit Toujours La Meilleure », avec Toutes les conséquences qu'elle suggère et implique sur les plans politique, philosophique, moral, juridique, judiciaire,

économique et socioculturel, venant comme un Défi et un Déni à la Logique du Droit International actuel lui-même.

Aveu de Faiblesse également car, seul le sentiment irrépressible de « Faiblesse et d’Impuissance », peut susciter l’Expression Solennelle, Publique et Officialisée tout à la fois d’une « Pulsion », d’une Ambition et d’un Désir Effréné et Irréfréné de Force et de Puissance.

En définitive, cette doctrine de la « Puissance Absolue », cette Primauté du « Régime des Carnivores et des Carnassiers sur celui des Herbivores et des Victimes», cette idéologie de la « Raison du Plus Fort et de la Loi du Plus Fort », cette Politique du « Double Standard » et « des Deux Poids Deux Mesures », cette Stratégie du « Pompier-Pyromane » et cette Supercherie « de la Duplicité et de la Duperie », conçues et exécutées par des « laboratoires occidentaux de la domestication mentale et morale », sont toutes désormais démasquées et décriées en Afrique, par une prise de conscience accélérée par les réseaux sociaux et les chaines câblées de par le monde, ainsi que par les Nouvelles Technologies de l’Information, chez la Jeunesse et les

Populations du Continent africain, confrontées à une lutte permanente et sans merci pour la Vie et la Survie.

Sous ce rapport et par le biais de l'Internet, chaque fois qu'un dirigeant d'Occident, évoque la Nécessité pour les Peuples d'Europe de « s'Abonner au Régime des Carnivores », le Noir Africain, par la Raison Douloureuse et Séculaire de sa Propre Histoire, se doute bien, par un mécanisme de « Réversibilité Mentale » quasi réflexe d'Autoprotection et d'Autoconservation, que suscite le Réflexe de Survie de toute « proie », confrontée au terrorisme sponsorisé et criminalisé par l'Occident en Afrique, que c'est bien de sa « Viande à Lui », de Toute sa Viande à Lui et Rien qu'à Lui dont il pourrait bien être question, dans cette « scabreuse et ténébreuse affaire de viande », impliquant « la viande de l'Agneau herbivore », face aux appétits Carnassiers du « Loup Carnivore ».

Tranches de viandes coupées et découpées du Noir Africain, hachées-menus, grillées et/ou sélectionnées en morceaux choisis, qui seront trillées, classées, assaisonnées, dressées et affichées au Menu Principal de la Table des « Ogres et des Seigneurs de l'Univers », non

moins Carnassiers Impénitents, que sont les « Princes Prédateurs » et les Barons des Empires des Carnivores.

Princes et Barons d'Occident, habillés pour la circonstance en « Loups Dévoreurs », illustrant ainsi le dicton de Raison, de Vérité et d'Universalité, qui enseigne que si par Nature, des loups en viennent à dévorer d'autres loups à la viande si âpre, si râche et si rugueuse, que ne refuseraient-ils alors de se délecter goulûment d'une Chair d'agneau africain, si douce, si tendre, si croquante, livrée à vils coûts pécuniaire et moral ?

Chaque fois également qu'un Responsable d'Occident Invoquera et Revendiquera Publiquement, davantage de Force et de Puissance, comme Raison et comme Nécessité pour être « Craint », dans un monde où seule la Raison du Droit International et les Nécessités d'une Justice Égalitaire Devraient Prévaloir, le Noir Africain se Convainc, par l'Expérience de cinq Siècles de Domination et d'Exploitation, dont trois cents ans de traite esclavagiste restée impunie des Noirs Africains, en cette ère de terrorisme criminalisé et instrumentalisé tous aussi impunis, exercés au Sahel par l'Occident conquérant, que

la Foudre et le Tonnerre de la « Puissance et de la Force Armée des Dieux d'Occident», lui sont réservés et commandés, à la fois à titres Personnel, Principal, voire Exclusif, à l'image des Sanctions et des Punitions Iniques et Cyniques, exercées contre le Peuple du Niger, suite au coup d'état du 26 Juillet 2023, dans l'exercice pratique de cette dialectique implacable de la Force et de la Raison.

Voici donc qui rend compte avec Raison, sans détours ni langue de bois aucune, du sentiment anti français et anti occident en Afrique, dont la Russie n'est pas responsable, mais que les Dirigeants de Russie, dépourvus de tout complexe et de scrupule de supériorité à la fois éculés et dépassés, caractérisant encore une certaine « élite » Occidentale conquérante vis-à-vis de l'Afrique et des africains, exploitent « judicieusement et intelligemment » à leur avantage, usant de la « Force de la Raison universelle », dans un contexte historique où les Peuples Africains Exigent le Strict Respect et la Considération à leur Raison et à leur Humanité.

À contrario, c'est à ce moment précis, que l'Empire s'échine précisément, à contre-courant de « l'Histoire de

la Raison » et de « la Raison de l’Histoire », dans une stratégie obsolète et surannée, caractéristique d’un syndrome permanent de la mentalité primitive qui serait selon les Rois de l’Empire, propre aux Noirs Africains, à monter des « émissions, des radios et des télévisions d’influence » pour tenter « d’influencer mentalement et intellectuellement » la Raison de la Jeunesse Africaine.

Faut-il souligner que Lévy Brühl lui-même, « père du primitivisme », s’était rétracté quant à la Raison « scientifique » de sa propre théorie sur la « mentalité primitive », pour affirmer « l’unicité mentale de l’Humanité » dans un ouvrage édité à titre posthume, intitulé « Les Carnets ».

Peine perdue en effet, pour tant de « ressources d’influences mobilisées et perdues », que la « Raison de la Cour des Comptes Française » débusquera sans doute un jour, car la Structure de la « Pensée africaine », Mère de l’Humanité, est bien la même sous toutes les latitudes et les longitudes que celle des autres Peuples du monde.

N’est-ce donc pas en vertu du Caractère Universel de la Pensée et de la Raison Humaine, que bien des

Colonisateurs Blancs, ont « pris Femmes » et Épouses sur le Continent Noir Africain, ont Partagé l’Intimité des Noirs Africains pour Procréer d’Autres Humains, Tous aussi Humains les Uns que les Autres, dans une Interpénétration Physique, Génétique, Biologique, à la fois Esthétique, Cohérente, Compatible et Enrichissante pour Toutes les Parties Constitutives de Notre Commune Humanité ?

N'est-ce donc pas également en vertu du Caractère Universel de la Raison Humaine, que « Blancs et Noirs, Rouges et Jaunes », parlent et communiquent, comptent et décomptent, échangent et commercent, chantent et dansent sur les sons et sur les pas des musiques et des danses des Noirs et des Blancs, rient et pleurent, aiment et haïssent sans distinction, vivent et meurent, Tous et Chacun, Sans Exclusive et sans Exclusion ?

Il y aurait-t-il donc sur cette Terre des Hommes, un seul genre humain, un seul être Pensant, jouissant d'un Privilège d'Exception, dans l'Exercice et dans l'Application d'une Règle aussi Fatale, Générale et Universelle ? N'est-ce donc pas enfin, en vertu du Caractère Universel

de la Pensée et de la Raison Humaine, que le Peuple de France lui-même, « Reconnaissant » Consciemment ou Inconsciemment l'Humanité égale des Noirs Africains, fit Prestement Appel à ces Noirs Africains là, les enrôla à tour de bras, dans la 2^{ème} Division Blindée du Général d'armée Leclerc, pour Combattre armes aux poings, aux fins de Libérer la France et les Français, de la Barbarie du Nazisme et du Fascisme, créée et inventée par d'autres humains, qui n'étaient point des Noirs, mais bien des Blancs Barbares, d'Europe et d'Occident.

Incontestablement et Indubitablement, l'Humanité Noire d'Afrique et les Africains du Continent Noir, Contribuèrent-ils Significativement à la Libération de l'Occident et donc à la Prospérité de la France Blanche et des Français, de l'Oppression Blanche Nazie et Fasciste qui les Dominait, les Asphyxait, les Asservissait et les Soumettait Pleinement et Entièrement.

Que serait donc la France, Sans les Services et Sans Les sacrifices de l'Afrique et des Africains ?

Dès lors, si le Général d'Armée Philippe Leclerc fut élevé à Titre Posthume, à la Dignité de Maréchal de

France en 1952, quelle « Distinction » et quelle « Dignité » reçurent en retour, les Vaillants Combattants Noirs Africains et Maghrébins, qui concourent à ses cotés, à la Libération de la France du Joug Nazi ?

Faudrait-il rappeler ici, cette « Invite Pressante», faite aux Tirailleurs de Thiaroye, à Disparaître définitivement de la surface de la Terre des Hommes, en Raison et en Vertu de la couleur Noire de leur peau, ce 1^{er} décembre 1944, par des tirs à bout portant à eux réservés par des Soldats d'une Armée de France désormais libérée, en réponse à leurs Légitimes Requêtes, portant sur leurs Droits tous aussi Légitimes, les Contraignant par une Exécution Sans Sommation, une exécution Sommaire et Sanglante, à Rejoindre Prestement et à Titre Prématuré, le « Statut Indistinctif des victimes innocentes et Indignes même à Titre Posthume » d'une République Française, qu'ils auront paradoxalement contribué de par leur Bravoure et de par leurs Sacrifices, à Sauver de l'Enfer du Nazisme Hitlérien.

L'Afrique et les Africains Noirs, méritent-ils Hier comme aujourd'hui, à l'image des Tirailleurs du Camp de

Thiaroye et de bien d'autres martyrs de l'exploitation et de la domination esclavagiste, colonialiste et néocolonialiste, le traitement cruel et criminel dont ils sont en ce moment même victimes, de la part des Promoteurs et des Sponsors d'un Terrorisme au Sahel, qui tue et viole ceux-là mêmes qui ont permis aux Peuples de France et d'Occident, de jouir de la Lumière et de la Prospérité, mais plus encore, de leur Pleine Humanité, de leur Pleine Dignité et de leurs Pleines Libertés humaines ?

En vérité, à l'image de Tous les Peuples du Monde, la Raison de la Jeunesse Africaine est « Organisée, Structurée et Cristallisée », pour analyser et filtrer contradictoirement toute « émission » d'où qu'elle vienne et reçoit chaque jour de par l'Internet, les « sources contradictoires », aptes à lui permettre d'élaborer et de concevoir la « Raison de ses Intérêts Propres », dans une Dialectique et une Cohérence Universellement Partagées.

Voici donc, un sentiment anti-français et anti occident qui trouvera sans doute sa résorption, par l'Expression en Retour, du Légitime Devoir de Reconnaissance et de Gratitude à l'égard des Peuples

Noirs d'Afrique, par la France, qu'impose le Devoir de Raison et de Bon sens, car les Peuples du monde ne sauraient être adversaires ni ennemis les uns des autres.

Ces sentiments anti-français et anti-occident trouveront en effet en partie, mais en partie seulement, leur résolution, aussitôt que certains Responsables d'Occident et d'Europe principalement, abandonneront « la Politique de l'Autruche et de l'Ingratitude », pour Remettre leur Propre Raison en Cause et décideront de ne plus regarder dans leurs prismes intellectuels, à la fois réducteurs, suprémacistes et stéréotypés, les Noirs Africains comme des Humains Entièrement à Part, mais comme des Humains à Part Entière, Dotés à Part Égale et à Égale Valeur Humaine de Logique et de Raison, de Science et de Connaissance, de Conscience et d'Intelligence pour Résister avec Raison à toute Oppression d'où qu'elle vienne.

Voici qui rend également compte avec Raison, de l'Adhésion Populaire sans Précédent que les Coups d'État du Mali, du Burkina-Faso et du Niger ont reçue au Sahel, confronté à une guerre asymétrique importée,

conduite par des terroristes sponsorisés, exécutée par des supplétifs des forces occidentales stationnées au Sahel, dans une déstabilisation financée et orchestrée par des Puissances Extérieures désormais Démasquées et Indexées à la Tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en ce mois de septembre de l'année 2025.

Une dénonciation et une incrimination affichées, affirmées et décomplexées avec Raison, sans détours ni contours, sans circonvolutions ni circonlocutions syntaxiques ni syntagmatiques, si habituels et si conventionnels en ces Hauts Lieux de si Haute « Tenue » Diplomatique, Réglementaire et Protocolaire.

Car en effet, lorsque vient à s'imposer par la Force, la « Raison de la Force Armée », déclinant un « Ordre » que l'Occident voudrait Présenter comme « Naturel » des Choses, en vertu du Postulat Déclamant que « la Raison du Plus Fort est Toujours la Meilleure », l'Occident voudrait alors contradictoirement convaincre l'Humanité dans son ensemble, d'un Accès qui serait Universel à la « Force de la Raison Universelle », pour tenter *urbi et orbi*, de donner des leçons de Philosophie Morale et Politique,

de Civilisation et de Promotion des Valeurs Démocratiques et des Droits de la Personne Humaine, aux fins de Pérenniser Domination et Exploitation.

A Contrario et à l'Exemple des États de l'AES, il suffit que Par la Force et par la Prééminence de la Raison Universelle ainsi Proclamée, des Dirigeants et des Peuples d'Afrique, Voudraient en Retour Jouir et Convaincre du Caractère Universellement et Equitablement Partagé de la Force de la Raison, aux Fins de Gérer leurs Propres Pays et leur Propre Destin, pour que l'Europe, dans un Mouvement d'Ensemble sans Précédent, Use et Abuse de la Force Brutale et Sauvage, de la Violence et de la Barbarie, ainsi qu'elle l'a fait des siècles durant, par l'Esclavage, la Colonisation et la Néo colonisation, pour Tenter d'Imposer Une Fois Encore, Une Fois de Plus, mais cette fois ci, Une Fois de Trop, la Raison de la Force aux Noirs Africains.

Cette Fois Cependant, comme en une Résistance Farouche, Déterminée, Consolidée et Cristallisée Face à la Dialectique de la Force et de la Raison, l'Alliance des États du Sahel, va « Répudier et Congédier »

Vaillamment et Fermement la Doctrine d'une Primauté de la Force sur la Raison, pour Proclamer Solennellement à la Tribune des Nations Unies que « la Raison du Plus Fort Ne Saurait Plus Jamais être la Meilleure sur la Terre Bénie du Sahel » et pour Imposer à la Face du Monde, la Prééminence de la Force de la Raison Universelle, sur la Raison de la Force de l'Occident Carnivore et Carnassier.

De cette Dynamique Politique et de cette Problématique Philosophique, les Dirigeants et les Peuples du Sahel en sont désormais Conscients, Déterminés et Engagés Pour Inventer leur Propre Destin.

En effet, pour les Représentants de l'AES, un Chat est un Chat et ce Chat là, fusse-t-il Noir, Blanc ou Gris, Rouge ou Jaune, doit se nommer, être nommé et se faire nommer comme tel, à la Face du Monde et Placé Désormais devant ses Responsabilités, Toutes ses Responsabilités à la Fois Morales, Sociétales, Civiles et Pénales. Assurément, un mois après le passage à la Tribune des Nations-Unies, des Premiers Ministres du Mali, du Niger et du Burkina-Faso, au Nom des Dirigeants et des Peuples de la Confédération de l'Alliance des États

du Sahel, des Oreilles Blanches, Noires et Grises, Jaunes et Rouges, « sifflent » encore de par le monde, s'interrogeant sur la Réalité et l'Effectivité de ce que leur Entendement a bien su porter aux « Oreilles » de leur Raison, de leur Intelligence, de leur Science et de leur Conscience ainsi Secouées et Percutées.

Deux ans après le coup d'État au Niger, la « Refondation » est en marche au sein des Pays de l'Alliance des États du Sahel. Que signifie donc ce concept ? Quelle est sa portée aux Plans National, Confédéral et Continental?

Ayant publié il y a dix-huit ans, à partir d'une analyse prospective de la situation socio politique et économique des trois pays qui constituent précisément l'Alliance des États du Sahel d'aujourd'hui, soit le Mali, le Niger et le Burkina Faso, une « Théorie et une Stratégie de la Refondation », en Rupture avec l'Ordre néocolonial dans l'ouvrage : « Réinventer les Stratégies de Développement de l'Afrique » (Editions l'Harmattan 2007), il nous a paru utile de faire le point de l'histoire, entre d'une part, une « théorie de la Refondation » conçue il y a

près de deux décennies et la réalité que nous offre à examiner et à analyser « la Refondation », telle qu'elle se décline au sein de l'Alliance des États du Sahel aujourd'hui d'autre part.

Le présent ouvrage rédigé en deux tomes, tente brièvement dans le tome I, d'examiner le contexte historique ainsi que les enjeux politiques et socio économiques liés à l'avènement de la Confédération des États AES, face à la subversion et à l'agression de l'Occident dominateur et conquérant.

Nous distinguons en effet, l'Occident dominateur et conquérant, responsable en partie de la situation de déstabilisation du Sahel d'une part, de l'Occident humaniste d'autre part, lequel contribue encore dans le monde, à la lutte contre l'injustice, le racisme et l'esclavagisme.

Dans le Tome II, nous traitons en une première étape de certains défis auxquels les États de l'Alliance du Sahel nous paraissent devoir faire face et dans le cas particulier du Niger, des défis liés à la Consolidation de l'Unité nationale, aux modifications portées à l'article 12

de la Charte de la Refondation, ainsi qu'à l'insécurité importée et sponsorisée sur le sol du Sahel.

En une seconde étape, nous tentons d'analyser les perspectives d'une Confédération des États du Sahel, au regard de la Théorie et de la Stratégie de Refondation, telles que nous les avions énoncées il y a deux décennies, pour les trois pays, soient le Mali, le Burkina-Faso et Niger, que nous avions alors investigués et hypostasiés, dans une démarche comparative et critique entre la théorie d'une part et la réalité d'autre part.

Il n'est cependant nulle prétention de notre part, de penser ou même de laisser croire ou penser que nos « supputations cognitives », découlant de simples analyses prospectives et anticipatrices que confère la « pensée hypothéticodéductive » propre à chaque humain, aient pu jouer quelque rôle que ce soit, pour influencer ou même tenter d'inférer sur le cours de l'Histoire Sahélienne d'une manière ou d'une autre, car en ce domaine précis, Seul l'Omniscient et l'Omnipotent est Seul Maitre et l'Unique Maitre de Tout. Nous tentons enfin dans la conclusion de l'ouvrage, de décliner les termes

d'un « nouvel humanisme » à l'heure du terrorisme instrumentalisé au Sahel, un terrorisme d'importation, sponsorisé par l'Occident conquérant, qui voudrait maintenir encore et toujours l'Afrique sous l'emprise criminelle de ses carnassières assoiffées de sang et de Chair Humaine et qui voudrait voir les Africains Noirs désunis et démunis.

En définitive, un Terrorisme de Déstabilisation par le Chaos Permanent, Conçu, Instruit et Conduit par l'Occident dominateur et conquérant, qui voudrait soumettre *ad vitam æternam*, les Peuples du Sahel qui ont Osé, avec leurs Dirigeants, Relever et Garder la Tête Haute, avec Fierté, avec Dignité et Avec Raison, pour Écrire, par la Force de la Raison Irréfrangible et avec l'Aide et le Soutien d'Allah SWT, de par leurs Mains et de par leur Intelligence, les Lignes Héroïques de Leur Destin Commun.

C. Théorie de la Refondation et Questionnements.



Théorie de la Refondation ou Stratégie de Rupture

La « **Théorie de la Refondation pour le développement de l'Afrique** constitue un programme de rupture avec l'ancien Ordre, lui-même défini et déterminé par les Institutions de Bretton Woods.

Les constats établis par nombre de chercheurs en sciences sociales résident dans l'échec des stratégies dites de réduction de la pauvreté en Afrique, dont les taux ont été multipliés par deux au cours des deux premières décennies de mise en œuvre.

Conscient de ce que la réussite de toute réforme économique et sociale visant à proposer les termes d'un Destin Sauveur pour l'Afrique n'est possible qu'en présence d'une « réforme mentale » préalable et/ou concomitante, porteuse de « l'Esprit de la Réforme elle-même », tant du côté de ceux qui l'initient et l'incarnent que des populations chargées de les mettre en œuvre, nous avions défini il y a deux décennies dans l'ouvrage « *Réinventer les stratégies de développement de l'Afrique* » six préalables sous les termes suivants :

- 1) Décoloniser les mentalités en Afrique.
- 2) Sortir du ghetto intellectuel suscité et entretenu en Afrique par les institutions de Bretton Woods.
- 3) Sortir de la balkanisation politique initiée et entretenue depuis la période coloniale et conséquemment,
- 4) Sortir de la balkanisation géographique.
- 5) Sortir de la balkanisation économique.
- 6) Pour susciter une mentalité de développement et de production endogènes de richesses.

La prise en compte de ces problématiques en termes de préalables à circonscrire, devrait permettre de notre point de vue d'atteindre la réalisation du septième point, le plus central :

- 7) Inventer un Destin Sauveur pour l'Afrique en refondant les bases de ses politiques et programmes de développement. Dès lors, « la Refondation » telle que nous l'entrevoyions alors pour le Sahel et pour l'Afrique se ferait de notre point de vue autour des 7 axes suivants, soit :

- 1 -Une claire vision des objectifs, des politiques et des stratégies partagées sur le plan continental, à la fois par les peuples et leurs dirigeants légitimes ;
- 2 -Une volonté affirmée de compter d'abord et avant tout sur ses propres forces ;
- 3 -La mobilisation effective et le développement des ressources humaines africaines, au service de l'Afrique ;
- 4 -La mobilisation des ressources du sol et du sous sol africains au bénéfice des politiques économiques africaines ;
- 5 –L'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales intégrées, aptes à générer la croissance soutenue et le développement humain durable ;
- 6 -La nécessité de créer une véritable initiative en vue de l'annulation totale de la dette ;
- 7 -Une approche hardie et novatrice dans le domaine de la solidarité internationale.

Aujourd'hui, les trois pays que sont le Mali, le Burkina-Faso et le Niger, analysés dans la logique interne

et externe des « stratégies dites de réduction de la pauvreté » qui les gouvernaient alors, ont constitué l’Alliance des États du Sahel et s’activent précisément à inventer et à mettre en place, une politique économique et sociale dite de la Refondation.

Près de deux décennies se sont écoulées pour assister à l’avènement d’une « Refondation des États au Sahel » se déclinant comme une véritable rupture mentale, avec ses implications politiques, économiques et socio culturelles d’avec l’Ordre ancien, dans une gestation douloureuse au Forceps, seule contre tous en Afrique, seule face à elle-même, Face à son Destin et Face à l’Histoire. Si l’AES est née, elle est cependant portée par des « élites en tenue militaire », alors que nous y voyions la résultante « des élites civiles africaines ».

L’on pourra sans doute relever que c’est bien l’échec des élites civiles de la démocratisation qui a permis aux élites militaires d’accéder au pouvoir au Sahel pour « enfanter » la Confédération du Sahel après l’échec de la Fédération du Mali, 1959-1960. Pour cette AES là, se présentant aujourd’hui comme l’Espoir de la Jeunesse

de tout un continent, quelques interrogations demeurent, dont les plus immédiates pourraient être ainsi formulées :

- Quels sont les enjeux géopolitiques et stratégiques que revêt la naissance de la Confédération des États du Sahel?
- Quels sont les défis immédiats auxquels la Confédération AES est confrontée et auxquels elle doit chercher les réponses les plus appropriées et dans l'urgence?
- Quelles sont les perspectives aux plans politiques, économiques et socioculturels pour les courts, moyens et longs termes, d'une Alliance des États du Sahel désormais insécurisée et agressée sans répit, à l'interne comme à l'externe, par des supplétifs de mercenaires instrumentalisés par des Puissances mondiales aujourd'hui démasquées et pour lesquelles, l'existence même de l'AES constitue une Défi permanent, une Menace imminente à leur Essence et à leur Existence en tant que Puissance?

Telles sont formulées les préoccupations auxquelles nous tentons d'apporter notre modeste contribution.

**2 LIVRE DEUXIÈME
DES DEFIS URGENTS
DE LA REFONDATION EN COURS AU SAHEL**

2.1. Le défi de l'Unité et de la Solidarité AES

2.1.1. Problématique de l'Unité et de la Solidarité AES.

Le tout premier défi à relever pour la Refondation en cours est bien celui de la Consolidation de l'Unité et de la Solidarité de tous les Nigériens et Sahéliens autour de la réalisation d'Objectifs Communs.

Si les dix-huit premiers mois de gestion du pouvoir au Niger ont été marqués par la solidité d'une Force de « Résistance Unie et Déterminée », en dépit de quelques déceptions marquées çà et là, la fin des Assises de la Refondation au mois de mars 2025, va marquer le début d'une préoccupante « fêlure » entre d'une part, une classe dirigeante qui s'échigne à solliciter la patience de son peuple dans l'administration d'une justice revendiquée de toutes parts et d'autre part, de larges pans d'une Opinion Publique de plus en plus empressée de voir des comptes de gestion soldés, au nom de la Justice Sociale annoncée et promise au lendemain du coup d'État du 26 Juillet 2023 par les Nouvelles Autorités de la Refondation. Or, dans le contexte de Refondation

d'une Alliance des États du Sahel agressée militairement, politiquement et médiatiquement, une alliance fortement «prise à partie» par les forces de la déstabilisation, une Confédération « encerclée, enclavée, discriminée » et soumise à de puissantes velléités « d'étouffement diplomatique et d'asphyxie économique et financière », **la Première Arme de Défense, réside précisément dans l'Union et l'Unité de Combat, dans la Solidarité et dans la Détermination Fraternelle et Solidaire des Peuples de Chaque Pays AES pris individuellement et des Peuples des Pays de l'AES entre Eux.**

En effet, il suffirait que l'un des pays de l'Alliance « bascule », pour impacter durablement la Dynamique sous régionale en cours et d'un tel point de vue, les ennemis internes et externes en sont particulièrement conscients et leurs efforts s'inscrivent dans une stratégie constante d'équilibrages et de rééquilibrages aux plans tactiques et stratégiques, aux fins d'alimenter les braises d'une division, susceptible d'ouvrir les brèches visant à briser l'élan d'espoir en un Renouveau Africain, que Porte et Symbolise l'AES en Afrique et dans le Monde.

D'un tel point de vue, la Confédération des États AES, ne devrait-elle pas s'appliquer en Toutes choses, à Harmoniser et à Renforcer la Vision Commune en matière de Politiques sécuritaire, économique, financière et socioculturelle ainsi qu'elle le fait d'une part, mais veiller également d'autre part, à une Répartition Véritablement et Scrupuleusement Équilibrée et Consensuelle, quant à l'Implantation des Institutions et des Structures de la Confédération, ainsi que la Distribution Équitable des Responsabilités entre États AES, aux fins de Prévenir d'éventuelles frustrations et démobilisations ça et là.

Ici comme ailleurs, les égoïsmes particuliers des uns et des autres, doivent céder le pas et s'effacer au profit de la Consolidation et de la Pérennisation de l'Esprit et de la Lettre d'une Confédération des Peuples AES, visant la Fédération des Peuples AES et sans doute, l'Union Véritable des Peuples d'Afrique dans leur ensemble. La Confédération doit à notre humble avis, Incarner la Graine semée au Sahel, qui fera Naitre et Germer l'Arbre de Vie et d'Espoir d'une Nation Unie d'Afrique, fière de son Identité et de sa Personnalité Politique et Morale.

Sur un autre plan, le Collège des Chefs d' États AES, ne devrait-il pas également veiller dans son fonctionnement de tous les jours et face à Chaque Défi commun, à Consolider et à Renforcer la Collégialité en son sein, pour l'Ensemble des Processus, Procédures et Mécanismes de Conception, d'Elaboration, d'Adoption, de Publication et de Diffusion des Décisions Engageant les Trois Pays AES, parlant d'Une Seule et Même Voix.

Il y a là assurément des aspects fondamentaux sur lesquels les Responsables de la Confédération ont dû plancher, y compris nous n'en doutons pas sur les mécanismes internes de Gestion, de Prévention et de Résolution d'éventuels différents, qui viendraient à naître au sein d'une Confédération, qui n'a pas et ne saurait avoir droit à l'échec, au regard de l'Espoir d'un Avenir Meilleur dont elle est Porteuse, pour les Peuples du Sahel et au-delà, Pour les Peuples du Continent Africain.

Si cette Dynamique de Consolidation de la Problématique de l'Unité et de la Solidarité est valable entre États-AES, elle devrait également l'être à l'intérieur de Chaque États-AES.

A cet effet et dans le cas du Niger qui nous occupe dans la présente contribution, un certain « refroidissement » de l'engagement patriotique, viendra à contrario, non pas d'un Occident étatique ordinairement à l'affut, mais plutôt des « dynamiques internes » au Pouvoir lui-même, par la commission d'actes passablement inexplicables pour la logique du citoyen ordinaire, engagé à défendre une Refondation en laquelle il croit et en laquelle il entrevoit une Forte Lueur d'Espérance, d'Assurance et de Confiance.

En dépit des interventions renouvelées du Chef de l'État, quant à la sincérité des vœux prononcés et à leur futur aboutissement, un reflexe de « désenchantement » va finir par prendre racine, car en effet, plus le Premier Responsable de l'État s'engage par les déclarations solennelles à rendre effective la Justice attendue par ses concitoyens, plus certains actes contraires médiatisés, s'affichent en retour, comme en un défi face à l'Opinion, en forme de « pied de nez » aux promesses du Premier Responsable de l'État, au point où des Interrogations se font jour sur le lieu et sur le Centre du Pouvoir lui-même.

2.1.2. Harmoniser les Politiques de langue au sein de la Confédération AES : le défi lié à la modification de l'article 12 de la Charte de Refondation : langues parlées et langues nationales du Niger.

Dans cette dialectique « des rapports de pouvoirs et entre pouvoirs au sein de la Refondation », bien des Nigériens finiront par « perdre leur latin », dès l'annonce d'une décision inattendue, qui viendra à fracasser une certitude établie qu'ils croyaient à la fois intangible et imprescriptible, la « perte » du « statut juridique égalitaire » qui fonde au plan de la Nation nigérienne, leur « Identité Intrinsèque », leur Personnalité, leur Culture d'Appartenance, au travers du Statut conféré aux langues maternelles. Ainsi, ayant « perdu leur latin » en matière d'appréhension et de « compréhension logique » des événements au sommet de l'État et de la République depuis la fin des Assises de la Refondation par des « velléités ostentatoires de récupération de la Refondation elle-même », par certaines forces d'un Ordre ancien qui, en toute « logique de survie » ne veut point mourir, voici

bien des compatriotes, à la recherche d'un « statut national égalitaire » pour leur « propre latin maternel », celui-là qui fonde et structure à la fois leur Identité, leur Personnalité, leur Fierté et leur Dignité d'Homme, en un mot, leur « Estime de Soi, en Soi et pour Soi, tout autant que la Conscience Sociale de leur Satisfaction de Soi, en Soi, pour Soi et face à Autrui », ainsi que le spécifient certains « spécialistes des Sciences de l'Homme et de la Société », dans leur « jargon » si particulier. En vérité, les mêmes préoccupations sont vivement partagées ça et là.

La langue maternelle, n'est-elle pas en effet, un des Tous Premiers Organisateurs de la Pensée et de la Raison, de la Personnalité, de l'Intelligence, de la Socialisation et donc de l'Humanité des Personnes?

Comment est-il donc possible, que l'on ait pu ainsi « passer à coté » des cris de détresse et des requêtes formulées auprès des plus Hautes Autorités d'une Nation, désormais Réunie et Réconciliée avec elle-même, à l'occasion des évènements du 26 juillet 2023, pour garder le silence sur des revendications formulées dans la Déférence due à l'Autorité Supérieure de la Nation?

Car en effet, nombreuses sont les voix qui se sont élevées, pour certaines, avec le Respect et la Considération qu'imposent les Responsabilités et les Qualités des auteurs, pour Solliciter la Nécessaire Correction, qui viendrait à leur Permettre de Retrouver le Juste Equilibre de leur Personne Physique, Mentale, Sociale et Morale, un Equilibre Malencontreusement Percuté par l'âpreté d'un article 12 modifié, qui Vient ainsi Chanceler leurs Certitudes et leurs Convictions les Plus Profondes, celles là qui les Confortent qu'ils Sont, Restent et Demeurent des Citoyens à Part Entière dans Cette Refondation en Construction au Niger et Non Pas des Hommes Entièrement à Part d'une Refondation, qui voudrait les Ostraciser et les Discriminer.

Nous rapportons ci-dessous, certains écrits marquant une certaine incompréhension, exprimés dans un Esprit et un Souci de Cohésion et d'Égalité, en cette période si déterminante, où Seule l'Union de tous les Nigériens convaincus de la Nécessité d'un Véritable élan Solidaire face à une adversité jamais égalée et exercée contre notre Peuple, peut permettre de l'Emporter.

Prof. Kalla Karimou :

A mon humble avis, une langue pour devenir un trait d'union entre les communautés et les nations, ne s'impose ni par décret, ni par une loi, ni par une ordonnance. Pour s'imposer à d'autres locuteurs une langue doit séduire, attirer et émerveiller par la richesse culturelle qu'elle engendre, par la fluidité des transactions et des échanges qu'elle génère et par la facilité qu'elle procure à tous ses locuteurs dans leurs rapports aux autres. C'est cette dynamique que l'article 12 vient de disloquer, non seulement, en freinant la marche de la langue haoussa, en passe d'être acceptée par tous, mais aussi en braquant les autres composantes nationales, qui par la présente décision, se sentent rabaisées, dépouillées de leur acquis et réduites au statut de citoyens de seconde zone. Brefs des marginaux de la République. N'oublions jamais, que les langues imposées ne survivent pas au verdict du temps. Qu'est devenue la langue de la Rome éternelle? Combien sont-ils aujourd'hui les locuteurs perses ou grecs. Dans le cas précis, de notre pays, que rapporte au citoyen ordinaire ce choix volontariste qui froisse les sensibilités des uns, blesse l'orgueil des autres et rabaisse la dignité d'une partie de ceux-là mêmes qui sont sensés unir leurs forces à celle de la communauté linguistique majoritaire pour assurer la réussite d'une transition portée à bout de bras par certaines de ces mêmes populations qui se sentent aujourd'hui, flouées, humiliées et insultées dans ce qu'elles ont de plus précieux, alors même que l'urgence commande d'éviter de disloquer nos rangs en une période aussi incertaine.

Dr Issoufi Alzouma Oumarou :

On vient, à juste titre, d'attirer mon attention sur un document qui circule sur les réseaux sociaux depuis ce matin. Il s'agit de

la copie ou d'un PDF du journal officiel de la République du Niger portant sur la charte nationale. L'article 12 de cette charte, dans une version qui circulait auparavant, donnait le statut de langues nationales à l'Arabe, au Buduma, au Fulfulde, au Gulmancema, au Hausa, au Kanuri, au Tagdalt, au Tamajaq, à la Tasawaq, au Tubu et au Zarma-sonraï dans son premier alinéa. Dans un second alinéa on consacrait l'Anglais et le Français comme langues de travail. Ici déjà on met en infériorité les langues nationales par rapport au Français et à l'Anglais. C'est un point qui doit être objet de débats futurs car la notion de langues de travail, par rapport à langues nationales et à langues officielles doit avoir une clarification étant donné qu'à chaque statut de langue correspond une forme précise d'utilisation dans la société, dans l'administration, dans nos rapports avec l'extérieur. Dans le PDF qui circule sur les réseaux sociaux, cet article 12 a subi une modification qui, dans le premier alinéa cite les langues nigériennes ci-dessus énumérées comme langues parlées. **TOUT SIMPLEMENT!** Il est dit dans l'alinéa 2 nouveau que le hausa est langue nationale. Dans l'alinéa 3, le statut de langues de travail est reconnu à l'anglais et au Français. Nous sommes donc en face de langues à trois (3) statuts différents.

A. Toutes les langues parlées par les communautés linguistiques historiquement identifiées sur le territoire nigérien sont juste des langues reconnues par la charte nationale.

B. Seul le hausa est érigé en langue nationale. Il y a ici un souci majeur que les rédacteurs de cet article 12 doivent expliquer aux Nigériens car il y a bel et bien une différence d'appréciation, de traitement et de considération entre langues parlées et langues nationales. Pour rappel, nos langues ont été reléguées au stade de dialectes par le colonisateur français qui ne leur donnait aucune considération. Les Africains se sont battus pour valoriser leurs langues et ont pu les hisser au rang de langues nationales.

Aujourd'hui le débat doit avancer pour leur donner un statut de langues officielles. Je suis très gêné à la relecture de cet article 12 nouveau vu que j'ai une vision très claire sur les motifs sous-jacents éventuels de l'érection d'une seule langue "locale" au statut de langue nationale mais compte-tenu de son caractère sensible, il appartient aux rédacteurs de sortir de l'ombre pour affronter les Nigériens avertis au cours d'un débat public. Pour leur tendre la perche, je dois dire que les Nigériens doivent sortir de la vision jacobine qui a permis à la France d'écraser les autres langues au profit du français d'une part et que d'autre part nous n'avons pas une pléthora de langues nationales qui peut nous empêcher d'avoir une politique linguistique cohérente qui garantira la stabilité nationale. L'article 12, dans la version qui est servie dans ce qui est présenté comme étant un numéro du journal officiel de la République du Niger a un contenu politique et idéologique porteur de menaces graves sur la cohésion nationale. Je pense que nous n'avons pas besoin d'une telle épreuve supplémentaire et que l'autorité suprême du pays va rapidement étouffer la polémique qui doit rester au stade de simple méprise, voire simple erreur de rédaction. Je reste disponible pour tout autre éclairage car il s'agit d'une réaction à chaud sur un sujet brûlant.

M. Salou Gobi, Journaliste :

Article 12 de la Charte de la Refondation / Ne Pas Diviser, Mais Rassembler : Un Devoir de Responsabilité Politique Dans une conjoncture marquée par l'incertitude, les passions et les fractures, il est un devoir sacré pour tout citoyen engagé de ne point attiser les braises du feu politique, surtout lorsque celui-ci menace de consumer le lien social. Il ne s'agit pas ici de se taire ou de fuir le débat. Il s'agit de parler avec responsabilité, avec la volonté de rassembler plutôt que de diviser. Certaines décisions

politiques, par leur portée symbolique et leur résonance sociale, bouleversent, choquent, interrogent. Il ne faut pas en rajouter. Il faut comprendre, questionner, interpeller — mais sans déchirer davantage le tissu fragile de notre vivre-ensemble. Car la politique, lorsqu'elle devient un jeu de confrontations stériles, finit par desservir l'essentiel : la paix, la justice et le progrès. Alors posons les questions, calmement mais fermement : Était-ce une erreur ?

Si oui, pourquoi ne pas le reconnaître ?

Pourquoi ne pas corriger, expliquer, éclairer ?

Et si ce n'est pas une erreur, alors pourquoi ce choix ?

Pourquoi maintenant ?

À quelle finalité politique ou nationale répond-il ?

Quels en sont les objectifs, les bénéfices supposés, les conséquences assumées ? Le silence ne saurait être une stratégie. L'opacité ne peut se substituer à la pédagogie. Gouverner, c'est prévoir, mais c'est aussi expliquer. Et surtout assumer. Car ce que l'on ne justifie pas devient suspect. Ce que l'on n'assume pas devient un fardeau collectif. Aujourd'hui plus que jamais, les gouvernants ont une obligation d'éclairage. Ils doivent parler au peuple non pas en surplomb, mais en partenaires. La confiance ne se décrète pas : elle se construit, elle se mérite, elle se regagne. Notre pays n'a pas besoin de polémiques supplémentaires. Il a besoin de vérités dites avec courage, d'explications données avec clarté, et de décisions prises avec discernement. Il ne s'agit pas de fuir les responsabilités, mais de les porter haut, avec dignité et humilité. Nous ne sommes pas ennemis. Nous sommes un peuple en quête de sens, de cohérence, de justice. C'est en cela que réside l'honneur de gouverner : savoir répondre aux interpellations avec respect, et non avec condescendance ou silence. Ne pas diviser. Mais rassembler. Voilà l'urgence. Voilà la voie.

M. Aboubacrine ASSADEK, Pr ethno mathématicien.

Le Tamacheq, une langue millénaire en quête de reconnaissance : Histoire et enjeux d'une écriture identitaire

Introduction : Une exclusion symbolique**

La récente décision du Niger de ne pas inscrire le Tamacheq (ou tamasheq) parmi les langues nationales dans sa charte constitutionnelle a suscité une vague de préoccupations. Cette langue, pilier identitaire des communautés touarègues, incarne pourtant une histoire multimillénaire et une résistance culturelle unique au Sahara. Retracer son évolution, ainsi que celle de son écriture, le Tifinagh, révèle des enjeux bien plus profonds qu'une simple question linguistique : il s'agit d'un combat pour la survie d'un patrimoine face à l'uniformisation.

I. Aux racines du Tamacheq : Une langue berbère du désert

Le Tamacheq appartient à la famille des langues berbères (ou amazighes), elles-mêmes branche de l'afro-asiatique. Parlé par les Touaregs – ou *Kel Tamasheq* (« ceux qui parlent le tamasheq ») –, il se distingue par sa conservation exceptionnelle de structures grammaticales anciennes, comme le système verbal à préfixes, et un lexique influencé par le contact avec l'arabe, le haoussa et le français. Contrairement à d'autres dialectes berbères, le Tamacheq a résisté à l'assimilation grâce à la mobilité des Touaregs, nomades du Sahara central. L'islamisation, dès le VIII^e siècle, introduisit l'alphabet arabe, mais la langue maintient ses spécificités, notamment à travers la poésie orale (*assak*), vecteur de traditions et de récits historiques. II. Le tifinagh : Une écriture ancestrale réinventée L'écriture tifinagh, symbole emblématique de l'identité touarègue, plonge ses racines dans l'Antiquité. Dérivé des libyques anciens (utilisés dès 500 av. J.-C., comme en attestent les inscriptions du site d'Abalessa en Algérie), ce système consonantique fut préservé par les Touaregs, notamment les femmes, qui le transmettaient à travers des motifs

artisanaux (bijoux, tissages) et des messages éphémères tracés sur le sable. Au XX^e siècle, face aux défis de la modernité, le tifinagh connaît une renaissance. Des intellectuels touaregs, comme l'écrivain nigérien Hawad, œuvrent à l'adapter aux besoins contemporains : ajout de voyelles, standardisation des caractères. En 1982, un alphabet néo-tifinagh unifié est proposé lors de conférences pan-berbères, bien que les variantes traditionnelles perdurent localement. Aujourd'hui, le tifinagh est intégré dans Unicode (depuis 1999) et utilisé dans des manuels scolaires au Mali et au Niger, malgré son absence de statut officiel.

III. Enjeux politiques : La langue comme miroir des fractures

L'exclusion du Tamacheq de la charte nigérienne s'inscrit dans un contexte de tensions historiques. Les Touaregs, marginalisés depuis les indépendances, ont mené plusieurs rébellions pour l'autonomie, notamment dans les années 1990 et 2000. Refuser la reconnaissance linguistique revient à nier leur contribution à l'histoire nationale, alimentant un cycle de défiance. Pourtant, valoriser le Tamacheq pourrait apaiser ces fractures. Au Maroc, la constitutionnalisation du Tifinagh en 2011 a renforcé l'inclusion des Amazighs. Au Niger, où le Tamacheq est parlé par environ 8 % de la population (1,5 million de personnes), son officialisation faciliterait l'éducation bilingue, l'accès à l'administration et la préservation d'un savoir écologique nomade précieux face au changement climatique.

IV. Menaces et résistances : La bataille pour la transmission**

Sans reconnaissance étatique, le Tamacheq risque de se fragmenter sous la pression de l'arabisation et de la francophonie. Les jeunes générations, poussées à migrer vers les villes, adoptent le haoussa ou le Zarma pour s'intégrer. Cependant, des initiatives citoyennes émergent : radios communautaires (comme *Sahara FM* à Agadez), écoles associatives enseignant le Tifinagh, ou collectifs artistiques comme *Tartit*, qui mêlent musique traditionnelle et

poésie engagée. Conclusion : Un patrimoine à sauver, une nation à réconcilier la marginalisation du Tamacheq dépasse le cadre linguistique : elle reflète l'incapacité des États sahéliens à embrasser leur diversité. Rectifier cette « grave décision » serait un pas vers la paix, reconnaissant que l'unité nationale se construit non par l'homogénéité, mais par le dialogue entre les cultures. Comme l'écrivait Hawad : « Notre alphabet est une caravane de signes ; lui fermer la route, c'est appauvrir le désert. » Espérons que le Niger saura entendre cet appel.

**M. Adamou IDE, Administrateur civil à la retraite;
Poète/Écrivain.**

La question des langues nationales n'était pas à l'ordre du jour des Assises Nationales et de ses sous-commissions. C'est un acquis depuis toutes les constitutions du Niger jusqu'à celle de la septième République renversée le 26 juillet 2023. A la Conférence Nationale de 1991, certains participants ont voulu tenter un coup de force pour déséquilibrer le statut des langues nationales sans succès. La onzième langue nationale est le Tagdal. Les Assises Nationales tenues sous l'égide du CNSP ne comportaient aucun point relatif au statut des langues nationales. Si c'était le cas, le point serait discuté au sein de la Sous-commission n°1 " Paix, Sécurité, Réconciliation nationale et Cohésion sociale". J'étais membre de cette sous-commission et de l'équipe de rédaction du rapport. A aucun moment, dans les points inscrits à l'agenda de la sous-commission comme dans les interventions des participants, cette question n'a été abordée. Le Rapport des Assises Nationales, adopté par les 716 Délégués est clair en son article 12. Cet article a été réécrit sciemment, en opérant une classification hiérarchisée inédite des langues nigériennes. L'insertion d'un alinéa 2 est une violation caractérisée du Rapport des Assises Nationales. Soit on corrige cette version, soit il faut

engager une procédure visant à son annulation. Pourquoi tant de haine, tant d'acharnement pour fragiliser davantage notre pays face aux multiples défis auxquels les citoyens font face avec courage et un sens du sacrifice jamais enregistré auparavant? L'unité nationale a été construite par des Dirigeants visionnaires dont la contribution est un acquis pour la paix et la cohésion sociale dans notre pays. Pour toutes ces raisons, l'article 12 version Journal officiel doit être corrigé, pour perpétuer cette paix sociale que nous devons léguer à notre tour aux futures générations.

Dr Halidou YACOUBA, Maître de Conférences en Philosophie politique et sociale (CAMES) et HDR (Habilitation à diriger des recherches) UAM.

Appel philosophique a l'endroit du CNSP.

S'il est vrai que, par définition et en sa fondation originelle, la philosophie est Amour de la sagesse et Mère de toutes les sciences tant de l'homme et de la société que de la nature, les philosophes sont donc les premiers intellectuels interpellés face à cette crise identitaire artificiellement et méchamment créée par le ou les modificateurs du fameux Article 12 qui fait la une de l'actualité brûlante de notre cher pays, le Niger de tous et de chacun. Cette modification satanique constitue un danger mortel pour l'existence même de l'État unitaire du Niger. Car jamais dans l'histoire politique du monde l'injustice qui se traduit par l'exclusion n'a rendu pérenne un État multiculturel, à l'exemple de presque tous les États africains anciennement colonisés. NB: Socrate, père fondateur de la philosophie occidentale, est, pour ceux qui ne le savent pas encore, l'Ancêtre des intellectuels. Je prends donc ici la parole philosophique en répondant à la parole de l'individu ou groupe d'individus qui ont frauduleusement modifié l'Article 12.

Modification qui, tout sujet de raison, sait sans nul doute qu'elle porte une atteinte grave à la Cohésion nationale de notre pays. Je prends donc ici la parole philosophique à l'intention de notre cher CNSP qui nous a réveillés de notre sommeil cauchemardesque de résignés d'un régime tyrannique dont aucun citoyen nigérien jouissant de sa santé mentale effective et totale ne souhaite voir revenir. Ainsi, notre modeste appel citoyen de petit philosophe à l'endroit de notre cher CNSP c'est d'être à l'écoute attentive de ce vieil adage plein de sagesse : « il faut battre le fer dès qu'il est chaud ». En effet, cet article 12 frauduleusement modifié est ce que le grand épistémologue britannique, Karl Popper, appelle « un prétexte de la provocation ethnique » dont tout État unitaire multiculturel au monde, à l'exemple du Niger, qui veut être viable doit éviter à tout prix : « Le prétexte de la provocation ethnique, dit Popper, est le plus méchant et le plus révoltant de tous ». C'est pour dire en français facile que s'il veut vraiment aller de l'avant, notre cher CNSP de la date historique du 26 juillet 2023 doit d'urgence écouter les appels à la sagesse incessants de tous les compatriotes des huit régions du Niger. On entend par sagesse le fait d'être sage. Être sage, n'est-ce pas être rassembleur en étant prudent. Comme le dit si bien et si justement Descartes sur les traces philosophiques d'Aristote ? La sagesse c'est le fait de faire preuve de prudence. Un dirigeant sage est rassembleur et non divisionniste. C'est son esprit rassembleur qui fait de lui un dirigeant juste. Un dirigeant juste est celui qui comprend que La république par définition c'est la chose publique, et non raciale, ethnique, religieuse ou clanique. La République c'est la chose de tous et de chacun. Est donc sage tout dirigeant qui comprend et accepte cette vérité indubitable et irréfutable. Si refondation signifie destruction des jalons de l'Unité nationale tels que lancés fixés par les pères de l'indépendance nationale du Niger Djibo Bakary et Diori Hamani, puis par le

Président réputé Champion de la Cohésion nationale, alors la refondation que nous souhaitons sincèrement réussir va connaître un échec programmé. Aucun régime nigérien par le passé n'a osé remettre en cause l'égalité juridique des langues nationales du Niger. Cher aimable CNSP, faites-vous violence en écoutant les conseils de sagesse délivrés de par et d'autre par vos vrais amis. Un grand philosophe africain de nationalité malienne, Amadou Hampâté Bâ, ne dit pas autre chose, sinon que « la sagesse africaine consiste à savoir souffrir de la coexistence pacifique avec les autres malgré leur différence ». En effet, l'importance de l'acceptation de la différence réside dans le fait que, loin d'être un mal, elle est source d'enrichissement mutuel tant pour les peuples que pour les individus culturellement distincts. C'est un secret de polichinelle que toutes les constitutions successives du Niger reconnaissent et respectent toutes les langues nationales qui sont juridiquement égales car aucun groupe ethnique du Niger n'est supérieur aux autres. Hiérarchiser arbitrairement les langues dans un État multiculturel c'est créer un Apartheid dans ledit État. On n'impose pas une langue. Juridiquement parlant toute imposition est arbitraire. La langue de tout peuple a droit à l'existence, en ce sens qu'elle traduit son identité, c'est-à-dire son esprit. Effacer la langue d'un peuple c'est effacer ce peuple. C'est pourquoi il n'y a ni excuse ni dédommagement possible pour tout peuple qui renonce à sa langue. En effet, comme l'a si bien et si justement dit le grand médecin, psychiatre et essayiste occidental, Jean Maisondieu, dans son bel article intitulé, « l'exclusion : un processus mortel. », la lutte contre l'exclusion est une priorité nationale. C'est dire qu'exclure une personne ou un groupe de personnes n'est ni plus ni moins que les effacer, c'est-à-dire les faire disparaître. Dit autrement, c'est leur conférer un statut de gens qui ne comptent pas, qui n'ont aucune valeur dans la République qui est pourtant supposée être la chose publique. En

clair, exclure une langue en niant son statut national ce serait donner à ses locuteurs le statut d'étrangers, ou tout plus celui de citoyens de seconde zone. Toute chose qui s'avère illico presto un scandale à la fois philosophiquement, juridiquement et religieusement inacceptable. Ô cher CNSP, méfiez-vous de ce qui vous flatte par des mensonges grotesques et grossiers. Ni au Mali ni au Burkina et au Nigéria une langue n'a été imposée comme unique langue nationale. Toutes les langues parlées par les peuples constitutifs de ces pays anciennement colonisés sont reconnues comme langues nationales. Ô cher CNSP, Faites attention en vous méfiant vraiment de vos flatteurs : ce n'est pas pour votre bien, c'est pour le leur propre qu'ils travaillent. Ne confondez vos vrais amis de vos vrais ennemis flatteurs démagogues qui ne cherchent que des prébendes. Comme disait Alexandre Koyré, « ne laissez pas l'aristocratie de service se transformer en cacocratie d'ambition ». Cher CNSP, sachez que ces fieffés menteurs ontologiquement prébendiers et opportunistes sont vos pires ennemis. Ils ne sont pas vos vrais amis, mais vos vrais ennemis cachés. Sans le souhaiter, quand rien ne va pour vous, vous allez les voir tous se volatiser comme une œuvre de dédale. Ils vont tous fuir. Cher CNSP, ne laissez pas la discorde, la peur et la haine entre citoyens prendre pied dans la Cité-Niger qui en ces moments de terrorisme a plus besoin d'Unité, d'amitié et d'entraide que de division. Ce sont la fraternité et la solidarité qui constituent le lien qui unit et fait la force dans tout État au monde. Cher CNSP, sachez que le mutisme ou loi de l'omerta, c'est-à-dire du silence de l'intelligentsia nigérienne pourrait s'expliquer par au moins deux raisons fondamentales : Primo, il y a bon nombre d'intellectuels nigériens qui se taisent par peur de la prison en vous disant la vérité car aujourd'hui beaucoup de nos concitoyens disent à tort ou à raison que vous êtes une continuité du régime déchu, mais

sous une autre forme. Le régime déchu qui avait cyniquement transformé les vertus démocratiques en horreur tyrannique au Niger. Le régime déchu qui avait monstrueusement ballonné toutes les libertés individuelles et collectives. Beaucoup de Nigériens disent tout bas que nous assistons malheureusement aujourd’hui à un retour inattendu de la terreur du régime déchu qu’ils croyaient pourtant à jamais révolue. Secundo : d’autres intellectuels se taisent parce qu’ils espèrent de vous des postes de nominations ou souhaitent vous voir glisser et tomber dans le trou de l’imprudence. Sachez donc cher CNSP que vos vrais et sincères amis n’ont pas peur de vous dire la vérité. Car la finalité de la vérité c’est le Bien. De quel bien s’agit-il ? A en croire le Père fondateur de l’Académie ou Première Ecole des sciences politiques, à savoir Platon, il s’agit du Bien qui est fondé non pas sur des principes subjectifs et contingents, mais nécessaires et universels, c’est-à-dire rationnels, donc acceptables par tous dans la mesure de l’humaine condition. Un tel Bien se nomme en termes courants et constitutionnels, l’Intérêt supérieur de la nation. Le Niger se veut un État- nation en construction. Or hiérarchiser les langues, c’est-à-dire les identités culturelles d’une nation, est tout sauf contribuer à la construction d’un État-nation au Niger. Cher CNSP, ne tombez pas dans le piège de vos ennemis jurés, c’est-à-dire l’impérialisme et ses valets locaux terroristes qui n’attendent que des occasions rêvées, à l’exemple de cette parole satanique de l’Article 12 frauduleusement modifié, pour nuire facilement au Niger et à son peuple. Le digne peuple nigérien que j’espère toujours uni et engagé pour mettre hors d’état de nuire tous ses ennemis externes et internes. Le digne peuple nigérien mu par un métissage culturel évident traduit par des mariages interethniques et la pratique de la parenté à plaisanterie ne saurait accepter en son sein aucun artisan et suppôt de la division. Cher CNSP, comme tout bon citoyen nigérien, je prie et implore Dieu

pour qu'il vous mette dans la voie royale de la philosophie entendue comme Amour de la sagesse, c'est-à-dire de la justice entendue comme inclusion et non exclusion. Amour de l'Unité dans la diversité, seul gage de Paix. Paix comme Amour de la différence. Paix comme tolérance interculturelle ou inter culturalité. Paix comme condition première, originelle et fondamentale de tout développement. Paix dont le fondement premier est la JUSTICE. C'est dire que quiconque n'aime pas la justice est un ennemi juré de la Paix. Tel est exposé en gros comme en détail notre modeste appel philosophique à l'endroit de notre cher CNSP. Et qui dit appel philosophique dit tout simplement appel à la raison synonyme de sagesse.

Les auteurs des textes ci-dessus, publiés sur les Réseaux Sociaux, nous pardonneront de n'avoir pas requis leurs autorisations préalables et nous voudrions ici nous en excuser, si d'aventure, nous nous sommes trompé quant à la nature de la publicité à leur conférer.

Il convient de relever que de nombreux articles ont circulé sur la toile, comportant des réactions vives, parfois violentes et réactionnelles auxquelles nous n'avons pas voulu ici donner écho. L'objectif visé réside dans l'analyse objective et sereine, d'une problématique particulièrement sensible, aux fins de formuler une Contribution de Bon Sens et de Raison. Il faut se féliciter à cet effet, que le Directeur de Cabinet du Président de la République ait

souligné, à la fin de son intervention relative aux modifications portées à l'article 12 de la Charte de la Refondation, que le Président de la République n'est pas Fermé à Écouter et à Prendre en Considération des Voix Discordantes sur le Sujet, pour peu qu'Elles apportent la Preuve de leur Solidité Épistémologique et de leur Cohérence scientifique.

Avec l'humilité qui s'impose à tout enseignant-chercheur ayant tenté l'analyse et la mesure de la gouvernance dans certains Pays Africains au cours des quatre dernières décennies, encadré Masters et Thèses de Doctorat à l'Université de Niamey et en co encadrement de Collègue de l'Université Norbert Zongo du Burkina Faso sur l'impact des Langues Nationales sur les performances des élèves du Niger et du Burkina, auteur d'ouvrage (Faut-il enseigner dans les langues nationales : l'exemple du Niger, Éditions l'Harmattan 2007), nous souhaiterions présenter dans une démarche dénuée de toute polémique stérile, les termes de la Présente Contribution sur la Problématique des Langues au Niger ainsi qu' au sein de la Confédération AES.

2.1.3. Enoncé de l’Hypothèse de travail.

Nous hypostassions que les modifications portées à l’article 12 de la Charte de la Refondation présentent des difficultés et des faiblesses dans leur logique interne et externe du point de vue : Historique, Politique, Philosophique, Idéologique, Juridique, Pédagogique, Psycho sociolinguistique et Culturel, dans le cadre de l’Esprit de Refondation en Cours, eu égard aux Défis Actuels auxquels doivent faire face le Niger et l’AES. Quelles sont les modifications portées à l’article 12 sur lesquelles portera l’analyse ?

Enoncé des modifications portées à l’article 12.

Article 12 ancien « Les langues nationales sont l’Arabe, le Buduma, le Fulfuldé, le Gurmancéma , le Hausa, le Kanuri, le Tagdalt, le Tamajaq, le Tassawaq, le Tubu, et le Zarma-Sonrai.

Article 12 nouveau « Les langues parlées du Niger sont l’Arabe, le Buduma, le Fulfuldé, le Gurmancema, le Kanuri, le Tagdalt, le Tamajaq, le Tassawaq, le Tubu, et le Zarma-Sonrai. La langue nationale est le Hausa.

2.1.4. Problèmes et questionnements nés des modifications de l'article 12 de la Charte.

A la lecture des textes nouveaux, une interrogation ne peut manquer d'interpeller la conscience. Pourquoi une telle modification en cette période de Refondation, où l'on cherche à unir plutôt qu'à diviser, sauf à considérer que par « un tour du destin » dont la Science Politique détient seule le secret, la Refondation en cours ait momentanément et malencontreusement pris les « virages » d'un Ordre politique ancien procédant par Imposition et Discrimination? Comment en effet, sur les plans Historique, Politique et Idéologique, la Refondation, peut-elle faire une chose et en même temps promouvoir son contraire ainsi que nous allons tenter d'en faire la démonstration? Pour répondre à une telle problématique, nous nous proposons d'en examiner les Contours Historiques, Politiques, Philosophiques et Idéologiques, avant de soumettre des Questionnements Juridiques, puis aborder certains Aspects liés aux Sciences Linguistiques, Pédagogiques et Socioculturelles de manière générale.

2.1.5. Aspects Historiques et Philosophiques.

Il est sans doute utile de se poser la question de savoir ce qu'est une Nation, comment elle se constitue dans l'histoire et surtout, quelle est l'Option Philosophique que la Refondation en cours a choisie à **l'Etape Historique actuelle, si tant est qu'elle considère que l'étape historique actuelle de la Refondation est celle de la Construction et de la Consolidation de la Nation.**

La Nation se définit au sens de la République, puisque nous sommes en République, comme « *un corps de citoyens égaux devant la loi et personnifié par une autorité souveraine. Son sens historique le plus important consiste en une collectivité unie par un sentiment de sa continuité, un passé partagé, un avenir commun, un héritage culturel à défendre* ». L'Organisation des Nations Unies définit la Nation « *comme une communauté politique établie sur un territoire et personnifiée par une autorité souveraine* ». La construction de la nation historiquement, ne peut donc occulter la dimension du processus de construction de l'État lui-même et c'est ainsi

que dans l'histoire, des États Nations se sont construits. L'État Nation, nous apprennent les spécialistes des sciences sociales, constitue « *une organisation politique dans laquelle un État (structure administrative et juridique) coïncide avec une nation (communauté de personnes unies par une identité culturelle, historique, linguistique ou religieuse commune)*. Dans un État nation, les citoyens se reconnaissent dans un pouvoir souverain et partagent un sentiment d'appartenance nationale, créant ainsi une entité politique et culturelle unifiée ». L'avènement de l'Internet et de l'Intelligence artificielle permet aujourd'hui de « démocratiser la connaissance » aux citoyens du monde et il est donc aisément de retrouver sur les plateformes digitales, les quelques indications sus citées pour souligner les traits suivants : L'on retiendra ainsi les mots clés ci après : Pour la nation :

- *corps de citoyens égaux devant la loi et personnifié par une autorité souveraine* ;
- *collectivité unie par un sentiment de sa continuité, un passé partagé, un avenir commun, un héritage culturel à défendre* ;

- *communauté politique établie sur un territoire et personnifiée par une autorité souveraine.*

Pour l'État Nation

- *organisation politique dans laquelle un État (structure administrative et juridique) coïncide avec une nation (communauté de personnes unies par une identité culturelle, historique, linguistique ou religieuse commune).*
- *Dans un État nation, les citoyens se reconnaissent dans un pouvoir souverain et partagent un sentiment d'appartenance nationale, créant ainsi une entité politique et culturelle unifiée.*

Dans la mesure où nous avons été colonisés par la France et que la domination que l'État français exerce sur notre territoire se poursuit depuis plus d'un siècle, nombreux parmi nous, sommes conditionnés à penser, à réfléchir et à agir selon les conditionnements inculqués par les systèmes éducatifs, les contenus des enseignements dispensés dans toutes les disciplines, qui déterminent ainsi nos réactions et dont la résultante consiste en ce que lorsque nous devons définir, créer,

inventer nous-mêmes notre destin par nous-mêmes et pour nous même, il peut arriver que nous reproduisions inconsciemment les schémas conceptuels et cognitifs des conditionnements reçus.

Ainsi donc, finissons-nous par croire que nous avons inventé par nous-mêmes et pour nous mêmes, alors qu'il s'agit d'une production déterminée par les « conditionnements opérants » reçus au préalable. Il en est ainsi de la problématique de la construction de la Nation, où l'on se référera au modèle appris à l'école, sans nécessairement l'interroger, le confronter aux autres réalités que l'école ne nous apprend pas et que nous devrions chercher et rechercher par nous mêmes.

Dès lors, les questions qui gardent leur pertinence sont les suivantes nous semble-t-il. Quelle est l'étape historique dans laquelle l'AES se trouve aujourd'hui, pour justifier telle ou telle forme d'organisation politique, économique et socio culturelle pour atteindre les objectifs panafricanistes qu'elle s'est fixée? Quelles devraient être la Nature de l'État et de la Nation ou des États nations auxquelles il faudrait souscrire, pour réaliser les objectifs

fixés à l'AES ? Pour répondre à ces deux questions, il est utile de relever que l'AES a élaboré et adopté deux textes de Portée Historique.

- La Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel entre le Burkina-Faso, la République du Mali, la République du Niger. *En effet, « le 16 septembre 2023, les trois États du Sahel, concluent une alliance visant à faire face aux menaces terroristes et entendent s'épauler mutuellement pour faire face à l'hostilité de la CEDEAO qui a menacé le Niger d'une intervention militaire ».*
- Le 06 Juillet 2024, les trois pays consacrent le Traité portant création de la Confédération des États du Sahel.

Ces textes fixent les objectifs présents et à venir de la Confédération et leur portée juridique en impose nécessairement aux textes internes de chacun des pays membres de l'AES. Il appartient à chaque État d'adapter son dispositif juridique interne, aux fins de réaliser les objectifs de la Confédération AES à l'étape actuelle et sans doute espérons-nous, de la prochaine « Fédération

du Sahel » dans les années à venir. L'Option Politique d'une Confédération impose également de définir du point de vue philosophique et idéologique le contenu et la portée de la Nation au sein de la Confédération.

Cette Option doit, de notre point de vue, répondre aux objectifs d'une Confédération des États du Sahel visant un Regroupement, une Union Solide et Consolidée en attendant nous l'espérons la Constitution d'une Fédération et non pas une fracturation, encore moins une dispersion et une fragilisation des groupes considérés ?

En termes clairs et non équivoques, voulons nous pour chaque État de l'AES, de la construction d'un État Nation sous le modèle de la France, imprégné de l'Histoire de France, telle qu'on nous l'a enseignée et dont nous sommes inconsciemment dépendants car conditionnés à en appliquer le contenu politique, ou bien, devons nous aller vers la construction de notre propre édifice intellectuel, Institutionnel, politique, socio-économique et culturel, reposant sur une connaissance historique aussi large que possible des sociétés humaines, aux fins d'inventer et/ou de nous inspirer du

meilleur des systèmes, à notre profit et à notre avantage et répondant aux impératifs visant à fortifier et à consolider l'Unité des communautés nationales qui constituent les Nations Nigérienne, Malienne, Burkinabé, de la Confédérations AES, en vue de former un Front solide et inexpugnable, face aux défis immédiats et futurs qui sont juste là, posés et incrustés devant les portes de nos Républiques et nous interpellent avec insistance et urgence ?Telles sont, nous semble-t-il, les questions centrales, les interrogations majeures, les problématiques pertinentes de départ, dont le Cadre Théorique, Philosophique et Doctrinal devrait se conformer en toute logique et en toute cohérence. Voici donc formulée, la problématique théorique à laquelle il convient de répondre dans l'urgence, à l'étape historique actuelle de la Refondation en cours au Sahel en général et au Niger en particulier. Une brève incursion dans l'Histoire, relativement à la problématique des langues nationales, nous met principalement mais non exclusivement, face à deux choix politiques, idéologiques et philosophiques distincts que nous nous proposons d'examiner.

Le premier est celui de la France, relevant de son histoire, une France qui nous a colonisés et mentalement conditionnés, qui a construit la Nation française actuelle par l'édification d'un « État Nation » procédant par « Exclusion, Imposition et Discrimination » relativement à la question des langues.

La Révolution française de 1789, après avoir déboulonné la monarchie et usé de la guillotine pour décapiter Roi et Reine, en est venue à renforcer par la loi, l'ordre et la contrainte, la Langue française en vue de récuser à la fois le latin et les « patois », « guillotinant » dans le même mouvement, à la fois les monarques ennemis de la République, mais également les langues de France, soit le Breton, le Basque, le Corse, l'Alsacien, le Picard, le Normand, susceptibles de faire ombrage au rouleau compresseur d'un moule langagier, le « François » comme il se nommait, qui ne veut ni voir vivre encore moins prospérer à ses cotés, toute autre langue que le Français.

Sans doute, avant la Révolution française elle même et faut-il le souligner, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts

(1539) de François 1^{er} « *fut la première à ordonner l'usage du français dans les actes de justice et de l'administration* » et trouvera dans la révolution de 1789, les étapes ultimes de son renforcement et de sa consolidation comme en forme de pied de nez à l'Histoire, rassemblant dans un seul mouvement, les visées d'une Révolution populaire à celle d'une Monarchie.

Ainsi donc, « La Convention » issue de la Révolution française de 1789, va renforcer cette option d'une langue de la Nation, « *en décrétant, en 1794, que tous les actes publics devaient être écrits en français dans l'administration* ». Dès lors, une forme de violence d'État va s'exercer dans la construction de l'État Nation en France même, ainsi que dans le processus de domination coloniale, procédant par la discrimination de leurs locuteurs, les forçant à adopter le français pour s'intégrer. « *L'État français va imposer un système d'assimilation forcée des populations, les contraignant à abandonner leurs langues au profit du français en France comme dans les colonies françaises* ». Au total, la construction de l'État Nation en France reste fondée sur

l'option philosophique d'« Exclusion, Imposition et de Discrimination », qui ne nous paraît pas répondre ici aux exigences historiques actuelles d'une Refondation et d'une Confédération, militant pour l'Union, la Réunion, la Cohésion et la Concorde, au sein de l'Alliance AES dont la devise est, convient-il de le rappeler : « Un Peuple, Un Espace, un Destin ». En vérité, une devise que l'on pourrait opportunément magnifier en : « Un Seul Peuple, Un Seul Espace, Un Seul Destin ».

À contrario de l'Option philosophique, politique et doctrinale, procédant par « Exclusion, Imposition et Discrimination » dans le domaine de l'approche linguistique, l'Histoire des Peuples du Monde nous donne à examiner et à apprécier d'Autres Modèles de Construction d'États Nations, qui n'en restent pas moins des États Nations, distincts et à l'Opposé du Modèle Français, procédant par « Inclusion, Consolidation, Participation ». Ainsi par exemple :

- La Belgique Consacre Trois Langues : l'Allemand, le Français et le Néerlandais comme à la fois Langues Nationales et Langues Officielles.

- La Suisse en Consacre Quatre : l'Allemand, le Français, l'Italien, le Romanche, à la fois comme Langues Nationales et Langues Officielles ;
- la Grande Bretagne « n'a pas de langue nationale unique même si l'Anglais est consacrée langue officielle ; l'on compte parmi les langues nationales le Gallois, le Gaélique écossais, le Scots, le Cornique, l'Irlandais ». Il serait sans doute fastidieux d'en faire le tour.
- Le Canada a « Deux langues nationales l'Anglais et le Français, langues qui sont également consacrées comme langues officielles », etc.

En définitive, si nous optons que l'Etape Historique actuelle de l'AES est celle de la Consolidation des États Nations respectifs du Mali, du Niger, du Burkina Faso, en procédant par « Exclusion, Imposition et Discrimination » ainsi que la France nous l'a enseigné à partir de son histoire propre, quels contenus allons nous donc conférer à une Confédération des États AES, qui n 'Aura Pas Su Réaliser la Fortification de son Union à l'Intérieur des États Respectifs, pour Prétendre Fortifier et Consolider sa

Solidarité et son Unité entre les États qui la Constituent ? Il est évident, que sur le Plan de l'Analyse Historique et Philosophique, au regard des impératifs actuels auxquels l'AES doit faire face, la Raison de l'Histoire nous semble commander du point de vue du Choix Philosophique, une Option de Cohérence et de Non Contradiction, qui se décline nécessairement par l'Inclusion, la Consolidation et la Participation de toutes les Communautés Constitutives des Nations Nigériennes, Maliennes et Burkinabé, prises individuellement et collectivement et non pas une option d'exclusion, d'imposition et de discrimination à l'image du modèle de la France colonisatrice.

En effet, en écrivant dans le texte modificatif que:
« La langue nationale est le Hausa » l'on décide dans un cadre à la fois restrictif, exclusif et limitatif d'exclure toutes les autres langues du statut de langue nationale.

Si le législateur avait pris la précaution juridique d'écrire, « le haoussa est langue nationale », il aurait alors laissé quelque place à la supputation, car il serait alors possible de considérer que d'autres langues pourraient également bénéficier de ce statut de langue nationale.

En fermant la porte à une telle opportunité, le législateur place les citoyens nigériens dans un cadre fermé, caractéristique de la dynamique d'exclusion, ramenant les dix autres langues au simple statut de « langues parlées » qu'elles ne sont plus depuis l'année 1972 par leur utilisation dans des établissements scolaires, ainsi que l'adoption en 1999 des textes fixant l'Orthographe des Langues Nationales au Niger.

En effet, l'Option consacrée dans les Textes Fondamentaux au cours des soixante dernières années et plus spécifiquement des cinquante dernières années de notre histoire, est bien l'Option d'une Nation par Inclusion, Consolidation et Participation, à l'inverse des modifications portées à l'article 12 de la Charte de la Refondation, ainsi que nous allons l'illustrer dans les pages qui suivent.

En remontant à l'Histoire de la République à partir de la Charte Nationale de 1987 et surtout, à **la Constitution de la Seconde République du 24 septembre 1989**, l'on peut noter en son article 6 : « *les langues nationales sont l'Arabe, le Fufuldé, le*

Gulmancema, le Hausa, le Kanuri, le Songhaï-Zarma, le Tamajaq, et le Tubu.

La langue officielle est le français »

L'Acte n° XXIII/CN du 29 octobre 1991, portant institution de langues nationales (JO spécial n° 06 du 15 novembre 1991, p. 02) stipule :

- *Article premier – Sont proclamées langues nationales, les dix (10) langues suivantes : Arabe, Buduma, Fulfuldé, Gurmancéma, Hausa, Kanuri, Tamajaq, Tassawaq, Tubu, Zarma-Songhay.*
- *Article 2 – Les dix langues susmentionnées ont toutes, vocation de servir de langues et matières d'enseignement au plan régional et national sur un parfait niveau d'égalité.*

La Constitution de la Troisième République
(journal officiel spécial n° 1 du 23 janvier 1993) dispose :

- *Art.3. – Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres.*

La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales.

La Constitution de la Quatrième République voir Décret n° 96-159/PCSN du 21 mai 1996, portant promulgation de la Constitution adoptée par référendum le 12 mai 1996 (JO spécial n° 08 du 22 mai 1999, p. 81) dispose : ,Art. 3 - Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres. Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales.

La loi fixe les modalités de leur promotion et de leur développement.

La Constitution de la Cinquième République, voir Ordinance n° 99-20 du 29 juin 1999, portant adoption du projet de Constitution et le soumettant à référendum. (JO spécial n° 09 du 1^{er} juillet 1999, p. 209) stipule : Art. 3 - Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres. Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales. La loi fixe les modalités de leur promotion et de leur développement

Art. 33 - L'État a le devoir d'assurer la traduction en langues nationales, la diffusion et l'enseignement de

la Constitution ainsi que des Droits de la personne humaine et des libertés fondamentales.

La Constitution de la Sixième République voir Décret n° 2009-256/PRN du 18 août 2009, portant promulgation de la Constitution adoptée par Référendum le 04 août 2009 dispose :

- Art. 3 – *Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres. Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales. La loi fixe les modalités de leur promotion et de leur développement. Art. 36 – L'État a le devoir d'assurer la traduction en langues nationales, la diffusion et l'enseignement de la Constitution ainsi que des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales.*

La Constitution de la Septième République voir Décret n° 2010-754 PCSRD du 25 novembre 2010 portant promulgation de la Constitution stipule :

- Art. 5 - *Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser*

leurs langues en respectant celles des autres. Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales. L'État veille à la promotion et au développement des langues nationales. La loi fixe les modalités de leur promotion et de leur développement.

- *Art. 43 - L'État a le devoir d'assurer la traduction et la diffusion en langues nationales de la Constitution, ainsi que des textes relatifs aux droits humains et aux libertés fondamentales. Il garantit l'enseignement de la Constitution, des droits humains et l'éducation civique à tous les niveaux de formation.*

Par ailleurs, convient-il de noter qu'en dehors des périodes de « stabilité démocratique », des ruptures sont intervenues pendant lesquelles, les Autorités se sont engagées à garantir « la préservation de l'unité nationale et la cohésion sociale à assurer à tous, l'égalité devant la loi, sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse ».

Elles se sont également engagées à garantir « les droits et libertés de la personne humaine et du citoyen

tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981. Elles affirment également que « *L'État du Niger est et demeure lié par les Traités et Accords internationaux antérieurement souscrits et régulièrement ratifiés* ». Il en est des textes ci après : **Acte fondamental n° 1 du 30 Juillet 1991 portant statuts de la Conférence nationale** (JO spécial n° 02 du 1er août 1991, p. 01)

- **Acte n° XXI/CN du 29 octobre 1991, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition** (JO spécial n° 05 du 1er novembre 1991, p. 06)
- **Acte n° III du 9 Août 1991 proclamant les attributs de la souveraineté de la Conférence nationale** (JO spécial n° 03 du 15 août 1991, p. 1-3)
- **Ordonnance n° 96-01 du 30 janvier 1996, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition** (JO spécial n° 05 du 13 février 1996, p. 153 et JO n° 05 du 1er mars 1996, p. 228)

- ***Ordonnance n° 99-01 du 11 avril 1999, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de Transition*** (JO spécial n° 06 du 13 avril 1999, p. 140)
- ***Ordonnance n° 99-14 du 1er juin 1999, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de Transition*** (JO n° 13 du 1er juillet 1999, p. 459)
- ***Ordonnance n° 2010-001 du 22 février 2010, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition.***

Il convient de relever que depuis plus de quatre décennies, l'ensemble des textes fondamentaux qui organisent à la fois l'État, les rapports entre les Institutions de l'État, les Institutions et les Citoyens, les textes qui fixent les droits et devoirs des citoyens, ont **élevé les langues des communautés constitutives de la Nation nigérienne au rang de langues nationales et leur ont conféré un statut juridique de Langues nationales.** Rappelons une fois encore dans une démarche synthétique à cet effet car le rappel est

pédagogique : **L'Acte n° XXIII/CN du 29 octobre 1991, portant institution de langues nationales** stipule : Sont proclamées langues nationales, les dix (10) langues suivantes : *Arabe, Buduma, Fulfuldé, Gurmancéma, Hausa, Kanuri, Tamajaq, Tassawaq, Tubu, Zarma-Songhay.* Les dix langues susmentionnées ont toutes, vocation de servir de langues et matières d'enseignement au plan régional et national sur un parfait niveau d'égalité.

La Constitution de la Troisième République dispose que toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres.

La Constitution de la Quatrième République stipule que Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres. Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales.

La Constitution de la Cinquième République stipule que Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres.

Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales.

La Constitution de la Sixième République dispose que Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres. Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales.

La Constitution de la Septième République stipule que Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres.

Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales. Dans l'acception des textes fondamentaux, et depuis plus de cinq décennies consécutives, les communautés qui composent la Nation nigérienne ont toutes, la liberté d'utiliser leurs langues, et toutes les langues jouissent en toute égalité, du statut de « langue nationale ».

Comme on le voit, à l'inverse de la construction de l'État-nation procédant par « exclusion, imposition et discrimination », caractéristique de l'Histoire de

France, la Conférence Nationale Souveraine du Niger et toutes les Républiques qui lui ont succédé, ont cherché à Fortifier et à Consolider la Nation Nigérienne à Partir des Communautés qui la Constituent, avec le Souci Primordial de l’Inclusion, de la Participation et de la Consolidation, entre Fils et Filles, citoyens d’Une Même Nation, à l’image de la Suisse, du Canada, de la Belgique, etc., Pays et États Internationalement Connus et Reconnus comme tels et qui n’en demeurent pas Moins des États Nations au même Titre que la France.

Et voici, qu’après plus de quatre décennies de Républiques successives de la période démocratique, la conviction profonde que tous les nigériens appartenant à la même Communauté Nationale sont égaux au regard de l’égal statut conféré aux communautés linguistiques nationales, semble voler en éclats, par la suppression-du statut de langue nationale à dix d’entre elles sur onze.

Une telle décision, n’est-elle pas de nature à créer tout naturellement, un sentiment de frustration aux plans politique, juridique, civique, économique, psychologique et

socio culturel et par voie de conséquence, à susciter des réactions en forme d'oppositions, si néfastes à l'Exigence d'une Union et d'une d'Unité des Fils de Notre Pays, Face aux Défis et aux Adversités érigés et dressés en face de Notre Destin Commun. Est-il possible de « frustrer » un enfant même par inadvertance et de lui empêcher de pleurer?

Lorsque l'enfant a grandi pour atteindre le statut d'adulte conscient de ses droits et devoirs, mais plus encore, des contours de sa Personnalité Intrinsèque et Extrinsèque, régie par des droits qu'il pense définitivement acquis depuis des décennies, peut-on les lui retirer et attendre de sa part soumission et mobilisation pour un destin qu'il pourrait ne plus considérer comme le sien ?

L’Inclusion, l’Association et la Participation ne doivent-elles pas être célébrées et confortées pour Répondre aux Préoccupations des Nigériens, en tant qu’elles Expriment le vœu renouvelé de voir Toutes les Langues Recouvrer leur statut de Langues Nationales ?

2.1.6. Aspects Idéologiques.

Au lendemain des coups d'État du Mali, du Burkina-Faso et du Niger, l'on a vu fleurir dans cette partie du Sahel, le langage commun des combattants de la lutte anti impérialiste, anticolonialiste et anti néocolonialiste, sur fond d'une doctrine passablement marxisante.

L'on y a retrouvé les invectives maoïstes stigmatisant les « valets locaux et autres chiens couchants de l'impérialisme en Afrique », le tout revu et corrigé dans un langage de type « sankariste » qui ne semble pas avoir perdu une ride, en dépit du temps passé et de l'effet corrosif des sables chauds du Sahel et du Sahara.

Le « patriotisme » et le « panafricanisme » constituent la base première, le socle d'une idéologie qui veut s'affirmer en rupture avec l'Ordre colonial et néo colonial. Dès lors, l'Affirmation de la Personnalité Africaine, de sa Dignité, de ses Droits et de ses Préentions à un Ordre Nouveau, fait de Justice, d'Egalité et de Prospérité, constituent la Trame de cette Nouvelle Idéologie Publiquement Affichée dans les Discours

Officiels et dans la presse et les média privés des pays de l'AES. N'est-il pas temps que ces « oreilles rouges » là, voient enfin, de quel « bois idéologique » nous nous chauffons au Sahel, n'est ce pas ? Mais qui sommes nous donc ?

Nous sommes un **Peuple**, de « **Patriotes** » et nous sommes des « **Panafricanistes** » (Les 3 P), Fiers de nous-mêmes, Fiers de l'Afrique, Fiers de nos Nations et de nos Nationalités, entend-on ça et là? Mais voici que dans un tour de passe-passe inattendu, le choc d'un « Ordre ancien», vient à percuter de plein fouet le processus d'une Refondation en gestation, pour tenter de briser une conception que l'on pensait à jamais révolue et selon laquelle à l'intérieur de la Nation, il y a des Nations à statut variable, là où précisément, les régimes que l'on traitaient hier de « rétrogrades et de réactionnaires », car inféodés à l'Occident dominateur, promettaient et laissaient les africains consacrer par leurs textes fondamentaux le statut égalitaire des nationalités constitutives des Nations Africaines, entend on ici et là. N'était-ce pas en effet l'Occident raciste et suprémaciste

qui a rabaisé l'africain au cours des derniers siècles d'esclavage, de colonisation et de néo colonisation, pour fonder l'idéologie selon laquelle le Noir est inférieur au Blanc et par conséquent ses langues respectives également et décider que l'Afrique ne possède pas de « langues » mais des « dialectes », des « patois » à tout le moins des langues vernaculaires, à la fois insusceptibles et impropres à l'abstraction, à la cohérence, à la logique et à la raison humaine, définie sous les critères des langues relevant de la « race blanche » ? L'expérience de l'enseignement dans les langues nationales africaines vient aujourd'hui formellement démentir une telle assertion.

N'était-ce donc pas, dans cet élan salutaire et nécessaire que nombre d'Africain dont Cheik Anta Diop, ont passé une bonne partie de leur vie à réunir les preuves matérielles d'une Afrique Civilisatrice de l'Humanité tout entière, une Afrique qui a forgé les connaissances logiques, mathématiques, physiques, biologiques, médicales, astrologiques etc. et dont l'humanité entière est redevable ? C'est cette nouvelle

Afrique qui voudrait aujourd’hui s’affirmer sous les feux croisés d’une Refondation et d’un Ordre ancien «encore en compétition» et sans doute, n’est-il pas temps que la Refondation renvoie toute réminiscence d’un ordre ancien à la « retraite », pour reprendre ses droits, tous ses droits, afin de remettre à chaque nationalité constitutive de la Nation nigérienne, le Statut de langue nationale qui est le sien et qui est par ailleurs consacré par l’Histoire, par la Raison et par la Logique d’une idéologie qui doit fonder et sous tendre la Refondation elle-même, celle de l’Inclusion, de la Participation, de la Consolidation et de l’Association et non celle de l’exclusion, de l’imposition et de la discrimination, caractéristique de la politique du diviser pour mieux régner, telle que l’entreprise de colonisation française l’a si bien pratiquée entre africains, hier comme aujourd’hui ?

Aujourd’hui plus que jamais, dans le combat que les Peuples africains du Sahel sont en train de conduire, toutes les Forces devraient être Rassemblées car c’est l’Unité et la Solidarité qui permettront aux Pays de l’AES de l'emporter face à une adversité aussi redoutable.

2.1.7. Questionnements Juridiques.

Il convient de rappeler que le 06 Juillet 2024, les Trois pays de L’Alliance du Liptako-Gourma, consacraient le Traité portant création de la Confédération des États du Sahel. Ce texte fixe ainsi que nous l’avons déjà souligné, les objectifs présents et à venir de la Confédération et leur portée juridique en impose nécessairement aux textes internes de chacun des États membres. Il appartient ainsi à chaque État de l’AES, d’adapter son dispositif juridique interne, aux fins de réaliser les objectifs de la Confédération AES, à l’étape Confédérale actuelle et sans doute espérons nous, de la prochaine « Fédération du Sahel » dans les décennies à venir.

A cet effet, l’article 22 du Traité ratifié par les États Confédérés stipule en son article 22 que : « *les langues officielles de la Confédération sont les langues nationales des États membres choisies par le Collège des Chefs d’États de la Confédération. L’Anglais et le Français sont les langues de travail de la Confédération* ». Cette disposition, de « Norme juridique supérieure », impacte nécessairement, selon, le principe de la « hiérarchie des

normes », l'ensemble du dispositif juridique relatif au statut des langues dans les trois Pays de l'AES, **qui devront s'y conformer, sauf à modifier le Traité lui-même**, aspects sur lesquels nous reviendrons dans les pages qui suivent, car des questions préalables que nous soumettons à la réflexion commune, méritent d'être posées et des réponses apportées et **la toute première est bien celle de la Stratégie Confédérale qui doit marquer une Cohérence d'avec les Stratégies nationales prises individuellement par les États AES.**

En d'autres termes, la logique de l'article 22 sus énoncé, devrait s'appliquer avec le même niveau de cohérence interne et externe, selon chacun des pays et selon qu'on passe également du Mali au Burkina-Faso et au Niger et inversement. Par exemple, **si le Mali consacre à chacune des langues nationales listées et visées par ses textes fondamentaux, le statut de langues nationales au titre de l'application du texte confédéral, ne serait-il pas heureux, voire nécessaire, que le Niger et le Burkina en fassent autant et inversement.**

Dans le cas de la modification intervenue à l'article 12 de la Charte de la Refondation, l'on se retrouve manifestement face à un déséquilibre entre le Niger d'une part et les autres membres de la Confédération d'autre part, déséquilibre comportant des incidences aux plans politiques, juridiques et socioculturels qu'il conviendrait de corriger en conférant dans le cas du Niger aux dix autres langues soustraites, le statut de langues nationales, pour se porter au même niveau de cohérence externe avec le Mali (13 langues nationales) et le Burkina-Faso (4).

Ici, au-delà des aspects juridiques eux-mêmes, l'impact psycho sociologique d'un « rétrécissement » quant à la jouissance des « droits linguistiques préalablement acquis » lorsqu'on passe d'un État AES à un autre devra donc être pris en considération pour un Nécessaire Rééquilibrage entre les États de l'AES.

Concernant les droits acquis, si l'on peut comprendre et accepter qu'à l'issue d'un coup d'État militaire ou civil, des Institutions en viennent à être dissoutes, que les constitutions portant lois

fondamentales soient suspendues, peut-il en être également des droits fondamentaux acquis par les populations sur de si longues périodes de combat et dans leur vie de tous les jours ?

Si le Droit, est plus souvent le produit d'un rapport de force, doit-on pour autant, après chaque remise en cause des textes adoptés par des peuples souverains, revenir au point zéro du combat, aux fins de redéfinir, voire tenter de réimposer ce qui était déjà acquis depuis des décennies ?

L'on comprend donc qu'au lendemain des coups d'État, des ordonnances et des décrets soient signés, fixant le cadre juridique et institutionnel des nouveaux pouvoirs et affirmant « *leur engagement à garantir les droits et libertés de la personne humaine et du citoyen tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, voire rappeler que l'État du Niger est et demeure lié par les Traités et Accords internationaux antérieurement souscrits et régulièrement ratifiés*

L'histoire démontre cependant que même en régime démocratique et constitutionnel, la notion de « droits acquis » reste toute relative et appelle plus souvent à la vigilance et au combat, qu'à l'assurance garantie d'une préservation continue des droits qu'elle est sensée assurer, conforter et pérenniser.

Il en est ainsi du statut de langue nationale accordé à toutes les langues par les constitutions antérieures et remis en cause aujourd'hui. A cet effet, l'on aura pu relever que l'ensemble des textes fondamentaux qui ont régi les différentes Républiques sous les quatre décennies précédentes stipulent au mot et à la virgule près, que : « *Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres. Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langues nationales* ».

L'on peut aisément en déduire d'un **point de vue juridique comme logique**, que le Constituant nigérien met en exergue trois aspects fondamentaux :

1) Il fonde la définition de la « Nation nigérienne » à partir d'une « composition » reposant sur « des

communautés », elles mêmes se spécifiant par « l'usage de leurs langues » respectives.

2) Il énonce que chacune des communautés, dispose de la liberté d'utiliser sa langue en respectant celles des autres.

3) Il proclame que toutes ces langues utilisées par les communautés constitutives de la Nation nigérienne disposent « en toute égalité, du statut de langues nationales ».

Les conséquences d'un tel dispositif juridique et logique sont donc particulièrement claires et peuvent ainsi s'énoncer :

- **Ce sont les communautés disposant de leurs langues qui constituent la Nation Nigérienne. La notion « de Communauté nationale » et donc de Nation est « le Produit » des Communautés Spécifiées en Rapport aux Langues qu'elles utilisent.**
- **Chacune des Langues, qui constituent la « Communauté nationale » et donc la « Nation Nigérienne » détient en Conséquence la Qualité**

de « Langue Nationale », car c'est la somme des communautés, reposant sur les langues spécifiées, qui fait la Communauté Nationale et donc la Nation Nigérienne.

- **En conséquence, chaque langue de communauté est nationale, portant statut juridique de langue nationale et constitue à égalité de toutes les autres langues nationales, la Partie d'un Tout, qui est lui même la Nation nigérienne.**

À Cette compréhension du texte constitutionnel fait suite une interprétation consacrée par les lois 2019-80 du 31 décembre 2019 puis la loi modificative 2001-37 du 31 décembre 2001, fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales.

Ainsi, au chapitre I : ***De la reconnaissance du Statut de langue nationale il est spécifié :***

- ***Article 1 : Est reconnue comme langue nationale du Niger, la langue commune à un groupe établi de citoyens au sein du territoire du Niger à sa formation. Est considéré comme groupe établi de citoyens au sein du territoire du Niger à sa formation,***

un groupe historiquement identifié à ce territoire par l'existence d'un village ou d'un campement, au moment de l'établissement de la territorialité du Niger. Au sens de l'alinéa 2 du présent article, les groupes concernés sont : les Arabes, les Buduma, les Fulbé, les Gulmance. Les Hausawa, les Isawghan, les Kanuri, les Kel-Tamajaq, les Sonay-Zarma et les Tubu. Article 2 ; Sont proclamées langues nationales : l'Arabe, le Buduma, le Fufuldé, le Gulmancema, le Hausa, le Kanuri, le Sonay-Zarma, le Tamajaq, le Tassawaq et le Tubu ».

Il découle de ce point de vue que la Nation est bien la somme des Communautés représentatives et constitutives des groupes établis de citoyens au sein du Territoire du Niger à sa formation, un groupe historiquement identifié à ce Territoire par l'existence d'un village ou d'un campement, au moment de l'établissement de la territorialité du Niger.

Ces groupes identifiés et spécifiés par leurs langues respectives permettent dès lors à leurs langues spécifiées d'accéder au Statut de Langue

Nationale. En conséquence de quoi, enlever le statut de langue nationale à une, deux ou trois langues de l'ensemble, reviendrait à fracturer l'ensemble lui-même et à conférer à ce qui devrait être un ensemble bâti sur une somme de langues, des statuts différenciés, où certaines seraient caractéristiques de la Nation et d'autres non.

Dans cette acception, en perdant leur statut de langues nationales, certaines communautés parlant les langues y afférentes, pourraient également perdre à la fois leur sentiment national et leur statut national de participantes et de composantes à part égale de la Nation nigérienne.

Ainsi donc, les conséquences qu'impliquent de telles modifications au plan juridique et sans doute civique pourraient revêtir ici des proportions non attendues et appellent dans l'urgence, des clarifications sinon des ajustements juridiques correctifs des lois elles mêmes.

Ainsi que nous l'avions déjà souligné, le directeur de Cabinet du Président de la République a souligné que

le Président de la République restait à l'écoute d'arguments nécessaires à confirmer et ou infirmer le bien fondé des modifications apportées à l'article 12 de la Charte de la Refondation.

Voici donc deux arguments s'il en est, l'un de cohérence intrinsèque et l'autre d'exigence extrinsèque, au regard de la logique de la Charte de la Refondation d'une part et celle du Traité de la Confédération AES d'autre part, nonobstant tous ceux évoqués plus haut, qui devraient pouvoir permettre la nécessaire correction d'un texte qui en définitive, doit Unir et Consolider.

Si l'erreur est humaine, la force de l'humain ne réside-t-elle pas également dans sa capacité à corriger ses erreurs exécutées de manière consciente ou inconscientes ?

Il sera cependant loisible, pour quelques sceptiques d'exiger en sus, comme « gage scientifique » d'une décision visant une « nouvelle modification à la modification » de l'article 12 de la Charte de la Refondation, que le chercheur en Sciences Humaines et

Sociales, apportât également « les éléments scientifiques », de ce que les Communautés telles que visées par les textes définissant la Nation, sont corrélées du point de vue de leurs Représentations Intrinsèques et Extrinsèques, aux Langues qu'elles parlent elles-mêmes.

En d'autres termes, il s'agira pour nous de répondre à la question de savoir si, pour les langues visées par les textes constitutionnels, les communautés qui constituent la Nation nigérienne s'en reconnaissent, se les attribuent et se définissent comme membres de ces Communautés Constitutives de la Nation Nigérienne, en Revendiquant et en Utilisant leurs Langues Respectives et Différenciées, dans les Activités de Tous les Jours.

En définitive, quel est le degré de correspondance et de concordance logique et mathématique entre « communauté humaine » d'un côté et « communauté linguistique» de l'autre?

Si le niveau de correspondance est faible, l'impact d'une telle modification de l'article 12 de la Charte de la Refondation serait en conséquence faible du point de vue de ses conséquences sociales, politiques, culturelles, etc.

Par contre, si le niveau de concordance et donc de correspondance mathématique est élevé, il y aurait là de sérieux problèmes pour l'équilibre politique et socio culturel, car plus le niveau de corrélation et/ou de correspondance est élevé, plus le sentiment d'exclusion et de discrimination dont se sentirait victimes les locuteurs des langues exclues du statut des langues nationales sera également élevé et constituerait de ce fait, une véritable bombe à retardement, malencontreusement placée sous les fondations de la Refondation elle même.

Pour répondre à cette question cruciale, il nous faut faire recours aux travaux conduits en « Sciences de l'Homme et du Langage » et donc aux Travaux de Recherche du **Département de Linguistique de l'Université Abdou Moumouni, ainsi qu'à ceux réalisés dans les domaines Socio éducatifs et Psycho Pédagogiques au Niger.**

2.1.8. Aspects Psycho Socio Linguistiques.

Il nous faut avant de poursuivre l'analyse, rendre hommage aux Enseignants - Chercheurs du **Département de Linguistique de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines**, qui ont publié en collaboration avec l'**Institut de Linguistique et des Sciences du langage en 2004 dans les Cahiers de L'ILSL, n°15, 2004, de l'Université de Lausanne en Suisse**, les résultats d'une **Enquête Nationale conduite au Niger**, ayant pour titre : « *Pratiques et représentations linguistiques au Niger* ».

Il s'agit de : **Dr Abdou Djibo Moumouni, Dr Bara Souley, Dr Issoufi Alzouma Oumarou, Dr Niandou Chaibou, Dr Oumarou Yaro Bourahima, Pr Sidibe Halimata, Dr Soumare Issa, Pr Sow Salamatou, Dr Seydou Hamidou Hanafiou.**

Sans doute, devons nous nous incliner devant la mémoire de certains de ces Enseignants-chercheurs aujourd'hui disparus, en particulier : **Dr Idrissa Aniwali, Pr Abdou Djibo Moumouni, Pr Sidibe Halimata, Dr**

Soumare Issa, tous rappelés à Allah swt. Cette étude éditée par les **Pr Rémi Jolivet et Fabrice Rouiller** est disponible rappelons le, sur l'Internet.

Les résultats synthétiques de cette importante recherche sont rapportés dans une synthèse signée par **Fabrice Rouiller**, qui souligne :

« Des données générales, il appert que, parmi les cinq communautés visitées, plus de 90% des répondants affirment une correspondance très nette entre leur appartenance ethnique et leur Langue première déclarées.

Le tableau ci-après donne les scores obtenus pour les cinq groupes ethniques et les cinq langues reconnues comme Langue première par les répondants.

En considérant les réponses données pour l'ethnie en fonction de la Langue première déclarée, cette corrélation apparaît de manière encore plus forte, surtout au sein des trois minorités linguistiques. En effet, la quasi-totalité des répondants (99%) ayant prétendu parler le fulfulde, le kanuri et le tamajaq se réclament de l'ethnie qui leur correspond.

Le rapport est cependant moins net pour les deux langues dominantes, le hausa (91%) et le songhay-zarma (93%). »

Communauté	Langue	Score relatif	Score absolu
Hausa	hausa	97%	1254 sur 1293
Kanuri	kanuri	95%	385 sur 404
Peule	fulfulde	96%	1117 sur 1163
Songhay-	songhay-		
Zarma	zarma	96%	717 sur 749
Touarègue	tamajaq	91%	849 sur 929
<i>Total</i>			<i>4538</i>

Langues premières des informateurs regroupés par appartenance ethnique

L'on peut ainsi relever, que pour les cinq communautés investiguées, représentant par ailleurs plus de 90 % (selon les estimations 1988) de la population nigérienne, le taux moyen de concordance est très élevé à plus de 90% entre d'une part la Communauté d'Appartenance et la Langue Première utilisée par les locuteurs.

Cette Forte Concordance Mathématique, rend compte d'un point de vue logique et dans une certaine mesure d'une opposition affichée à cette modification ça

et là par des citoyens qui se sont dès lors sentis relégués au rang de citoyens discriminés et exclus.

L'on peut donc convenir que l'étude scientifique de portée nationale, conduite par des spécialistes du domaine, permet d'établir une quasi parfaite correspondance entre Langue Première d'usage et Communauté d'Appartenance, venant ainsi donner son sens entier au concept juridique de Nation nigérienne tel que défini à l'article Premier, alinéas 1 et 2 de la loi 2001-37 du 31 décembre 2001 modifiant la loi 2019-80 du 31 décembre 2019 fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales.

Ici, la nécessité d'une redéfinition du concept « nation nigérienne » au nouveau contexte juridique suscité par la modification de l'article 12, va donc s'imposer, en vue d'une réadaptation, dans un exercice juridique de porté politique, sociale et cultuelle qui nous paraît à l'évidence passablement ardu.

Il en découle tout naturellement que dans le contexte de la Consolidation de la Nation Nigérienne et du Sentiment National, tenter de modifier directement ou

indirectement un tel lien, pourrait préjudicier au processus d'unité nationale en cours et qu'il convient en vérité de Renforcer et de Fortifier, par « une Modification à la Modification », visant à Restaurer à Chaque Langue de Communauté Nationale, son Statut de Langue Nationale, à la fois Constitutive et Complémentaire de la Nation Nigérienne elle-même.

2.1.9. Les Conséquences de la Modification de l'article 12 de la Charte de la Refondation dans le Domaine Éducatif et Scolaire.

Rappelons une fois encore pour mémoire le contenu de l'article 12 de la Charte de la Refondation dans sa version modifiée : « *Les langues parlées du Niger sont l'Arabe, le Buduma, le Fulfuldé, le Gurmancema, le Kanuri, le Tagdalt, le Tamajaq, le Tassawaq, le Tubu, et le Zarma-Sonrai. La langue nationale est le Hausa*

Les langues de travail sont l'Anglais et le Français ».

Nous allons tout d'abord traiter des points suivants avant d'en examiner les implications pédagogiques.

- La formulation « langues parlées du Niger » par opposition à « langues parlées au Niger ».
- L'opposition des formulations « les langues parlées du Niger » versus « la langue nationale ».
- Les aspects afférents à la définition des langues de travail.

Concernant cette première observation, les langues qualifiées de « langues parlées », ne sont pas

que des langues parlées et en l'espèce, les langues humaines sont parlées par définition. En y spécifiant qu'il s'agit de « langues parlées » le risque est grand de limiter leurs aptitudes, leurs compétences, leur statut juridique et leur potentiel à venir à cette seule et unique fonction.

Or, non seulement ce ne sont pas des langues parlées du seul Niger car on les retrouve un peu partout dans les pays voisins (Tchad, Libye, Egypte, Mauritanie, Nigéria, Guinée, Burkina, Mali, Côte d'Ivoire, Nigéria, etc.), mais plus encore, **elles ne sont pas que parlées, car elles sont également transcrrites, enseignées et disposent d'une orthographe consacrée par des textes législatifs et réglementaires de la République.**

Si l'Arabe et le Tamajaq disposent de leurs propres alphabets, d'autres langues nationales sont enseignées avec leurs systèmes de transcription encadrés par des textes de portée réglementaire que nous citons plus bas.

En effet, au cours des cinq dernières décennies, le Niger s'est attelé à conférer à toutes les langues nationales un statut juridique, pédagogique et social qui a permis leur introduction en tant que langue nationale,

langue d'enseignement et de transmission des connaissances, disposant de leur orthographe propre. La rétrogradation au « statut de langue parlées » même s'il n'est pas annoncé en tant que tel par le texte modificatif, ainsi que les conséquences susceptibles de découler des attributs conférés à une seule langue nationale, sauf modification et réadaptation de la loi, risque de consacrer un important recul du dispositif éducatif laborieusement conçu et mis en place, qui a permis l'évolution de toutes les langues nationales en réduisant tant soit peu l'échec massif de milliers d'enfants confrontés à une inadéquation patente entre langue maternelle d'une part et langue d'apprentissage et de transmission des connaissances d'autre part.

Rappelons quelques éléments du dispositif juridique élaboré et adopté au cours des dernières années.

Au plan législatif on peut citer la LOSEN, la loi 2019-80 du 31 décembre 2019, et surtout la loi modificative 2001-37 du 31 décembre 2001 fixant les modalités de promotion et de développement des langues

nationales. Au plan réglementaire les textes ci-après fixent l'orthographe des langues Fulfuldé, Hausa, Kanuri, Tamajaq, Songhay-Zarma.

- Arrêté 01/MEN/SPCNREIM]SC/MESRIMINFMD RIMI du 15 mars 1981 relatif à l'orthographe de la langue hausa.
- Arrêté n° 0212/MEN/SPCNRE du 19 octobre 1999 modifiant et complétant l'arrêté n° 01/MEN/SPCNREIM]SC/MESRIMINFMDRIMI du 15 mars 1981 relatif à l'orthographe de la langue hausa.
- Arrêté n° 0213/MEN/SPCNRE du 19 octobre 1999 fixant l'orthographe de la langue kanuri.
- Arrêté n° 0214/MEN/SPCNRE du 19 octobre 1999 fixant l'orthographe de la langue Tamajaq.
- Arrêté n° 0215/MEN/SPCNRE du 19 octobre 1999 fixant l'orthographe de la langue Songhay-Zarma/
- Arrêté n° 0211/MEN/SPCNRE du 19 octobre 1999 fixant l'orthographe de la langue fulfulde.

Le changement du statut juridique des « langues nationales » pour les reléguer au strict rang de « langues parlées » dans lesquelles elles seraient appelées à « végéter », sauf modification et correction juridiques conséquentes que nous appelons de tous nos vœux, aura pour conséquences sur le plan des lois internes, de revoir l'ensemble du dispositif juridique, pour le modifier et ne retenir les attributs hier accordés aux langues nationales, qu'à la seule langue nationale retenue et visée par le texte modificatif de la Charte de la Refondation et dans tous les domaines : politiques, économiques, pédagogiques et socio culturel, créant ainsi une remise en cause des droits préalablement acquis et consacrés par une jurisprudence multi décennale, avec comme corolaires, la discrimination et l'ostracisation des autres langues, ainsi que celle de leurs locuteurs respectifs dans l'accès aux stricts plans éducatif, pédagogique et social.

Par exemple, les dispositions suivantes de la Loi n° 98-12 du 1er juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien stipulant que : « *Art. 8 - Le droit à l'éducation est reconnu à tous sans distinction d'âge, de*

sex, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse. Le Niger réaffirme le respect de ses engagements souscrits en matière d'éducation. Art. 9 - L'action éducative doit s'accorder à tous les niveaux avec les impératifs du développement économique, social et culturel du Niger. Art. 10 - Les langues d'enseignement sont le français et les langues nationales », seront donc révisées et impactées par le contenu nouveau de l'article 12 modifié.

Ces dispositions seront en effet percutées par le décret N° 2025-160/P/CNSP du 26 mars 2025 portant promulgation de la Charte de la Refondation modifiant l'article 12 et consacrant une rupture d'égalité des citoyens au sein d'une même République, au regard du statut exclusif de langue nationale, accordé à une seule langue des communautés constitutives de la Nation.

Un autre aspect fondamental nous semble utile à mettre en lumière et qui concerne l'efficacité interne et externe des écoles bilingues en français et langues nationales au regard de la mise en œuvre des modifications portées à l'article 12 de la Charte de la Refondation.

Dans le cadre d'une recherche conduite dans le domaine de l'enseignement dans les langues nationales, publiée aux Editions l'Harmattan sous le titre : « Faut-il enseigner dans les langues nationales » en 2007, nous tentions de répondre aux questions ci après.

- Quelle est la portée de l'enseignement par et dans les langues nationales ?
- Quels sont les enjeux pédagogiques, économiques et sociaux en cause ?
- Quels sont les défis ?
- Quel bilan peut-on tirer en termes d'efficacité interne et externe de l'enseignement par et dans les langues nationales, comparativement à l'enseignement dans les langues étrangères ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous avions choisi de suivre pendant une vingtaine d'années, les performances scolaires d'élèves inscrits dans différents établissements du Niger : élèves des « écoles expérimentales » en langues française et nationales (Haussa et Zarma-Songhai), pour comparer leurs performances à celles des élèves fréquentant les

medersas et à celles des élèves enseignés uniquement dans la langue française. Il nous faut ici souligner le concours de **Dr Idi Tanko**, Maitre Assistant à l'Université de Niamey dans le recueil des données. Les élèves répertoriés ont été ainsi suivis de l'entrée au Cours d'initiation à leur admission en classe de Terminale, en passant par l'accès en sixième, le BEPC, pour ceux qui y sont parvenus.

Ces élèves ont subi au préalable et dès leur entrée en classe de CI, un examen d'intelligence à caractère prédictif du point de vue de la réussite scolaire, en vue de déterminer leur niveau « d'efficience intellectuelle » à l'aide de tests dits de « conservation des quantités physiques ».

Ces tests visent à permettre de vérifier l'acquisition ou non des « notions de conservation » et donc des notions rationnelles de l'esprit, par l'acquisition ou non de la « pensée logico-mathématique », dont la « réversibilité mentale » constitue la base fondamentale de construction de toute science logique, physique, mathématique, biologique, sociale, etc.

Il ressort de cette investigation longitudinale, que l'enseignement dans les langues nationales, plus spécifiquement, la dispense de l'enseignement et des apprentissages dans la langue maternelle de l'enfant, n'est pas seulement une nécessité pédagogique, mais relève du bon sens et de l'évidence, qu'impose le sens commun de chacune des sociétés humaines. Au total, les résultats obtenus corroborent l'hypothèse d'une meilleure réussite des enfants des écoles expérimentales ou écoles bilingues, par rapport aux deux autres types de scolarisation (méderesa et écoles en langue française).

En effet, les données rapportées dans l'ouvrage sus référencé ont mis en évidence :

- Une plus grande efficacité interne des écoles expérimentales en langues nationales jusqu'en classe de 5^{ème}.
- Un meilleur rendement des écoles traditionnelles en classe de 3^{ème} et au résultat au BEPC.
- Une plus grande réussite en proportion des écoles expérimentales en langues nationales au Baccalauréat.

- Une tendance légèrement axée sur les matières scientifiques dans les écoles expérimentales en langues nationales au secondaire.
- Une meilleure réussite des enfants des classes défavorisées issus des écoles en langues nationales au CFEPD. Comment comprendre que plus de soixante années après les indépendances des États Africains, des maîtres africains se présentent encore aujourd’hui, devant des enfants africains, pour leur transmettre dans une langue qui leur est complètement étrangère, des connaissances ?

L'accès aux connaissances, ne doit-il pas d'évidence reposer sur un vecteur de transmission des connaissances par la langue maternelle de l'enfant lui-même ?

Si la Refondation devrait inscrire un contenu refondateur au système éducatif, ne devrait-elle pas commencer par la revalorisation des langues nationales, de toutes les langues nationales, en vue de leur conférer à toutes, un statut juridique, pédagogique et scientifique apte à permettre les meilleures performances dans les

établissements scolaires nigériens où près de 80% des élèves inscrits en classe de CM2 sont en deçà du niveau de compétence requis ?

La modification de l'article 12 dans les conséquences qu'elle pourrait induire, serait alors catastrophique pour la Refondation du système éducatif nigérien lui même, pour l'Esprit et la Lettre de la Refondation en cours, car en vérité, **tenter d'imposer l'enseignement d'une langue, même nationale à un élève dont la langue maternelle est différente de la langue nationale imposée, revient à créer les mêmes « désordres psychologiques », les mêmes difficultés pédagogiques que ceux générés par une langue étrangère comme le Français ou l'Anglais.**

Le Principe Pédagogique Central qui Prévaut en l'Espèce au plan Scientifique comme Pédagogique et Psychopédagogique est Universel et Réside dans l'Enseignement de l'élève dans la Langue Maternelle de l'élève.

N'est-il donc pas urgent, pour faire baisser le fort taux de déperdition scolaire dans les pays d'Afrique

occidentale (taux comptant parmi les plus élevés du monde) de commencer par respecter les Règles élémentaires de la Pédagogie : User d'une Langue que l'Enfant Comprend pour lui Transmettre, Savoirs, Savoir être, et Savoirs faire.

A cet effet, une importante étude intitulée « Evaluation de l'Ecole Expérimentale : Esquisse d'un bilan de 25 ans d'expérimentation de l'enseignement bilingue au Niger » et conduite par **Bergmann Herbert, Büttner Thomas, Hovens Mart, Kamayé Halima Ousmane, Mallam Garba Maman, Saley Jafarou** rapportait en guise de conclusion :

« Les enfants apprennent mieux et vite dans leurs langues. Quel que soit le type d'école considéré, l'utilisation des langues maternelles ou premières des élèves, présente des atouts constants autant sur le plan de la pédagogie que sur celui de la construction des savoirs.

Dans les cours où le bilinguisme : Langue Nationale – Français est admis, les conditions d'apprentissage sont optimales et les résultats meilleurs.

De même, l'étude sur les sortants du primaire fait ressortir que les ex-élèves des écoles expérimentales sont plus sociables et plus respectueux des valeurs endogènes que leurs collègues issus du système traditionnel, ce qui constitue un facteur important d'acceptation de l'institution scolaire par les couches sociales les plus conservatrices».

En définitive une approche plus complète dans le domaine de l'éducation pourrait être obtenue auprès de personnes qualifiées ci après : **Dr Mallam Garba Maman, Abdou Mijinguini, Amadou Hamidou, Laouali Amani, Jafarou Salley , Dr Alfari Moumouni, etc.**

Les Auteurs, faisant le point des évaluations de la performance des écoles bilingues conduites en 1982, 1985, 1987, 1998, notaient que :

« les taux de redoublement sont de 15% dans les écoles en langues française et 1% dans les écoles bilingues, le taux de passage est de 99% dans les écoles bilingues et 75% dans les écoles en langue française ».

Enfin, le texte modificatif spécifie que « Les langues de travail sont l'Anglais et le Français ». Si

l'Anglais est utile pour les échanges politiques, économiques et socio culturels à l'international, ne devrait on pas aussi et surtout veiller à faire de nos langues nationales, des langues de travail, précisément dans la perspective d'une Confédération en construction et sur ce dernier aspect, nous y reviendrons dans la partie traitant des recommandations.

2.1.10. Aspects Socioculturels.

Le maintien de la modification de l'article 12 de la Charte de la Refondation impactera négativement le domaine de la culture nationale. Il convient de spécifier qu'en 2009, l'Assemblée nationale du Niger avait déjà adopté **la loi d'orientation relative à la culture** (Ordonnance n° 2009-24 du 03 novembre 2009, portant loi d'orientation relative à la culture. JO n° 23 du 1^{er} décembre 2009).

L'article 8 du chapitre 1 du titre V :domaines de la culture, dispose que « *le Gouvernement adoptera par décret pris en conseil des ministres une politique linguistique qui consacrera la promotion et l'élargissement de l'utilisation des langues nationales et traditions orales en tenant compte des impératifs de cohésion nationale, du progrès technologique et de l'intégration régionale et africaine. La politique linguistique devra :*

- *accorder à la promotion du multilinguisme une attention particulière tout en encourageant l'unité linguistique nationale,*

- permettre de reconnaître à une ou plusieurs langues nationales le caractère de langues officielles et les placer au centre du développement économique et social,
 - encourager l'utilisation des langues nationales comme véhicules d'instruction à tous les niveaux
- L'État contribuera à développer et à promouvoir les langues nationales et les traditions orales qui s'y rattachent, notamment par la production et la publication d'œuvres littéraires, scientifiques et pédagogiques ainsi que d'autres documents (y compris sur supports sonores, audiovisuels et multimédias) qui en favorisent la pratique, la maîtrise et la diffusion. L'étude, la transcription et l'enseignement des langues nationales seront inscrits aux programmes de tous les niveaux du système scolaire.*

Art. 9 - Il sera créé un comité linguistique national chargé du suivi de la mise en œuvre de la politique linguistique nationale ».

Au regard de l'Importance de la Culture dans le Domaine de la Construction et de l'Affirmation de la Personnalité de l'individu, du Groupe et de la Société

dans son ensemble, les dispositions de la loi ci-dessus seront impactées et affecteront sans doute l'élan entamé de Revalorisation de nos Cultures et de nos Identités, pour intéresser le domaine de notre Fierté et de notre Identité.

L'on se rappellera de la Fierté que nombre de Nigériens ont ressentie en écoutant le Premier Responsable de l'État Nigérien, **le Général d'Armée Abdourahamane Tiani** s'exprimer dans Trois Langues Nationales de son Pays (**Hausa, Zarma-Sonrai, Fulfuldé** en sus du Français), langues Complémentaires les unes des autres, pour porter le message que les Nigériens entendent, celui d'un Peuple Libre et Digne, Fier de son Identité et de sa Personnalité, lesquelles s'expriment au travers des Langues Nationales elles-mêmes.

Pour une fois, dans l'Histoire du Niger, voici qu'un Dirigeant communie directement avec son Peuple dans Trois Langues Nationales, sans passer par le filtre de la langue imposée par le colonisateur, Langues Nationales, Constitutives et Associatives de la Nation Nigérienne. Comment comprendre que ces Langues Nationales,

Portées au Plus Haut Statut Officiel de la République, par l'Officiel Porté au Statut le Plus Haut de la Nation, soient désormais hiérarchisées et discriminées, là où précisément, une certaine logique imposait qu'elles soient Toutes Ensemble juridiquement Officialisées, Consacrées et Magnifiées ainsi que le Premier magistrat lui-même s'était attaché à le faire depuis les évènements du 26 juillet 2023, en les Célébrant Officiellement dans ses adresses successives à la Nation, en tant que Structures Complémentaires à la fois, Participatives et Représentatives de la Nation Nigérienne elle-même ?

N'était-ce donc pas en vertu de ce que chacune de ces Langues Nationales ainsi officialisée, constitue une Composante de la Nation Nigérienne elle-même, que le Premier Responsable d'État en s'adressant à la Nation, a tenu à les Célébrer les Unes Après les Autres et dans un Ordre de Passage variable, selon Sa Propre Décision, selon le Moment et la Gravité de la Rencontre avec son Peuple, en vertu du fait juridique, politique et idéologique consacré et avéré, que Chacune de ces Langues est précisément Représentative, Constitutive et

Consubstantielle de la Nation Nigérienne elle-même? Comment peut-on donc comprendre et expliquer que du jour au lendemain, deux des langues nationales que le plus Haut Magistrat de la République a ainsi officialisées et élevées dans plusieurs adresses publiques toutes aussi officielles à la Nation Nigérienne, perdent à la fois leur « Statut Officiel », « leur Rang, leur Portée et leur Substance de Langue Nationale ?

En perdant le « Statut de Langue Nationale », les locuteurs de ces langues « rétrogradées » au statut juridique « de langues parlées » qu'elles ne sont plus depuis plus de cinq décennies se trouvent ainsi placés dans un « tourbillon intellectuel et socio culturel » bien particulier. En effet, voici des langues qui sont enseignées depuis 1972-74 soit un demi-siècle, qui disposent depuis près de deux décennies de textes réglementaires qui en normalisent l'orthographe et qui se retrouvent reconduites au simple statut de langues parlées, alors même qu'elles ont précisément dépassé depuis un demi-siècle le statut de langues parlées. Ainsi, en perdant le statut de langue nationale, certains locuteurs de ces langues auront

également le sentiment de perdre une part de leur identité nationale, une part de leur fierté nationale, une part de leur conviction et sans doute, leur mobilisation au titre et au profit de la Nation serait affectée. Les locuteurs des langues écartées du statut de langue nationale pourraient ne plus se sentir de la Nation, parce qu'ayant le sentiment d'exclusion, de par l'exclusion de leur langue maternelle du statut de langues nationales qu'elles détenaient par ailleurs depuis plus d'un demi siècle.

Et voici donc que c'est l'avènement de la « Refondation Patriotique », arrachée dans le sang et les larmes des Combattants de la Liberté, transcendant les Frontières de la Région, de la Naissance, de la Communauté Humaine et Linguistique et célébrant l'Indépendance Acquise dans une Adversité Féroce, qui vient à Supprimer le Statut de Langue Nationale à Dix d'entre elles, Statut Conféré par ailleurs par l'Ensemble des Textes Constitutionnels élaborés, soumis à Référendum et adoptés par le Peuple Souverain du Niger. Si une telle modification l'avait été par Référendum, il n'y aurait sans doute rien eu à dire, encore moins à redire.

Nous devons avouer en toute humilité, que nous avons beau tenter de tourner, voire retourner dans tous les sens, les équations de la maïeutique socratique, interpeler la scholastique philosophique, questionner l'introspection relevant du doute méthodique de type cartésien, puis celles enfantées par les Sciences Psychologiques par le recours aux méthodes cathartiques, cliniques et psychanalytiques, convoquer l'analyse dynamique, historique et critique d'une dialectique marxiste-léniniste, après un bain d'idéalisme de type métaphysique, aucune approche ontologique, ni herméneutique dans leurs dimensions anthropologiques, historiques et philosophiques successives, ne nous a permis d'en saisir, à l'étape Historique Actuelle de la Refondation et de ses Exigences, la logique politique, éthique, juridique, en un mot épistémologique d'une telle modification. Et si d'aventure, le lecteur n'a rien compris des « concepts abscons » ci-dessus, c'est bien parce que le rédacteur du chapitre lui-même n'a rien compris et tente ainsi de dissimuler les insuffisances épistémiques par l'usage de gros mots qui se voudraient « savants ».

Sauf à conjecturer en dernier ressort, qu'il y ait là, par un retour inattendu de l'Histoire, le fruit malencontreux d'une percussion frontale de type mental, entre des réminiscences d'un Ordre ancien qui ne veut point mourir et celles d'une Refondation qui voudrait tout à la fois l'exclure et l'occire, face aux pressantes et « empressantes » revendications populaires, faites d'obligation de redevabilité et d'obligation de rendre compte. Sans doute et en toute humilité, le « Retraité » de l'enseignement supérieur de plus de soixante dix-ans d'âge que nous sommes, devra-t-il par la Grâce d'Allah SWT, retourner à « l'École Primaire Élémentaire » de la « logique » des Sciences Mathématiques et des Sciences Humaines et Sociales, pour un « ressourcement » qui se voudrait à la fois salvateur et rédempteur pour l'Esprit.

Assurément et en toute modestie, pour revenir au langage commun de tous et de chacun, les modifications portées à l'article 12 de la Charte de la Refondation semblent courir de toute évidence à contre courant de l'Histoire ainsi que des Attentes Légitimes d'Unité, de Complémentarité et de Solidarité des Populations

Nigériennes, celles-là que le Chef de l'État lui-même a Portées dans ses Adresses Successives à la Nation, dans Les Différentes Langues Nationales et Qui Doivent Toutes Vivre et Prospérer Comme Langues Nationales, ainsi qu'il les a Célébrées Par une Jurisprudence Qui Se Doit d'être Consacrée et Codifiée par les Textes de la République.

Car en effet, la conséquence toute logique du maintien d'une telle modification à l'article 12 de la Charte, sera qu'à l'occasion des Prochaines Adresses du Chef de l'État à son Peuple, il ne devra plus s'exprimer que dans La Seule Langue, Édictée comme Langue Nationale, Rompant ainsi le Contact Direct qu'il aura su précédemment établir Avec Son Peuple, pour ne s'adresser alors, qu'à Une Partie de son Peuple.

Et si d'aventure, le Premier Magistrat devrait demain s'adresser officiellement et solennellement à son Peuple dans une autre langue que la seule consacrée officiellement comme Langue Nationale, alors cela voudra signifier que nous aurions sans doute eu raison de proposer les termes du présent ouvrage, ne serait-ce alors que dans sa Contribution sur les langues nationales.

**Nous avons foi en effet, qu'en toutes choses,
l'Esprit de la Refondation doit Prévaloir pour Fortifier
et Consolider le Ciment de l'Unité et de la Fraternité,
de l'Union et de la Cohésion Nationale au Niger et
dans les Pays de la Confédération AES.**

Assurément, les modifications portées à l'article 12 de la Charte de la Refondation, semblent tourner en sens contraire des Vents Porteurs et des Souffles d'Espoir et d'Espérance de la Refondation elle-même et méritent à ce titre, d'être elles-mêmes Corrigées et Modifiées.

Assurément, convient-il, modestement et sans prétention autre que celle de la Logique Déductive et Objective découlant de l'Article 22 du Traité de la Confédération AES, « de Modifier les Modifications » portées à l'Article 12 de la Charte de la Refondation, pour une Harmonisation et une Rééquilibration des Politiques Communes en Matière de Langues au sein de la Confédération des États AES. Comment en effet Résoudre l'Equation Linguistique Déséquilibrée d'une AES affichant 13 Langues Nationales au Mali et Une Seule au Niger, au Même Moment de l'Histoire ?

2.2. Conclusions et Recommandations relatives à l’Article 12 de la Charte de la Refondation.

Le choix politique et philosophique d'une stratégie par « Exclusion, Imposition et Discrimination » au détriment d'une stratégie visant « l’Inclusion, la Consolidation et la Participation », choix conscient ou par inadvertance, est lourd de conséquences dans tous les domaines. Il explique et rend compte des difficultés relevées dans l'exemple du Niger, contrairement à ses voisins de l'Alliance des États de Sahel.

Quelles recommandations pouvons-nous formuler dans le cadre des États et de la Confédération, sur le Statut des langues à l'issue de la présente analyse?

Mais avant, paraît-il nécessaire de rappeler les concepts et leurs portées identitaires, politiques, culturelles et juridiques dans le cadre **d'un consensus intellectuel et politique, où nous nous accorderions sur les notions incriminées.**

Qu’entend-t-on par langues nationales, par langues officielles et par langues de travail ? Nous nous referons aux définitions classiques que chaque

citoyen pourra retrouver sur les dictionnaires et sur l'Internet, en interrogeant l'Intelligence Artificielle.

« Une langue nationale est une langue considérée comme propre à une nation, faisant partie de son patrimoine culturel et identitaire, et souvent reconnue par la loi ou la constitution pour sa promotion et sa protection.

La notion de langue nationale peut varier selon les pays, et la langue nationale n'est pas nécessairement la langue officielle. Le statut de langue nationale peut être accordé à une langue parlée par une grande partie de la population, mais il se distingue de celui de la langue officielle, qui est imposée dans les administrations et les services publics ».

Quelles sont les caractéristiques de la langue nationale ? Trois caractéristiques sont principalement retenues par les rédactions des dictionnaires afférents.

- *La langue nationale appartient au Patrimoine culturel et identitaire : « elle est le reflet de l'histoire et de la culture d'une nation, et est souvent parlée par une part importante de la population.*
- *Elle jouit d'une Reconnaissance juridique*

« Certains États lui attribuent un statut spécifique dans des textes juridiques, s'engageant à la protéger et à la promouvoir.

- *Elle est utilisée par la population*

« Elle est utilisée dans la vie quotidienne, au sein des communautés et parfois dans les médias.

Ainsi, de la définition et des caractéristiques de la langue nationale, l'on retiendra que la langue nationale est liée au patrimoine culturel et identitaire de la population constituant la nation.

Lorsque le Choix politique, philosophique et idéologique du processus de construction de la Nation procède par « exclusion, imposition et discrimination » pour ne retenir qu'une seule langue, reléguant les autres langues à un statut juridique de norme inférieure et discriminée, le choix d'une langue nationale est alors fait et imposé, par la loi et souvent par la force et la violence.

Ce fut le cas en certains pays occidentaux et ce choix par exclusion, imposition et discrimination peut porter soit sur une langue majoritairement parlée par la population, soit également sur une langue non

majoritairement parlée par la population, comme ce fut le cas en 1539 lorsque le français a été imposé par l'ordonnance de Villers-Cotterêts pour remplacer le latin. Ce choix, découlant d'un rapport de force historique, à dû procéder par la contrainte et dans certains cas par la force de la Loi, voire la violence.

Par contre, lorsque le processus de construction et de consolidation de la Nation est fondé sur un choix politique, philosophique et idéologique de nature « inclusive, participative et égalitaire », visant à garantir la paix, l'équité au sein de la Nation, conçue comme une Entité Globale de sous entités de droits égalitaires, chacune des communautés constitutives de la Nation en construction, se voit dotée d'un statut juridique pour sa langue, élevée au rang de langue nationale, à la fois participative, égalitaire et complémentaire de la totalité d'un ensemble uni et mu par le même destin, les mêmes droits et les mêmes obligations et devoirs vis-à-vis de la Nation elle-même, une, indivisible, juste et équitable.

Or, voici qu'après avoir consacré sur ces cinquante dernières années, une écriture et une rédaction

constitutionnelles auxquelles nous avons eu en partie la chance de participer au travers des Comités de rédactions constitutionnelles, proclamant et garantissant l'option philosophique, politique et doctrinale d'une construction nationale par « inclusion et participation », ce choix judicieux en vient malencontreusement à être percuté frontalement, par le retour impromptu et inattendu de manière consciente et peut-être inconsciente, car l'erreur est humaine, au syndrome de « l'exclusion et de la discrimination ».

Pour notre part, nous croyons humblement que la Nation Nigérienne, procédant par « Inclusion, Association et Participation », doit permettre à chaque citoyen de voir la Langue de son « extraction maternelle », celle-là qui fonde sa Personnalité, son Identité et son Humanité, élevée au Juste et Equitable Statut de Langue Nationale d'une Nation, dont elle est Partie Intégrante, à valeur et à labeur égalitaires et complémentaires.

Nous croyons fermement pour l'énoncer modestement par ces lignes, en cette étape de notre Histoire Commune, que l'Avenir du Niger est l'AES et

l'AES est l'avenir du Niger, dans la Nécessaire Harmonisation, l'Equilibration et la Complémentarité des Politiques Institutionnelles, Économiques, Financières et Socioculturelles des Espaces du Burkina, du Mali et du Niger.

Concernant « la langue officielle » elle est, selon les spécialistes, « une langue désignée par la loi ou la Constitution pour être utilisée dans tous les services officiels de l'État (administrations, tribunaux, documents administratifs, etc.) ». Elle se différencie de la langue nationale en ce que « la langue nationale n'a pas nécessairement ce caractère d'obligation dans les usages officiels, bien qu'elle puisse avoir une reconnaissance de l'État. Le statut peut être inférieur, mais il garantit une promotion certaine ».

On l'aura compris, la langue officielle est celle là que l'État utilise dans tous les services officiels, dans les administrations, tribunaux et pour les documents officiels. Déjà, l'Ordonnance n° 2009-24 du 03 novembre 2009, portant loi d'orientation relative à la culture (JO n° 23 du 1er décembre 2009, stipulait à cet effet en son titre I

chapitre V, article 8, relativement à la politique linguistique, que l'État devra :

- *Accorder à la promotion du multilinguisme une attention particulière tout en encourageant l'unité linguistique nationale,*
- *Permettre de reconnaître à une ou plusieurs langues nationales le caractère de langues officielles et les placer au centre du développement économique et social,*
- *Encourager l'utilisation des langues nationales comme véhicules d'instruction à tous les niveaux.*

Ainsi donc, en régime démocratique et au cours de cette année 2009, l'Assemblée Nationale Nigérienne avait en effet envisagé de « Permettre de reconnaître à une ou plusieurs langues nationales le caractère de langues officielles et les placer au centre du développement économique et social ». Quelle sont donc les langues qui devraient selon nous, bénéficier du statut de langue officielle ? Nous y reviendrons dans la partie recommandation car nous proposons juste ici un schéma consensuel quand à la définition des concepts.

Qu'en est-il de la langue de travail et en quoi elle se différencie de la langue officielle ?

Lorsqu'on interroge les spécialistes de ce domaine bien spécifique, l'on peut retenir pour ceux qui ne disposent pas de l'Internet ou de dictionnaires d'usages pratiques que « *la langue de travail est la langue choisie comme moyen principal de communication et de travail à l'intérieur d'une organisation, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une organisation internationale ou d'une administration ; elle est utilisée pour les échanges professionnels quotidiens, les réunions internes, les rapports* ».

Du point de vue des différences entre langue officielle et langue de travail, le net retient : « *au regard du statut légal, la langue officielle a un statut légal formel, tandis que la langue de travail est d'un statut plus pratique, donné par l'organisation elle-même. Au regard du champ d'application, la langue officielle concerne le pays ou l'institution au sens large, tandis que la langue de travail est spécifiquement pour les interactions professionnelles au sein de l'organisation.*

Du point de vue relation entre les statuts, la langue officielle peut aussi être une langue de travail et inversement. »

Au total, si nous devrions formuler quelques recommandations, à l'issue de ces remarques et analyses préalables, sur une problématique aussi simple dans son énoncé, mais particulièrement délicate et sensible dans ses contours, au regard de son intimité avec nos identités réciproques, nos personnalités et nos sensibilités respectives de citoyens conscients et exigeants, il nous faut réfléchir dans un cadre Collectif et Complémentaire, qui prenne en compte à la fois les préoccupations intra étatiques de l'AES et inter Étatiques entre Pays de l'AES, dans une démarche Concertée, Cohérente et Harmonisée. Dès lors, formulons-nous les Propositions suivantes :

Concernant l'Etape Historique et la Philosophie Politique, nous devrions pouvoir convenir :

1) Que l'étape historique d'une Confédération Inclusive, Associative et Participative est celle

là qu'il conviendrait de choisir, de l'assumer, de la conforter et de la consolider, au sein de chaque Pays de la Confédération.

2) Que la Confédération AES doit elle-même s'inscrire dans une démarche visant la Fédération des États et donc des Nations à moyen et long termes, en vue d'une Union africaine qui serait celle des Peuples Africains et donc à visée Panafricaine et non celle des dirigeants dirigés africains, qu'elle est depuis la période des indépendances formelles.

3) La Construction des États-nations, telle que portée par l'expérience historique de certains Pays d'Europe ou d'Asie, doit être revue et corrigée en fonction de Nos objectifs politiques, idéologiques, historiques et sociaux particuliers et sahéliens pour s'inscrire, non pas dans un choix philosophique et doctrinal d'exclusion, d'imposition, de discrimination, d'ostracisation et de violence, mais dans un choix d'Inclusion, de Participation, de Cohésion et de Consolidation****

des Nations en Construction dans Notre Confédération AES.

4) D'un tel point de vue, le choix dicté par la logique des États-Nations, éparpillés et divisés, ainsi que nos conditionnements de citoyens issus de pays colonisés, divisés, dispersés, balkanisés, affaiblis et soumis nous en intiment inconsciemment la direction, doit être abandonné pour céder la place à une option politiquement et idéologiquement rivée à la Construction d'une Nation Confédérale en une Première étape, puis Fédérale et Africaine, c'est à-dire, la Construction d'une Nation Unie des Peuples du Sahel en cette étape historique, composée des Communautés constitutives de Chacune des Nationalités des Pays de l'AES, pour fonder les bases d'une Future Nation Africaine.

5) Convenir que la direction imprimée actuellement par les modifications portées à l'article 12 de la Charte de la Refondation vont précisément dans le sens contraire à l'Histoire

et à ses exigences, en tant qu'elles portent, confortent et consacrent par la loi, la politique de division et de fracturation des dynamiques socio - politiques et culturelles, si néfastes au processus d'Union et de Consolidation de nos identités, de nos Personnalités et de nos Destinées.

Si ces préalables aux plans des réflexions, définitions et options philosophiques et politiques sont réunis, alors sans doute, **la solution aux équations trouvera tout naturellement son expression, dans la formulation et l'élaboration d'une programmation que nous suggérons pour la Confédération AES dans les termes ci après.**

1) Chacune des langues des communautés constitutives des Nations AES, c'est-à-dire relevant de chacun des groupes humains appartenant aux Pays de l'AES, doit revêtir le Statut juridique de Langue Nationale. Il y en aurait ainsi 13 au Mali, 11 au Niger et 4 principales au Burkina Faso. Ce faisant, une telle option **mettrait le Niger en concordance logique politique et**

juridique avec le Mali et le Burkina-Faso, tant du point de vue du statut juridique des langues elles-mêmes que de l'harmonisation des textes juridiques (voir article 22 du Traité de la Confédération AES qui stipule que les langues officielles de la Confédération sont les langues nationales des États membres choisies par le Collège des Chefs d'États de la Confédération). L'on éviterait ainsi de se retrouver avec treize langues officielles au Mali et une seule au Niger dans le Cadre Confédéral.

2) Chacune des langues nationales doit également être consacrée comme langue officielle, ainsi que le Mali et le Burkina Faso l'ont déjà fait.

Dans le cas du Niger, il faut rappeler que la loi 2001-37 du 31 décembre 2001 fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales en ses articles 3 et 4 avait déjà ouvert cette porte en proclamant que « *les usages institutionnels des langues nationales, dans les secteurs publics, parapublics et privés sont autorisés*

par la loi. Est défini comme un usage institutionnel d'une langue, l'utilisation codifiée orale ou écrite de cette langue. L'État a la responsabilité d'assurer la promotion, le développement et le contrôle des langues nationales à travers les institutions publiques, parapubliques et privées, les personnes physiques et morales ».

Il s'agit là d'une option politique, philosophique, morale et idéologique qui doit s'étendre et se fixer un Objectif sur l'Avenir Commun de l'Alliance des États du Sahel, dans l'écoulement de la durée, car un texte de portée constitutionnelle, vise l'Eternité et non pas la fugacité et la précarité.

L'écoulement du temps et de la durée permettra étape par étape, sur les moyens et longs termes, de réaliser l'Objectif Ultime d'une promotion et d'une consécration, de ce qui fonde notre particularité, notre humanité et notre dignité d'Hommes, déterminés à transmettre aux générations actuelles et futures du Sahel, tout à

la fois l’Etre et l’Avoir du Sahel, le Savoir et le Savoir Etre du Sahel, le Savoir Faire et le Faire Savoir du Sahel.

En conséquence de quoi, les 28 langues nationales répertoriées et consacrées de l’AES, seraient également et dans le même mouvement, érigées au rang de Langues Officielles, d’éducation et d’enseignement, pour en garantir à la fois l’Expansion, la Consolidation, la Consécration et la transmission et la Préservation dans le temps et dans la durée.

3) Concernant les Langues de Travail, que sont actuellement le Français et l’Anglais au sein des États AES (article 12 de la Charte de la Refondation et article 22 du Traité de la Confédération AES), la Confédération des États du Sahel, dans Une Première Étape Historique, pourrait songer à Promouvoir Une à Deux Langues Nationales par Pays, Répertoriées et Priorisées selon l’Importance Démographique des locuteurs.

Une telle option, permettra dans les Instances Internationales, en plus du Français et de l'Anglais, que s'imposent une à deux langues de Chaque Pays AES, majoritairement utilisées par les Populations.

En effet, si l'Objectif de la Confédération AES vise le Panafricanisme en une étape ultime, la Confédération en cette étape intermédiaire, devrait permettre de Conférer le Statut de Langues Nationales et Officielles à Toutes Les langues des communautés et intervenant ainsi dans le Système Scolaire et éducatif aux fins d'améliorer l'adaptation pédagogique ainsi que les performances scolaires des élèves.

Cette option permettrait également de retenir une à deux langues majoritaires par pays, au titre de Langues de Travail Concomitamment à l'Anglais au Français en vue de Rayonner à l'International.

Cette prérogative sera une Décision Concertée et Harmonisée entre les Trois États Confédérés, soutenus par leurs Conseils Légitimatifs Compétents.

En Conclusion de la Présente Contribution sur la Problématique des Langues Nationales dans l'Espace de la Confédération AES, nous souhaiterions à travers ces quelques lignes, avec Modestie et Humilité, solliciter des Autorités Compétentes du Niger, un Réexamen critique du Texte Modifiant l'article 12 de l'Ordonnance Portant Charte de la Refondation, à la lumière des analyses et des observations ci-dessus évoquées, ayant requis l'élaboration d'un si long rapport, dont le Seul Objectif Vise en vérité à Consolider l'Unité et la Solidarité dans Notre Pays le Niger ainsi qu'au sein de la Confédération AES, en ces heures de Mobilisation Générale Pour la Défense de la Patrie, où Seule l'Union de Tous les Nigériens et Sahéliens, Constituera le Rempart Inexpugnable Face à une Adversité et une Agressivité Externe aussi Redoutable que Déterminée.

2.3. Problématique liée à l'Insécurité

Avec principalement les régions de Tillabéry et Diffa, puis Tahoua, Agadez, Maradi, Dosso, dans une certaine mesure. Comment ne pas rendre hommage aux Forces de Défense et de Sécurité de l'AES et du Niger en particulier, qui payent un lourd tribut au combat pour l'Indépendance, aux Veuves et aux Orphelins du Sahel, aux Victimes Civiles et Militaires de cette barbarie sans nom, d'une guerre instrumentalisée et sponsorisée ?

Au regard du caractère stratégique et particulier d'un tel domaine, nous ne pouvons que résERVER toute analyse pour laisser faire et agir les spécialistes. En tout état de cause, faut-il rappeler que l'Occident dominateur a mis une décennie entière pour planter et généraliser la stratégie de déstabilisation au Sahel, sans contrôle ni sanction des Responsables de l'Ordre ancien.

Si les troupes militaires occidentales ont quitté le Territoire de l'AES suite aux coups d'État successifs dans les pays de l'AES, elles ont juste passé les frontières de la Confédération, pour se réinstaller et se réorganiser dans les pays voisins, aux fins de poursuivre ce qu'elles

étaient venues faire. Il faut bien tirer une conclusion logique : aussi longtemps que les forces de la déstabilisation de la Confédération AES seront postées aux Frontières de l'AES et dans les Territoires des Pays Voisins, bénéficiant du concours des « dirigeants tirailleurs africains » des temps modernes, la déstabilisation sera encore et toujours d'actualité.

En retour, aussi longtemps que la déstabilisation de l'AES se poursuivra, la dynamique d'une Union Solide entre les États AES et à l'intérieur de Chaque État sera à Consolider, car l'Union est le meilleur rempart pour faire face à une adversité aussi déterminée que cruelle.

D'un tel point de vue, une « Gouvernance de Guerre » s'impose dans les Comportements des Citoyens comme dans ceux des Dirigeants, celle de la Simplicité et de l'Humilité, de l'Empathie, de la Transparence dans la gestion des biens publics, de l'Ecoute constante du Peuple, du Respect de l'Autorité et du Respect des Citoyens, ainsi que du Souci du bien être collectif. L'histoire montre que chaque fois qu'un Peuple s'est dressé comme Un Seul Homme, il a rarement été vaincu.

2.4. Problématique Démocratie - Impunité.

Les exigences populaires d'obligation de rendre compte et le souci du contrôle citoyen restent une préoccupation constante des populations du Sahel et du Niger en particulier.

Si le Burkina-Faso et le Mali ont recouvré chacun pour l'année 2024 plus de quatre cent milliards de francs CFA annoncés par pays, de fonds détournés par les régimes de la démocratisation, les deux années du Régime de la Refondation au Niger n'ont pas permis d'atteindre la centaine de milliards, au regard des chiffres publiés, ce qui constitue une des toutes premières préoccupations des Citoyens Nigériens.

D'un tel point de vue, est-il possible de stigmatiser les activités destructrices et criminelles des forces extérieures à l'Afrique ainsi que celles des dirigeants des pays voisins de l'Alliance du Sahel, soumis à l'Occident, dirigeants africains qui mettent les Territoires de leurs Pays à la disposition des forces occidentales pour déstabiliser les États et les Pays de l'AES, y perpétrer les

crimes les plus répréhensibles et occulter tant soit peu la responsabilité des nationaux eux-mêmes qui les ont autorisés à s' installer par des actes que le CNSP lui-même en est arrivé à dénoncer et stigmatiser officiellement ?

De même, est-il concevable de stigmatiser la domination et l'exploitation éhontées dont les Peuples africains sont victimes par l'Occident dominateur et conquérant et garder le silence plus longtemps sur les crimes économiques et financiers perpétrés par des régimes africains contre leurs propres pays et leurs peuples ?

Telles sont les questions qui vont et qui reviennent ici et là, de la ménagère aux associations de la Société civile, du citoyen à l'intérieur au citoyen à l'extérieur, des propos publics des Oulémas aux Recommandations officielles des Assises Nationales de la Refondation, en cette étape cruciale de la Refondation au Sahel.

Assurément, dans le cas du Niger, ceux qui détiennent les rênes du pouvoir et qui détiennent par

conséquent l'ensemble des paramètres qui fondent la logique de la gouvernance actuelle, sont-ils sans doute mieux habilités, pour juger et décider de l'opportunité de telle ou telle décision ou stratégie.

Il reste cependant utile de relever, que la faible performance de la Refondation en ce domaine précis, sauf à vouloir se voiler la face, par opportunisme ou complaisance, constitue sans nul doute, une des causes fondamentales d'une certaine interrogation et préoccupation populaires, que les Assises de la Refondation ont cependant clairement réaffirmées et affichées dans leurs Recommandations générales et spécifiques sur la Justice, la Justice Sociale et la Reddition des comptes.

À cet effet et il convient de le souligner, les Pouvoirs démocratiques sahéliens, en cette période historique particulière, n'ont sans doute pas été à la hauteur de la tache ni de la mission historique, ainsi que des exigences de la démocratie elle-même.

Dans le cas du Niger et de l'AES de manière générale, la Responsabilité de notre génération, celle des

plus de soixante dix ans d'âge est fortement engagée. Nous avions en effet « promis la démocratie » à nos Peuples respectifs et si nous avons dans une certaine mesure réalisé des sauts qualitatifs importants dans la formulation et l'expression des libertés, en une seconde étape, notre génération les a confisquées et détournées au service de nos intérêts propres, commettant les dérives politiques, économiques, financières et socio culturelles les plus inattendues, précisément au Nom et en Vertu de la Démocratie.

De cette démocratie là, dont notre génération a passablement fourvoyé certains principes ainsi que certaines attentes et espérances de nos peuples, les Peuples Africains du Sahel dans leur majorité n'en veulent plus et sans doute, devrions nous tous ensemble, avoir l'humilité de Reconnaître nos erreurs, car nul humain ne saurait prétendre à la Perfection, parce que Nul Humain n'est Parfait.

N'est-il déjà pas un signe et un symbole d'humanité que de savoir reconnaître nos échecs pour solliciter le Nécessaire Pardon que nos erreurs appellent si tant est

que les Peuples du Sahel acceptent de pardonner? **En l'absence d'un tel Exercice Naturel et Pédagogique, comment donc corriger nos erreurs pour avancer?**

Car en vérité, notre génération, ne devrait-elle pas modestement et humblement concourir à sauver l'Esprit de Démocratie pour avoir fourvoyé la Démocratie elle-même dont nous avions fait un Objectif ultime, une Fin en soi, un Absolu, une Incantation, bien souvent au service de nos Ambitions et de nos Intérêts Personnels, Claniques, Ethno-régionaux et Familiaux, là où la Démocratie ne devait servir que de Moyen pour Assurer et Garantir le Développement, l'Egalité, l'Equité et la Prospérité de nos Pays et de nos Populations dans leur Ensemble ?

Car en effet, la Démocratie si elle reste et demeure une Nécessité Historique, une exigence à laquelle nous devons fixer un contenu, cette démocratie là, ne doit-elle pas juste être un instrument, un Levier pour Réaliser un Objectif Plus Important, Plus Grand et plus Noble que la Démocratie elle-même, qui se nomme la Prospérité et le Développement, la Justice et l'Equité, les Libertés face

aux Obligations, la Responsabilité dans la Redevabilité ? Aujourd’hui, le bilan à cet égard n’est guère reluisant, car il y a là un échec retentissant à travers l’Espace Sahélien et au delà.

Pour convaincre les Peuples qui nous jugent, quant au caractère impérieux du Système Démocratique, garantissant à la fois les Libertés et la Représentativité, l’équilibre et la Séparation des Pouvoirs, mais également la Prospérité et la Sécurité dans la Souveraineté, devons nous humblement nous Exercer à Conduire nos Propres Critiques et Autocritiques, à chercher et à dire là où nous avons Réussi car il y a eu quelques Réussites, mais aussi et surtout là où nous avons Failli, Proposer les Mesures Alternatives et Correctives et sans doute, pour les Dirigeants, solliciter le Pardon des Peuples du Sahel, si Ceux-ci acceptent de pardonner les fautes et les errements.

Solliciter le Pardon en Faisant Profil Bas en Toute Humilité et en Toutes Circonstances, car notre génération a échoué dans son Devoir de Génération, en autorisant

de Manière Illégale et Anti constitutionnelle, que des Forces et des Bases militaires Armées, Exonérées de tout Contrôle Régalien des États du Sahel (Niger, Mali, Burkina), hier colonisatrices de nos Terres et de nos Consciences, viennent se réinstaller de nouveau, pour y semer la mort et la désolation, à la fois au sein de nos Forces de Défense et de Sécurité, ainsi que de nos Populations à la fois désarmées et démunies.

Ni le Régime du Général Seyni Kountché, ni le Régime du Général Ali Chaibou, ni la Conférence Nationale Souveraine et la Transition Démocratique, ni les Régimes Constitutionnels successifs des Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième République, ni même les Transitions Militaires successives au Niger en particulier, n'ont cédé aux requêtes renouvelées d'un Occident Obstinent, celles d'installer dans l'illégalité et l'Écrasement Insoutenable des Souverainetés Nationales, des Bases Militaires Armées au Sahel.

Requêtes obstinées de l'Occident en effet car, depuis cette année 1974 où le Président Seyni-Kountché, dans un élan de Dignité et de Fierté Assumé, trempé de

Patriotisme et de Nationalisme Acérés et Affichés, leur intima l'Ordre de Quitter le Territoire National, ils n'auront jamais cessé de rêver d'y revenir, pour une Recolonisation encore plus directe et plus « affutée » de nos Peuples, de nos matières premières et uranifères, aux Prix du Sang et des Larmes de nos Populations martyrisées.

Il aura fallu Notre Génération, celle des plus de soixante dix-ans d'âge principalement mais non exclusivement, Génération des Hauts Diplômés des Universités Internationales que nous sommes dans les Pays de l'Alliance des États du Sahel, pour mettre « aux enchères du Capital International » et des appétits Féroces de « l'Internationale du Crime », la Terre Sacrée de nos Ancêtres, dans une Manœuvre Anti Constitutionnelle, Anti Républicaine et Anti Populaire particulièrement flagrante, que des Officiers des Forces de Défense et de Sécurité du Mali, du Burkina-Faso et du Niger viendront successivement à dénoncer, avec le soutien et le concours des Populations meurtries du Sahel, pour bouter hors des frontières de l'AES, les

Forces d’Occupation et de Sponsorisation du Terrorisme International Importé et Criminalisé, installées par des « Démocraties Africaines Tropicalisées », sous Pilotage Extérieur Assisté, voire Automatisé.

Y a-t-il donc et y aura-t-il jamais au Sahel, plus Grand Crime de Génération que celui-là, dont Notre Génération est Responsable, Comptable et Redevable devant les Hommes et devant l’Histoire, aujourd’hui comme demain et qui Oblige à l’Humilité et à la Modestie, mais plus encore, à l’Introspection et à la Contrition, qu’appelle la Sanction inévitable des Hommes et de l’Histoire.

En Vérité notre Génération, n’a-t-elle pas failli à son Devoir de Génération et ne devrions-nous pas faire Profil Bas, nous Effacer de Nous-mêmes, pour laisser Place aux Générations suivantes, avant que l’Histoire des Peuples et que les Peuples d’Histoire de l’AES, Assoiffés de Justice, Éveillés et Déterminés, ne viennent tous ensemble à effacer jusqu’à nos souvenirs les plus positifs s’il en eût.

3 LIVRE TROISIÈME

LA REFONDATION AU SAHEL,

QUELLES PERSPECTIVES POUR L'AES

ET L'AFRIQUE?

3.1. De la Théorie de la Refondation projetée en 2007 à la mise en œuvre d'un Projet Politique de Refondation au Sahel.

L'objet du présent chapitre vise à confronter certains éléments de la « Théorie de la Refondation » telle que nous l'avions projetée et publiée il y a deux décennies dans l'ouvrage « Réinventer les stratégies de développement de l'Afrique » à partir de l'analyse de la situation économique et sociale du Mali, du Burkina Faso et du Niger, avec la démarche imprimée à la Refondation aujourd'hui, telle qu'elle se donne à voir et analyser dans les Pays de l'AES et plus spécifiquement au Niger.

Dans la partie introductory de l'ouvrage en page 74, nous avions souligné que *la Théorie de la Refondation pour le développement de l'Afrique constitue un programme de rupture avec l'ancien Ordre, lui-même défini et déterminé par les Institutions de Bretton Woods.*

A cet effet, les constats établis par nombre de chercheurs en sciences sociales résident dans l'échec des stratégies dites de réduction de la pauvreté en Afrique, dont les taux

ont été multipliés par deux au cours des deux premières décennies de mise en œuvre. Nous sommes à cet effet, Conscient que la réussite de toute réforme économique et sociale visant à proposer les termes d'un Destin Sauvateur pour l'Afrique n'est possible qu'en présence d'une « réforme mentale » préalable et/ou concomitante, porteuse de « l'Esprit de la Réforme elle-même », tant du côté de ceux qui l'initient et l'incarnent que des populations chargées de les mettre en œuvre.

En vérité, la Condition Première de Toute Politique de Souveraineté aux Plans Institutionnel, Économique et Socioculturel, ne doit-elle pas D'Abord Reposer sur un Esprit, une Conscience et une Volonté de Souveraineté ?

Est-il raisonnablement possible et aisé, de faire d'un Esclave qui Refuse de Briser les Chaines de la Servitude et de l'Aliénation Mentale et Spirituelle, un Homme Véritablement Libre et Responsable à tous égards ? Ainsi, dans le chapitre IV intitulé « **Les préalables d'une Stratégie de Refondation de l'Afrique** » du livre sus mentionné (page 76), nous

avions alors souligné que si l'**objectif d'une Refondation des États Africains** doit viser à Inventer un Destin Sauvateur pour l'Afrique en Refondant les Bases de ses Politiques et Programmes de Développement, une telle Exigence passait Nécessairement par la réalisation de Six étapes en guise de Préalables Nécessaires à Créer et Enraciner l'Esprit de Souveraineté et de Rupture au regard du contexte sociopolitique et économique des Pays Africains sous domination. Ces préalables sont :

- 1) Décoloniser les mentalités en Afrique.**
- 2) Sortir du ghetto intellectuel suscité et entretenu en Afrique par les Institutions de Bretton Woods.**
- 3) Sortir de la Balkanisation Politique initiée et entretenue depuis la période coloniale et conséquemment,**
- 4) Sortir de la Balkanisation Géographique.**
- 5) Sortir de la Balkanisation Economique.**
- 6) Pour susciter une Mentalité de Développement et de Production Endogènes de Richesses.**

Nous allons, dans une démarche comparative, procéder au rappel des contenus de chacune de ces étapes telles que formulées dans l'ouvrage cité plus haut et pour chacune, faire le point dix huit années plus tard, d'une confrontation à la réalité de la marche de la Refondation à l'étape historique actuelle.

Chacun des préalables abordés comprendra donc deux parties : la stratégie de la Refondation telle que projetée en 2007 (rapportée en italiques) et la Refondation en cours telle que nous l'analysons à ce jour, étape par étape.

3.1.1 Décoloniser les mentalités.

a) La Refondation telle que projetée en 2007, page 79.

« Pour rendre réalité le développement et la prospérité durable du continent une des toutes premières tâches que l’Afrique devra conduire consiste en une véritable décolonisation des mentalités ; nous avons souligné dans le chapitre III : Que faire ?, que le premier obstacle au développement de l’Afrique est l’Africain lui-même, qui devra se prendre en charge et cesser d’attendre la solution de ses problèmes ailleurs qu’en lui-même.

Si la colonisation a transformé de nombreux africains, en cadres subalternes, dévoués et soumis de l’administration coloniale, quarante cinq années au moins séparent aujourd’hui la jeune génération de la période coloniale.

L’on était donc en droit d’attendre de la jeune génération africaine qu’elle développe des aptitudes à réfléchir et agir par elle même, indépendamment de toute

philosophie d'aide et de mendicité. Malheureusement, Il n'en est pas ainsi et la « vieille génération » des africains de la période des indépendances, a montré de plus fortes aptitudes à créer et innover par elle-même.

La raison d'une telle attitude réside sans doute dans la situation de paupérisation accrue du fait de la mise en œuvre des PAS et le discours officiel permanent de l'aide ressassé par de nombreux responsables africains au cours de ces vingt dernières années. Cette situation a créé un préjudice incommensurable quant à la capacité des jeunes africains à entrevoir un développement qui ne serait pas porté par les bailleurs de fonds étrangers.

Il est urgent de mettre en œuvre une véritable stratégie de déconditionnement de la jeunesse africaine, pour lui donner goût au travail et à la production et surtout, confiance en ses propres capacités intellectuelles et créatrices.

Dans la mise en œuvre d'un tel processus, l'accent sera mis sur le système éducatif africain ; il faudra d'un tel point de vue, élaborer des programmes scolaires qui

relatent l'histoire vaillante de l'Afrique et qui fassent également ressortir les aspects positifs du continent.

Des cours d'éducation civique en forme de sensibilisation des jeunes scolaires et étudiants devront également être conçus.

Enfin, il faudra envisager sur le continent, de vastes campagnes de sensibilisation sollicitant le travail productif, les vertus du travail, la nécessité de produire et de gagner son pain à la sueur de son front.

b) La Refondation en cours : novembre 2025

A l'examen de la situation actuelle au sein de l'Alliance des États du Sahel, l'on peut retenir que les discours officiels des trois Plus Hauts Responsables du Mali, du Burkina Faso et du Niger visent précisément à décoloniser les mentalités, par l'affirmation solennelle d'une rupture tant du point de vue des mentalités que des actes de gouvernance d'avec l'ordre néocolonial.

Ainsi, l'AES s'est engagée sans complexe dans une politique

- De décolonisation des mentalités,

- De déconditionnement de la jeunesse africaine, pour lui donner goût au travail et à la production et surtout, confiance en ses propres capacités intellectuelles et créatrices.
- D'entrevoir un développement qui ne serait pas porté par les bailleurs de fonds étrangers.
- De se prendre en charge et cesser d'attendre la solution de ses problèmes ailleurs qu'en lui même.
- Concernant le système éducatif nous avions souligné la nécessité.
- D'élaborer des programmes scolaires qui relatent l'histoire vaillante de l'Afrique et qui fassent également ressortir les aspects positifs du continent.
- De susciter de vastes campagnes de sensibilisation sollicitant le travail productif, les vertus du travail, la nécessité de produire et de gagner son pain à la sueur de son front.

Ainsi, les médias publics et privés concourent tous à l'affirmation de la Personnalité et de l' Histoire africaine par la glorification du passé de ceux qui se sont dressés face à la colonisation, pour dénoncer le

système colonial et néocolonial dans l'exploitation des ressources humaines et matérielles des Pays de l'AES, à faire comprendre à la jeunesse africaine que leurs Pays ne sont pas pauvres mais plutôt riches, que l'Occident vit en grande partie des richesses africaines et que c'est bien l'Occident qui a besoin de l'Afrique et non l'inverse.

Un Comité d'Historiens, chargé de la Réécriture de l'Histoire des Pays de l'AES et du Niger en particulier est à l'œuvre, les rues sont débaptisées, les médailles Saraounia Mangou etc., sont attribuées, des places et des mausolées Sankara sont créées.

La refonte des programmes scolaires à la fois dans ses contenus et dans ses portées politiques, historiques et économiques est envisagée, même si de ce point de vue, beaucoup reste à faire.

L'on peut également convenir que la volonté politique engagée du point de vue des réformes visant à permettre aux États AES de disposer de compétences plus importantes dans les domaines scientifiques est un signe d'espoir, au regard des

exigences d'un monde fondé sur la compétitivité économique, industrielle, technique et technologique.

Le réinvestissement au Niger des écoles d'excellence, la réforme des curricula de l'enseignement Supérieur au Burkina Faso ou au Mali, sont autant de signes de la prise de conscience effective du retard des pays africains, mais aussi et surtout, de la volonté de conduire les réformes urgentes nécessaires en vue d'une adaptation du système scolaire et universitaire aux exigences du développement et des progrès fondés sur la Science et la Technique.

3.1.2. Sortir du Ghetto Intellectuel.

a) La Refondation telle que projetée en 2007, page 80.

Pour y parvenir les africains devront s'affranchir du ghetto intellectuel dans lequel nombreux parmi eux se trouvent ; celui de croire et considérer que tout ce qui vient des Institutions Financières est parole d'évangile. Que la Banque Mondiale et le FMI sont des institutions de charité, qui financent gratuitement et par humanisme le développement de l'Afrique. La jeune génération africaine doit comprendre qu'il n'y a pas dans le monde actuel de politique internationale de la bienfaisance et de la bienveillance. Elle doit se convaincre que la Banque Mondiale et le FMI sont des institutions où le principe d'égalité des Nations n'a pas prise. En effet à la Banque Mondiale, sept pays déterminent à eux seuls 46 % des droits de vote (USA, Japon, France, Allemagne, Royaume Uni, Fédération de Russie et Arabie Saoudite PNUD 2002 113) ; au FMI, ces mêmes pays disposent de 48% des droits de vote ; ils décident donc des politiques que les pays sous domination mettent en œuvre.

Sortir du ghetto intellectuel, c'est se rendre compte que les politiques imposées par ces institutions n'ont pas fait le développement et le bonheur de l'Afrique au cours des vingt dernières années ; elles ont accru la dette et donc la dépendance du continent, elles ont affaibli les États africains et mis aux enchères leurs entreprises stratégiques que les multinationales des pays dominants au sein de la Banque Mondiale et du FMI ont rachetées pour une bouchée de pain. Si ces Institutions étaient véritablement soucieuses du développement de l'Afrique, elles auraient cherché à rectifier le tir. Les jeunes d'Afrique doivent comprendre que l' issue de secours, viendra de leur capacité à réfléchir et inventer les stratégies de développement au profit du continent et non pas des multinationales étrangères qui, dès lors qu'elles ont racheté à bas prix les entreprises stratégiques des États Africains, s'empressent de faire monter les prix des produits et services. Comment comprendre en effet, l'augmentation du prix du mètre cube d'eau dans des pays sahélo - sahariens, déjà frappés par la sécheresse et la désertification ?

Ici encore, il s'agira de sensibiliser les jeunes africains sur les enjeux réels ; la scolarisation et l'alphabétisation de la grande masse des populations rurales et citadines, constitue une importante étape ; elle n'est cependant qu'une étape, car il s'agira de conscientiser les populations africaines sur les rapports de force internationaux, sur les grandes questions d'actualité en Afrique et dans le monde.

Il est à cet effet symptomatique de relever que dans chacun des pays anciennement colonisés d'Afrique Subsaharienne, s'affrontent désormais de nombreuses radios occidentales, chacune cherchant à mobiliser le plus grand nombre d'auditeurs africains : la Voie de l'Allemagne, Radio Canada, Radio France Internationale, BBC, la Voie de l'Amérique, etc. et aujourd'hui, Radio Pékin. Chacune de ces radios, financées par le gouvernement du pays concerné, vise à vendre le modèle politique, économique, social et culturel de sa nation aux Africains.

A contrario, aucune radio africaine ne conçoit de programme spécifique qu'elle émet en direction des pays

d'Occident ou d'Asie. Pire, malgré l'existence d'une union africaine depuis plus de quarante années, l'on ne relève à ce jour aucune radio d'ambition et d'exercice véritablement panafricain, hormis quelques efforts manifestés dans ce sens par Africa N°1. Une telle situation manifeste l'absence d'ambition de nombreux États du continent Africain ; elle traduit une attitude d'assisté permanent et de manque d'esprit de conquête, si nécessaire au développement économique et social, à l'heure de la mondialisation des économies et de la globalisation des échanges. L'Afrique doit donc s'ouvrir au monde, non pas pour absorber de manière systématique les produits de consommation courante et les modes culturels d'importation, mais aussi et surtout pour questionner, s'interroger, tenter de comprendre et agir en fonction de ses intérêts propres.

L'Afrique doit renverser la tendance ; elle doit susciter une mentalité de production et de conquête des marchés internationaux, économiques et culturels, au même titre que les marchés internationaux d'Asie et d'Occident viennent à elle, en conquérants.

b) La Refondation en cours : novembre 2025

Au cours des deux dernières années, l'on peut relever deux aspects dans les trois pays de l'AES avec des variantes dans la réalisation. Nous allons traiter de la prise de conscience de la réalité de la nature des institutions dites internationales d'une part et des tentatives adaptatives des Pays de l'AES d'autre part.

Concernant le niveau de prise de conscience, les discours tant du point de vue officiel que de la société civile d'une manière générale s'accordent sur la démythification et la démystification du discours d'aide, de la pauvreté, de la dépendance ?

Les africains dans une grande majorité ont en effet compris le rôle discutable des institutions financières dans la mise en œuvre, non pas de plans de développement en Afrique, mais plutôt de plans de sous développement humain en l'Afrique.

Les points clés suivants de la théorie de la Refondation sont en effet portés et acceptés au Mali au Burkina-Faso et au Niger, où les éléments-ci après sont démystifiés :

- Considérer que tout ce qui vient des Institutions Financières n'est pas parole d'évangile. Que la Banque Mondiale et le FMI ne sont pas des institutions de charité, qui financent gratuitement et par humanisme le développement de l'Afrique, ainsi que de nombreux responsables africains le laissaient entendre. Il n'y a pas dans le monde actuel, de politique internationale de la bienfaisance et de la bienveillance.
- Les politiques imposées par ces institutions n'ont pas consacré le développement et le bonheur de l'Afrique au cours des vingt dernières années. En outre, les peuples de l'AES se sont rendus compte que :
- Dans chacun des pays anciennement colonisés d'Afrique Subsaharienne, la jeunesse africaine est désormais consciente des politiques d'influence de nombreuses radios occidentales, chacune cherchant à mobiliser le plus grand nombre d'auditeurs africains : la Voix de l'Allemagne, Radio Canada, Radio France Internationale, BBC, la Voix de

l'Amérique, Radio Pékin. Chacune de ces radios, financées par les gouvernements des pays concernés, vise à vendre le modèle politique, économique, social et culturel de sa Nation aux Africains.

- Or, aucune radio africaine ne conçoit de programme spécifique qu'elle émet en direction des pays d'Occident ou d'Asie. Dès lors, les trois pays de l'AES, ont créé une télévision et une radio communes et tentent de contrôler les contenus et les programmes des radios et télévisions qui sont destinés à leurs peuples et dans la foulée ont suspendu et/ou interdit certaines émissions et certaines radios et télévisions sur le sol de l'AES :

En outre les trois pays de l'AES ont décidé de :

- s'ouvrir au monde, non pas pour absorber de manière systématique les produits de consommation courante et les modes culturels d'importation, mais aussi et surtout pour questionner, s'interroger, tenter de comprendre et agir en fonction de leurs intérêts propres.

- de renverser la tendance en suscitant une mentalité de production et de conquête des marchés internationaux, économiques et culturels, au même titre que les marchés internationaux d'Asie et d'Occident viennent à elle, en conquérants. Ainsi du point de vue des ressources du sous sol, les pays de l'AES sont inscrits à différends niveaux dans la dynamique de récupération de leurs ressources pour en nationaliser la production et contrôler les circuits de distribution et de commercialisation.
- De manière générale, les responsables des pays de l'AES affirment que l'issue de secours pour l'Afrique, viendra de sa capacité à réfléchir et inventer les stratégies de développement au profit du continent et non pas des multinationales étrangères qui, dès lors qu'elles ont racheté à bas prix les entreprises stratégiques des États Africains, s'empressent de faire monter les prix des produits et services.
- Les responsables des pays de l'AES s'expriment directement dans les langues nationales pour sensibiliser les jeunes africains sur les enjeux réels

de la création de la Confédération. Concernant le niveau de rupture avec l'Ordre ancien, décliné par les politiques et programmes des Institutions internationales, après les sanctions que ces institutions ont infligées aux pays de l'AES à la suite des coups d'Etas successifs, elles s'échinent les unes après les autres, à reprendre pied au Sahel, face à l'imminence d'accords bilatéraux avec d'autres pays du monde dans les domaines des ressources minières et énergétiques immenses dont regorge l'AES.

Ces ressources, qu'elles se déclinent en Or, pétrole, gaz, uranium cobalt, etc. pourraient constituer un manque à gagner significatif et en particulier aux plans énergétique et financier pour la France et l'Occident de manière générale.

Dorénavant, c'est avec une appréhension particulière, la main sur le cœur et dans un langage particulièrement respectueux, que ces fonctionnaires hier arrogants et en terrains conquis, arpencent les couloirs des Présidences des États de l'Alliance.

Ils ne viennent plus pour « aider », mais plutôt pour écouter, enregistrer les attentes définies par les Chefs d'États de l'AES en vue d'accompagner, là où hier, s'étant arrogé et partagé chacun des secteurs de l'activité politique, économique et sociale des pays africains, au titre de Chefs de File des Partenaires, décidant à leur guise des politiques africaines du Niger, du Mali et du Burkina Faso, désormais, les Chefs de File des Partenaires eux-mêmes, sont à la recherche de « Partenaires » en vue de trouver le « fil » conducteur, qui leur permettrait de rencontrer les « Chefs » des Refondations africaines en cours.

Il aura fallu deux ans, tout juste deux années, pour qu'une nouvelle donne s'imposât et si cette donne là s'est imposée par les larmes et par le sang d'un Peuple Sahélien en lutte, ces larmes ont en vérité, la teneur, la couleur et la senteur de la Délivrance et de l'Espérance.

Il ne faut cependant point se tromper et en cela réside la seconde remarque, les pays de l'AES ont contracté des dettes auprès des Institutions financières Internationales et si les Responsables étatiques actuels

ne peuvent en être tenus responsables, les États étant une continuité, ils ne peuvent refuser de payer les ardoises des prédecesseurs en scrutant où l'argent de la dette et des emprunts est passé.

D'un tel point de vue, la rupture avec les Institutions financières que préconise le programme théorique de la refondation ne peut être que graduelle et stratégique.

Stratégique parce qu'il faut inventer les sources de richesse et de croissance endogènes des États AES par la mobilisation des ressources internes en particulier l'Or dont regorgent les trois pays de l'Alliance, qui devra être nationalisé, raffiné par les États, pour constituer les garanties nécessaires aux banques d'investissement en téléchargement ainsi qu'à la Banque Centrale des Pays de l'AES.

Graduelle parce qu'une telle exigence requiert le temps nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie d'autonomisation elle-même. Il convient à cet effet de regarder les choses en face, avec un esprit de Responsabilité et de Pragmatisme, en évitant les

positions et options dogmatiques à l'emporte pièce, car du coté des travailleurs, ventre vide n'a point d'oreilles.

Et de ce point de vue, les ventres des travailleurs lorsqu'ils sont vides, finissent très rapidement par épuiser leur capacité de résilience et de résistance, pour mettre les fondations de la Refondation en cours elles-mêmes en péril.

3.1.3. Sortir de la Balkanisation Politique.

a) La Refondation projetée en 2007, page 83.

La balkanisation de l'Afrique par la création de 53 États épars et affaiblis a été réfléchie et organisée par le colonisateur à son profit. Cette dernière a constitué une véritable entrave au développement de l'Afrique indépendante. La multiplicité des organisations politiques régionales et sous régionales au cours de ces quarante dernières années a consisté pour les responsables africains à tourner autour du problème de l'Unité Africaine sans le résoudre véritablement. Chaque fois que les responsables africains ont créé une organisation régionale, ils ont cru soulager une « mauvaise conscience » qui leur reproche leur coupable attitude vis-à-vis de la création d'une véritable Union Africaine. Celle-ci a finalement vu le jour sur le plan strictement formel et a suscité un élan d'espoir sans précédent pour tous ceux qui ont compris que sans unité, les chances du Continent de résister au rouleau compresseur de la mondialisation et de la formation de grands ensembles en Europe et en

Asie est faible. L'Afrique doit franchir le pas nécessaire pour créer sur le plan régional en une première étape et continental en une seconde, de véritables institutions politiques : comprenant un exécutif, un législatif et un judiciaire ; les frontières actuelles doivent voler en éclat pour laisser place à des ensembles régionaux regardant dans la même direction.

b) La Refondation en cours : novembre 2025

La création de la Confédération des États du Sahel est la première vraie avancée vers l'Union africaine au cours des soixante dernières années. S'il eut l'éphémère expérience de la Fédération du Mali, entre Avril 1959 et Septembre 1960, c'est en effet la première fois dans l'histoire du mouvement panafricain ouest africain que des dirigeants et des peuples s'accordent autour d'objectifs communs en matière de création d'ensembles liant les peuples et les institutions dans une alliance comportant des objectifs communs relativement aux questions de souveraineté, de programmes politiques, économiques et socio culturels ainsi qu'il suit :

Article 2 : Il est créé entre le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger, une confédération dénommée Confédération des États du Sahel : AES Article 3 : *La Confédération est fondée sur les principes ci après :*

- *Le respect de la souveraineté et de l'intégrité des territoires des États*
- *La non agression entre États confédérés ;*
- *L'interdiction de toute mesure coercitive ;*
- *La solidarité entre États confédérés*
- *La sauvegarde et la défense des intérêts de populations*

Article 5. Les états confédérés s'engagent à

- *Coopérer en matière de défense et de sécurité à travers des accords afin de défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale ;*
- *Coordonner leurs actions diplomatiques à travers le partage d'une même vision et d'une position commune par rapport aux grands enjeux géopolitiques ;*

- *Coopérer en matière de progrès économique et financier en vue de la réalisation d'investissements structurants ;*
- *Promouvoir l'intégration des Peuples par la facilitation de la libre circulation des personnes, des biens et services ainsi que le droit de résidence et d'établissements dans l'espace confédéral ;*
- *Créer des institutions communes ;*
- *Interdire toute mesure coercitive qui impacterait négativement les populations, la stabilité des États et la solidarité entre les États confédérés*

Il faut noter que les objectifs visés par la Confédération visent précisément à garantir la Sécurité et la Protection des Populations ainsi que leur Bien être. En outre, le Traité portant création de la Confédération des États de l'AES mentionne bien la possibilité de créer des institutions communes. L'avènement de la Confédération AES vise à relever le défi pour sortir de la balkanisation politique des Pays de l'Alliance du Liptako Gourma.

3.1.4. Sortir de la Balkanisation Géographique.

a) La Refondation telle que projetée en 2007 pages 84.

La disparition des frontières héritées de la colonisation au sein de la CEDEAO ou de la CEMAC et des autres régions constitutives des cinq grands groupes régionaux, constituera une étape historique importante vers la création véritable d'une Union Africaine qui ne sera pas l'union des responsables africains, mais une véritable union des peuples africains.

Cette étape permettra aux africains de se prendre en charge car chacune des entités devra concevoir les politiques économiques et sociales aptes à permettre son développement, plutôt que de se tourner vers l'Occident dont la préoccupation première est de maintenir son champ d'influence stratégique, géostratégique et commercial. L'Afrique doit commencer par vivre pour elle-même et par elle-même et non constituer la roue de secours des économies étrangères au continent. Ainsi, la disparition des frontières au sein de la CEDEAO obligera

les africains de cette zone à se parler le même langage, à ne se tourner ni vers tel ou tel ancien colonisateur, attendant que celui-ci suggère la réponse à telle ou telle préoccupation. Participant du même destin, les africains devront mettre en place des institutions politiques partagées, un seul programme économique et mettre en commun les richesses du territoire au profit de leur développement.

La disparition des frontières géographiques est donc une étape importante de la disparition des frontières politiques et mentales, qui consacrent l'aliénation culturelle, intellectuelle et brident les initiatives et les capacités de maîtrise de son destin par l'Afrique et les Africains.

b) La Refondation en cours : novembre 2025

Avec la création de l'AES, ce sont les frontières mêmes de la CEDEAO initiale, qui ont été bousculées pour faire apparaître d'autres, autour d'une nouvelle Confédération des États du Sahel. Il était apparu en effet que la CEDEAO, dans sa nature inféodée à l'Occident,

était devenue l'Instrument de la Pérennisation de Pouvoirs africains au Service Exclusif des Puissances Extérieures qui sèment la mort et la désolation au sein des populations africaines. Dès lors, ces pouvoirs sahéliens dits démocratiques mais vassalisés par les puissances exportatrices de la violence et du terrorisme sur le sol africain, ne pouvaient survivre aux aspirations légitimes des Peuples Africains de les voir Disparaître.

En disparaissant, ils ont malencontreusement porté un sérieux préjudice à la démocratie elle-même, pourtant nécessaire en tant que mode de formation, d'organisation et d'expression des pouvoirs publics, de leurs rapports entre eux et avec les Peuples qu'ils sont censés représenter et gouverner.

Aujourd'hui, un des Défis auxquels les Pays de l'AES sont confrontés, réside dans la Nécessité de Conduire la Guerre dans le Respect des Principes d'Equilibre et de Séparation des Pouvoirs d'une part, de Gestion des Ressources Nationales en laissant Prospérer des Contre Pouvoirs Nécessaires à une Gouvernance qui se doit d'être Vertueuse.

3.1.5. Sortir de la Balkanisation Économique.

a) La Refondation projetée en 2007, page 85.

La balkanisation géographique s'est naturellement accompagnée d'une balkanisation corrélative de l'activité économique. Chaque colonie est ainsi tournée vers la métropole et non pas vers l'activité économique de son voisin. La période coloniale a vu ainsi la naissance et le développement de l'économie de traite en Afrique. Une des caractéristiques essentielles de ce mode économique est que les économies africaines fonctionnent en sous structures des économies des pays industrialisés et non pas en synergie entre économies africaines elles mêmes.

Les produits du sol (agriculture, pêche, cueillettes) ou du sous sol (minerais divers) une fois récoltés sont emballés et exportés vers les métropoles où ils subissent les transformations et reviennent sous forme de produits divers, manufacturés et usinés et sont revendus avec une plus-value conséquente. Après plus de quarante années d'indépendance, la situation n'a pas significativement varié dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne

réduits au statut de consommateurs absolus des produits et biens de consommation courante, venant principalement de l'ancienne métropole et de certains pays émergeants d'Asie. En outre, il est symptomatique de relever que même au sein d'ensemble régionaux comme la CEDEAO ou la CEMAC le volume d'échange commerciaux intra régionaux reste à un niveau dérisoire (à peine 5 à 10%). Il est urgent de dé-balkaniser la structure des échanges et du système de production des richesses entre États africains, pour lui substituer une activité de production et de transformation intra - africaine d'abord mais qui ne perde pas de vue le marché extérieur également. Le développement de l'Afrique reposera essentiellement sur cinq conditions de base : - l'élaboration de politiques économiques et sociales communes dans un cadre démocratique, de transparence et d'obligation de rendre compte ;

- *-la mobilisation des ressources internes ;*
- *-un fort taux d'investissement ;*
- *-une éducation primaire secondaire et supérieure et en quantité et qualité ;*

- *-une politique d'emploi, de formation, de recherche et de production scientifique, technique et technologique. Si une telle « recette » explique en grande partie les avancées significatives relevées dans certains « dragons d'Asie », il n'est pas contestable que ces principes appliqués en Afrique ne puissent avoir d'effets bénéfiques sur le développement du Continent.*

b) La Refondation en cours : novembre 2025

L'expérience en cours au Sahel nous permet d'affirmer que c'est dans cette voie là que la Confédération inscrit ses projets et programmes.

En effet, l'alinéa 3 de l'article 5 du Traité portant création de la Confédération stipule explicitement que l'objectif de l'Institution vise à « Coopérer en matière de progrès économique et financier en vue de la réalisation d'investissements structurants » et qu'à cet effet « des institutions communes seront créées ».

Bien évidemment nous sommes là dans une démarche minimaliste et l'AES vient de voir le jour et

nous ne doutons pas qu'elle saura mettre à son profit les éléments susmentionnées soit :

- Dé-balkaniser la structure des échanges et de production des richesses entre États africains, pour lui substituer une activité de production et de transformation intra - africaine d'abord et qui ne perde pas de vue le marché extérieur également.
- élaborer des politiques économiques et sociales communes dans un cadre équilibré de transparence et d'obligation de rendre compte ;
- -mobiliser les ressources nationales ainsi que l'épargne interne des Sahéliens ;
- Susciter les conditions de réalisation d'un taux d'investissement élevé pour créer la richesse, le partage de la richesse ainsi que le maintien de la richesse en terre sahélienne;
- -réformer et repenser les systèmes d'éducation et de formation primaire, secondaire et supérieure pour les mettre en adéquation avec les objectifs et les perspectives de développement des secteurs minier, industriels et socio éducatifs et culturels.

- -créer et développer une politique d'emploi, de formation, de recherche et de production scientifique, technique et technologique.

Assurément toutes les questions seront prises en compte par la Confédération et la création dans un premier temps, de la Banque Confédérale pour l'Investissement et de Développement dont les objectifs visent à financer les infrastructures structurantes communes, c'est à dire les réseaux ferroviaires, aériens, les routes, l'agriculture, l'énergie, les projets industriels communs, constituent une étape à encourager. Il s'agit là d'une étape décisive, qui devrait permettre à l'AES de lancer les premiers grands chantiers d'investissements nécessaires à permettre une croissance économique de développement humain durable et non pas une « croissance chiffrée élevée» mais non génératrice de développement, une « croissance » de perpétuation du sous développement humain durable, ainsi que les Institutions financières internationales ont fini par l'imposer à l'Afrique au cours des trente dernières années de réformes dites économiques.

3.1.6. Susciter une Mentalité de Développement et de Production de Richesses.

a) La Refondation Projetée en 2007, page 87.

Il faut donc susciter et développer une mentalité de développement, en lieu et place d'une mentalité de sous développée, c'est-à-dire d'assisté perpétuel, qui pérennise le sous développement économique, social, culturel et intellectuel.

Le NEPAD, ainsi que nous l'avons souligné, s'il est porteur de nobles intentions, ne suscitera cependant pas le développement durable, car reposant sur un « partenariat », qui en l'espèce n'est pas en rupture avec la « mentalité d'assistanat politique, économique, social et intellectuel » qui a bridé toute initiative hardie de l'Afrique à s'affranchir de sa situation « d'esclave des temps modernes », pour inventer les chemins, même tortueux d'un développement conçu par elle-même et pour elle-même. Dans la conception et la réalisation d'une voie proprement africaine, le NEPAD constitue une étape heureuse, s'il permet aux dirigeants africains et aux

africains eux-mêmes de comprendre qu'aucun partenariat (défini dans les termes actuels), avec les pays dits nantis ne fera le développement du continent, car à la base, une telle « association » relevant de la mansuétude, de la charité et de l'humanisme débonnaire, relève de l'illusion pure et simple.

Le NEPAD peut donc constituer une étape opportune de prise de conscience pour inventer un autre type de partenariat ; un partenariat entre africains d'abord, fondé sur les valeurs de libération des mentalités africaines de l'assistanat permanent et humiliant, pour fonder les bases d'une philosophie de la production de richesses africaines, de la transformation des productions africaines en terres africaines, de l'avènement d'un véritable tissu industriel diversifié, prenant en compte les besoins des populations et les exigences d'un monde en globalisation. Un tel objectif requiert des Africains une démarche politique, économique et sociale concertée, qui s'affranchisse des barrières linguistiques, physiques, géographiques et politiques héritées de la colonisation, pour réfléchir et concevoir des politiques économiques et

sociales régionales viables, autour d'un territoire commun, d'un exécutif commun, d'un législatif et d'un judicaire communs.

Il sera alors possible de réfléchir et de concevoir des politiques économiques et sociales communes, visant un marché commun, une monnaie commune, une politique agricole et rurale commune, une politique industrielle et d'infrastructures commune, une politique éducative et sanitaire commune, distinctes bien évidemment des prêts à porter, conçus et mis à la disposition des africains (exemple de la politique agricole commune des États membres de l'UEMOA) etc.

Aussi longtemps que l'Afrique cherchera à assurer son développement en rangs dispersés, elle poursuivra sa marche irrésistible vers le sous développement humain durable et verra l'accroissement de la pauvreté chaque année un peu plus accentué. Aussi longtemps que les États Africains se présenteront en rangs dispersés face aux Institutions Financières Internationales, celles-ci leur imposeront leurs diktats politique, économique et social. A cet effet, les États Africains devraient en une toute

première étape s'inspirer de l'exemple des pays d'Amérique Latine qui négocient avec les mêmes institutions financières, mais en rangs compacts et serrés, portés par la Banque Asiatique de Développement.

Aussi longtemps que l'Afrique se complaira dans une mentalité de mendicité internationale, elle n'inventera pas pour elle-même et par elle-même, les voies nécessaires de son développement.

Du reste, elle n'est même pas parvenue, après plus de vingt ans de mise en œuvre de PAS iniques et draconiens, à s'organiser pour soumettre en rangs serrés ses propositions de politiques alternatives, aux Institutions Internationales. En vérité, elle n'en a pas.

Sortir du cercle infernal de l'aide pour réinventer son destin, telle est la tâche la plus importante pour l'Afrique. Si le NEPAD doit aider au redressement de l'Afrique, ce sera sans doute dans la prise de conscience collective au plan africain, de l'inanité d'une démarche fondée sur un partenariat où le déséquilibre est criard ; un partenariat en forme de servitude, où « l'esclave moderne » en guenille, se présente face au maître, l'obole

à la main en signe de supplique. Cette prise de conscience est nécessaire pour fonder les bases d'une politique de Refondation du Continent, reposant sur l'effort interne des africains Par contre, si le NEPAD, devrait plus longtemps encore entretenir l'illusion d'une capacité à développer le continent, reposant encore une fois sur un partenariat en forme de miroir aux alouettes du développement africain, alors il aura commis un préjudice énorme au continent tout entier et aura servi aux Institutions Financières et au Capital International (au bénéfice duquel elles agissent), de maintenir et de renforcer leur emprise sur l'Afrique, avec les conséquences de paupérisation aggravées.

L'Afrique se doit dans l'urgence de rectifier le tir, pour susciter une mentalité de développement, au service des africains, sur la base d'un véritable partenariat de travail et de production entre africains.

b) La Refondation en Cours : novembre 2025

La Première tache de la Refondation et donc de l'AES, consiste à Sortir du Cycle Infernal de la

Philosophie de l'Assistanat et de la Mendicité, tant au niveau des Individus, que de la Société et des États, pour les inciter et les organiser à se Prendre en Charge Eux-mêmes, Par Eux-mêmes et Pour eux-mêmes. Pour y parvenir, l'AES doit « Façonner un Sahélien de Type Nouveau », doté d'une autre mentalité que celle de la facilité, de l'oisiveté, de la mendicité et de la corruptibilité, autant de contre valeurs qui font reculer l'Afrique et que le système démocratique dans ses travers a amplifiées de la base au sommet de la République.

C'est bien parce que l'Afrique a été « conditionnée » par le néocolonialisme à la philosophie de l'assistanat, qu'elle en est arrivée à développer et à perpétuer la misère et la pauvreté. Comment cela a-t-il été rendu possible au cours de ces dernières décennies ?

L'Occident dominateur va en effet s'exercer à déstructurer « l'esprit » de certains africains pour s'accaparer de la « matière » de l'africain. Dans un ouvrage intitulé « L'Afrique doit reprendre l'initiative de son destin », nous avions tenté de décrire ce processus, dans le chapitre intitulé « De la confiscation de la matière

à l'incarcération de l'esprit » où l'on peut parcourir les constats suivants: « *Pour bien comprendre la stratégie de la domination au plan de la conscience individuelle et collective, il faut l'envisager dans son ensemble.* Nous avons évoqué, dans les articles précédents, la confiscation de l'Egypte des pharaons à l'Afrique noire. En vérité, pour être complet, il s'agit de la confiscation de l'histoire, c'est-à-dire celle de la « matière » dans son ensemble ; pour la plupart des Africains de l'époque des indépendances, l'histoire de l'Afrique remonte tout juste à la période coloniale.

Certains intellectuels africains, connaissent davantage l'histoire de l'Europe que celle des grands royaumes et des grands États qui se sont succédés en Afrique ; même, lorsqu'il arrive qu'un tel sujet soit abordé, « les complexes » savamment élaborés et induits chez certains africains, les conduisent presque par réflexe, à considérer avec mépris l'histoire et les civilisations africaines, à se renier et se dénier de valeurs.

C'est qu'en effet, nulle part au monde, n'existe selon certains auteurs, d'être humain aussi « complexé »

que le Noir. Ces « complexes, nous expliquent dûment les sociologues et les psychologues n'ont pas été fabriqués de toutes pièces, mais résultent d'une série de conditionnements concoctés dans les « laboratoires » de la domestication, de la domination et de la pérennisation de la domination, au point où le Noir est, de toutes les espèces humaines, celui qui aura, plus que tout autre, singé la culture des autres, abandonnant généralement la sienne propre.

Il reste entendu que toutes les attitudes que nous évoquons dans les lignes suivantes, concourent à « reproduire » et à prolonger une situation de dépendance, qui empêche certains africains d'accéder à la « conscience de soi, en soi et pour soi » d'une part, et qui « mutilent » l'Africain dans sa démarche d'appropriation de l'initiative de sa propre histoire d'autre part. Les « complexes » que nous allons examiner existent d'abord dans la couche intellectuelle africaine et dans la couche dirigeante, qui en tant que leaders d'opinions, les véhiculent et les entretiennent de façon consciente ou non et tendent ainsi à les introduire et à les

perpétuer dans la communauté sociale au sens plus large. Par ailleurs, ces « complexes » sont entretenus par les stratégies des pays non africains qui, par le biais des médias, des livres, des slogans, des « recherches », des films, ressassent les mêmes « stéréotypes » dont l'objectif vise avant tout, à consacrer dans le même temps, le complexe d'infériorité chez le dominé (africain) et le complexe de supériorité chez le dominant (blanc).

La liste rassemblée ici, n'est pas limitative, mais passablement exhaustive.

- *Le complexe de l'histoire, consécutif à la confiscation de l'histoire : il s'agit d'amener l'africain à croire qu'il n'a pas d'histoire ancienne (encore moins glorieuse) et de faire croire aux Occidentaux que l'Africain n'a pas contribué au développement de l'humanité,*
- *Le complexe de la connaissance, consécutif à la confiscation de la connaissance ; il s'agit de faire croire à l'Africain qu'il est un parfait ignorant, que ses connaissances sont limitées. Les quelques notions dont il serait tributaire, lui auraient été inculquées par ses grands parents, par la tradition, sans*

modification au cours des siècles et des expériences. De l'autre côté, il s'agit de faire croire aux occidentaux qu'il en est ainsi des Africains.

- *Le complexe de l'intelligence consécutif à la confiscation de l'intelligence est marquée par la « pensée primitive », qui serait caractéristique et spécifique du « Noir » ; cette pensée primitive bloque l'accès à l'analyse et empêche à l'africain d'accéder à la raison élaborée, à la capacité de formaliser, d'élaborer des théories ; cette incapacité serait génétiquement déterminée et voudrait que le « nègre » n'atteigne jamais le niveau d'intelligence de l'homme blanc.*

Inversement, il s'agit d'amener les dominants à considérer le Noir comme « un grand enfant, « incapable de saisir certaines subtilités, à fortiori, en élaborer lui-même, au plan de la réflexion et de l'analyse.

- *Le complexe de l'origine : il s'agit de faire croire à l'africain qu'il descend en ligne directe du singe, qui serait ainsi son cousin le plus proche. Des*

« recherches » seront conduites en vue de faire accréditer cette thèse et la faire accepter à la fois par l’Africain et par le dominant.

- *Le complexe de civilisation et de culture : il s’agit de faire croire à l’africain qu’il n’a généré aucune civilisation ou culture marquante et que sa seule contribution à la civilisation universelle, se résume à la danse et aux chants. Les occidentaux sont aussi invités à penser qu’il en est ainsi.*
- *Le complexe de religion : il s’agit de faire croire aux africains que leurs religions ou traditions sont inférieures et néfastes et les amener à adopter les religions des dominants. Inversement, les Occidentaux sont invités à croire que l’entreprise de « domination – civilisation » des Africains est conduite au nom de Dieu, leur Dieu.*
- *Le complexe de la langue : il s’agit de conduire l’Africain à accepter la thèse selon laquelle, les langues africaines, en dépit de leur multitude manifestent paradoxalement une grande faiblesse de l’esprit et sont inaptes à l’abstraction et inadaptées à*

l'enseignement. Inversement, la thèse doit conduire les dominants à penser que les Africains n'ont pas de langues, mais des dialectes et au mieux, des langues vernaculaires.

- *Le complexe de la couleur : il s'agit de faire croire à l'Africain que la couleur « noire » de sa peau (qui peut, aujourd'hui, démonter que la peau de tous les « Nègres » est noire et non pas aussi rouge brique, rouge sombre, marron, marron foncé etc) est la couleur de tous les malheurs. Au bout du compte et face aux autres peuples, le Noir devient un « homme » « bourré » de complexes ; comme le souligne Césaire, des complexes dont il n'a pas toujours conscience, ni de l'origine, ni même des processus qui les sous-tendent et qui le poussent à admettre naturellement :*
- *qu'il n'a pas de territoire propre, d'État organisé, de villes rayonnantes, de sociétés civilisées, de vie humaine, en un mot, qu'il n'a pas d'histoire, hormis celle de ses ancêtres les Anglais, les Portugais, les Gaulois, etc.*

- *qu'il n'a pas de connaissance, hormis les incantations mystérieuses et mystiques de ses grands parents ;*
- *qu'il est moins intelligent que le Blanc et que jamais il n'atteindra le niveau intellectuel du Blanc, ce qui le pousse à répéter à la suite du blanc : « tête vide, ventre plein, Nègre content » ou encore « Dieu est grand, mais Blanc n'est pas petit » ;*
- *qu'il n'a pas une origine humaine, car il ressemble davantage au singe qu'à l'homme normal, défini sous les critères de la « race » blanche ;*
- *qu'il n'est à l'origine d'aucune civilisation d'envergure,*
- *que ses religions et traditions sont néfastes à son équilibre moral et social, ce qui le pousse à faire du zèle en matière de religion adoptée et à être plus royaliste que le roi ;*
- *que la couleur de sa peau est celle du diable, du mal, de l'antéchrist.*

Si en plus de tout ceci, l'on y ajoute cinq siècles de domination directe, qui ont fait de l'Afrique une réserve

d'esclaves, de colonies, puis d'États sous dépendance, on peut alors imaginer l'étendue du désastre, dans les tentatives d'affirmation de l'homme africain.

Ainsi, à tous points de vue, la stratégie de domination poussera certains Noirs à s'approprier de l'histoire de l'Occident au détriment de la sienne d'une part, de la civilisation, la culture, la religion, les langues d'autre part et même, à se défriser les cheveux, à se faire une raie latérale dans ses cheveux crépus, réfractaires à un tel alignement, à s'éclaircir la peau, sinon à se la faire dépigmenter au risque « d'attraper» un cancer !!!

Et lorsque le Noir en arrive naturellement à adopter de tels comportements alors, la stratégie aura fonctionné dans toute sa plénitude. Toute l'astuce aura été de substituer à la domination directe contraignante, une nouvelle forme de domination plus subtile, plus naturelle, en un mot, la reproduction non violente de la domination ».

Si un tel constat est « indiscutable » pour une certaine catégorie de Noirs africains, alors la formulation d'une théorie et d'une stratégie salvatrice pour le

développement du continent africain passe par cette prise de conscience pour fonder les bases d'une politique de Refondation de l'Afrique, reposant sur la Réappropriation par les Africains de leurs « Esprits » et de leurs « Matières » Par Eux et Pour Eux.

En conséquence, sortir du cercle infernal de l'aide pour réinventer son destin, telle est la tâche la plus importante pour l'Afrique » avec comme axiome : l'Afrique se doit dans l'urgence de rectifier le tir, pour susciter une mentalité de développement, au service des Africains, sur la base d'un Véritable Partenariat de Travail et de Production des Richesses en Afrique, entre Africains et Pour les africains d'Abord.

Il faut s'en convaincre, il n'y a jamais eu au monde un partenariat qui ait aidé un continent à accéder au développement. En concédant aux Pays Occidentaux et Européens en particulier la Direction des Opérations Mentales, Stratégiques, Intellectuelles et Financières en matière d'élaboration, de financement et de mise en œuvre de ses propres politiques, économiques, financières, éducatives, environnementales, agricoles et

même culturelles, l'Afrique s'est Auto Disqualifiée de Toute Ambition de se prendre en charge elle-même et ce faisant, elle a permis au loup de gérer et d'administrer la « bergerie » avec les conséquences que l'on peut sans doute envisager sans grand effort intellectuel. Aujourd'hui, l'accès à l'Internet a permis d'accélérer la prise de conscience en Afrique, non pas seulement sur sa dépendance instrumentalisée, mais aussi et surtout sur son exploitation par des puissances extérieures.

Une majorité critique a compris aujourd'hui que l'Afrique et les Africains Ne Sont Ni Pauvres, Ni Inférieurs aux autres Peuples et Continents du monde. La sponsorisation du terrorisme sur le sol africain va interpeller et questionner les africains sur ce qui est caché dans leur sol et leur sous sol pour qu'on veuille les y chasser et les tuer. Telle est en vérité, la genèse, l'origine et le fondement du sentiment anti-français et anti occident en Afrique et au Sahel en particulier, sentiment qui ne fera que s'exacerber, aussi longtemps que se poursuivra la Politique de Criminalisation par le Terrorisme Importé et Sponsorisé sur le Continent.

3.2. Conclusions sur la Refondation en cours au Sahel.

Au regard de l'analyse comparée entre les préalables tels que projetés il y a près de vingt années et les réalisations effectives quand à la mise en œuvre d'une Stratégie de Refondation au Sahel, l'on peut relever une grande concordance entre les aspects théoriques et la réalité. En effet,

- Qu'il s'agisse de la décolonisation des mentalités en mettant en œuvre des politiques d'assumption et d'affirmation de soi, en soi et pour soi,
- De la nécessité de sortir du ghetto intellectuel aux fins de se départir de la philosophie de l'aide dite au développement, de la mentalité de la mendicité et de l'assistanat,
- Qu'il s'agisse également de la nécessité de sortir de la balkanisation politique en créant des ensembles sous régionaux à visées politiques, diplomatiques, sécuritaires et institutionnelles, telles que l'Alliance du Liptako-gourma et la Confédération de l'Alliance des États du Sahel le consacrent ;

- Qu'il s'agisse de l'urgence de la création d'une monnaie confédérale, d'une banque centrale et d'une banque dédiée aux secteurs stratégiques des investissements aux fins de poser les jalons d'une politique économique, financière, industrielle et commerciale commune,
- D'initier une nouvelle mentalité du travail et de la production dans les secteurs rural et industriel,
- De compter sur ses propres forces, les points énumérés au titre des préalables sont en cours de consolidation.

Des défis urgents de la gouvernance

Quels sont les défis urgents de la Gouvernance au sein de l'AES : l'Insécurité, l'Incivilité et l'Impunité constituent les Premiers défis auxquels les Pays de l'AES et le Niger en particulier sont confrontés. Ces défis conditionnent en vérité la Survie et la Pérennité de la Refondation dans l'Espace Confédéral.

De manière succincte, les termes de l'Equation de la Gouvernance au Niger en particulier et au Sahel peuvent ainsi être déclinés.

- **Conduire et Poursuivre la Guerre asymétrique et bientôt la Guerre Ouverte et Directe** tout en créant les Conditions d'une Mobilisation-Adhésion Populaire ainsi que d'une Paix durable, par la poursuite de stratégies adéquates visant à conduire les compatriotes égarés du Sahel à déposer définitivement les armes.
- **Conduire et Poursuivre la Guerre dans toutes les formes qu'elle pourrait revêtir**, imposée au Sahel tout en créant les conditions du développement économique, industriel, socio éducatif et culturel et en remboursant également les échéances de la dette qui pèsent sur les finances publiques.
- **Créer et organiser les conditions d'un développement humain durable** qui a pour exigences la Prospérité et la Durabilité, dans les domaines de l'Éducation et de la Formation, de la Santé, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Environnement, des Politiques Énergétiques, Industrielles et des Infrastructures Structurantes, de la Gestion des

Ressources du Sous sol, en particulier : **l'Or, le Pétrole, l'Uranium, qu'il convient de nationaliser.**

- **À cet effet, les Enseignants-chercheurs et Chercheurs** de l'Université Abdou Moumouni et des Universités Publiques du Niger, ont élaboré des documents de Réflexion et Formulé des Propositions qu'il conviendrait de prendre en Considération.
- **Créer les conditions d'émergence, de durabilité et de sécurité de la monnaie à venir des États Confédérés, dans un cadre de guerre multiforme** d'un côté et de guerre financière, économique et diplomatique que l'Occident intensifiera contre l'Alliance AES de l'autre, aux fins de faire échec aux velléités d'Indépendance de la Confédération.
- **Mettre en œuvre les conditions d'une Justice équilibrée** par une lutte acharnée contre l'impunité, qui constitue une attente revendiquée et partagée par les Peuples de l'AES.
- **Administrer une justice respectueuse de la justice sociale**, c'est-à-dire de l'équité entre les citoyens.

- Accéder aux libertés tout en respectant les obligations et les devoirs pour les citoyens.
- Procéder à la distribution des responsabilités dans le respect des compétences et de l'intégrité, de l'engagement patriotique et de l'obligation de résultats ainsi que de l'obligation de rendre compte.
- Renforcer la Solidarité tout en acceptant la Contradiction au sein des Etats AES, contradiction sans laquelle, l'unanimisme aura tôt fait de créer une « Société Sahélienne de Moutons Effarés, Bélants et Tremblants », paradoxalement dans un Contexte d'Adversité et de Guerre, où seuls des Hommes de Courage et d'engagement, permettront aux Sahéliens de Garantir leur Survie sur les court et long termes.
- Il ne faut guère se tromper en effet, le combat pour la Liberté et la Souveraineté vient juste de Commencer et s'étalera dans la Durée, d'où la nécessité de Créer un Système d'Education et d'Instruction Civique, Politique et Morale

Harmonisé et à l'échelle de la Confédération AES.

- Pour les Dirigeants de AES, il faudra assurément rester en Toutes Choses attentifs et à l'écoute des Peuples du Sahel. Il s'agit là d'un des points les Plus Essentiels de la Refondation, car la Survie de l'AES elle-même est liée au Soutien des Peuples de l'AES, qui se doit d'être Constant, Confiant et Permanent.

Il reste sans doute beaucoup à faire en termes de Gouvernance et l'on notera une avancée significative en deux années, du point de vue du changement des mentalités, ainsi que de la Capacité d'Adaptation et de Résilience des Peuples du Sahel.

Cette résilience sera sans doute aussi longtemps au rendez vous, pour peu que les Dirigeants et les Peuples soient et restent à l'écoute Réciproque des Attentes des Uns, des Décisions des Autres. Devons nous enfin noter que la Confédération des États du Sahel s'active à mettre un terme à la Politique de « Partenariat Vassalisé », telle

qu'elle s'est donnée à voir et à déplorer au Sahel au cours des six dernières décennies et qui a permis à l'Ambassadeur de France au Niger, de s'étonner du contenu que les nigériens eux-mêmes accordent au terme « souveraineté », car même l'eau du Pays le Niger disait-il, n'est pas administrée et gérée par les Nigériens, mais par des firmes Européennes.

Il reste également, que La Confédération AES doit s'activer à créer les conditions « d'un Partenariat entre Sahéliens, reposant sur les bases d'une Philosophie de la Production de Richesses Africaines, de la Transformation et de la Commercialisation des Productions Africaines en Terres sahéliennes et Africaines d'abord, dans une démarche concertée, sur les Plans Politiques, Économiques et Socioculturels, qui s'affranchisse des barrières linguistiques, physiques, géographiques et politiques héritées de la colonisation, pour atteindre les objectifs déjà cités :

- **Un Territoire Commun,**
- **Un Exécutif Commun,**

- **Un Légitif Commun,**
- **Un Judicaire Commun.**

Ici, Beaucoup reste à faire sinon l'Essentiel et sans doute, faudra-t-il l'envisager dans l'Élaboration d'un Programme Commun de Planification du Développement, de la Croissance et de la Prospérité des Etats la Confédération AES, pour les Court, Moyen et Long Termes, que les Dirigeants et les Peuples des États AES devraient Concevoir et Réaliser de manière Cohérente et Concertée.

Il sera alors possible de concevoir et de réussir des Politiques Économiques et Sociales Communes, visant :

- **Un Marché Confédéral Commun,**
- **Une Monnaie Confédérale Commune,**
- **Une Politique Agricole et Rurale Commune,**
- **Une Politique Environnementale Commune,**
- **Une Politique Industrielle Commune,**
- **Une Politique d'Infrastructures Commune,**
- **une Politique Éducative et Sanitaire Commune,**
etc., pour l'avènement d'un véritable tissu social, économique, financier et industriel diversifié,

prenant en compte les besoins des Populations
ainsi que les exigences d'un monde en passe
d'ouvrir une nouvelle étape de son devenir : celle du
multilatéralisme.

Au total, la Confédération des États du Sahel que l'histoire des Hommes met aujourd'hui à la portée de nos analyses et de nos espérances et de nos utopies, reste une opportunité pour les personnes de notre génération, d'espérer voir réalisées en cette Terre Sacrée du Sahel, les prémisses des nobles ambitions qui nourrissent les attentes de tout Humain, celles de voir s'épanouir dans la Prospérité, les Prochaines Générations d'Enfants du Sahel et d'Afrique dans la Fierté, la Dignité et l'Egalité, avec l'aide d'Allah SWT.

CONCLUSIONES GENERALES.

Au terme du présent ouvrage, il nous faut rappeler, ainsi que nous l'avions indiqué, que le sort des trois pays de l'AES est intimement lié et impacté par conséquent celui de leurs peuples respectifs.

Chaque étape consacrant la consolidation d'un des pays de l'Alliance, consacre également la solidité de l'ensemble AES. A l'inverse, chaque problématique fragilisant un seul des pays de l'AES, fragilise les trois pays de l'AES dans le même mouvement.

Il convient également de souligner que la Confédération des États du Sahel affiche moins de deux années d'existence. Cette période reste cependant bien courte, pour tenter un jugement qualitatif consolidé. **Quels sont donc à l'étape actuelle, les principaux acquis de la Refondation au Sahel et plus spécialement du Niger et quelles perspectives entrevoir pour le Sahel ?**

Concernant les Acquis.

Un certain nombre de points positifs sont à mettre à l'actif de l'AES dont les plus significatifs de notre point de vue sont les suivants :

- **Le Premier d'entre tous** et le plus important réside dans l'exigence faite aux troupes étrangères armées de quitter le territoire des États de la Confédération.
- **Le Second**, consiste dans la création de la Confédération AES elle-même autour des trois objectifs spécifiés dénommés les trois D : Défense, Développement, Diplomatie.
- **Le Troisième** réside dans le départ des États de l'AES de la CEDEAO instrumentalisée par l'Occident, qui est devenue une menace à la survie des États et des Peuples du Sahel, car inféodée aux politiques occidentales visant la destruction des États, des Sociétés et des Populations du Sahel, au nom d'une « démocratie de la soumission, de l'exploitation et de la compromission des Pays et des Peuples africains ».
- **Le Quatrième** consiste dans la création d'une Force unifiée de l'AES et d'une stratégie de communalisation des capacités et des renseignements, aux fins de faire face à l'adversité. L'on peut également noter la création d'Écoles de

Guerre au sein des pays de l'AES, avec des Cadres Supérieurs Spécialisés Encadrés et formés.

- **Le Cinquième** concerne l'élaboration d'une stratégie de concertation et de riposte en matière de politique internationale et de diplomatie ainsi qu'on a pu le noter à la 80eme session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- **Le Sixième** porte sur la création d'une institution financière commune en vue de financer des investissements structurants en matière de développement et l'engagement à créer une monnaie de l'Alliance des États du Sahel.
- **Le Septième** réside dans la mise en œuvre dans le domaine de la sécurité et de la justice, d'une initiative visant à créer une Juridiction Confédérale pour connaître des crimes exercés contre les personnes et contre les États de la Confédération.

Le retrait sans délai de la Confédération AES du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, instrumentalisée par les puissances occidentales pour protéger et garantir l'impunité aux supplétifs des

forces occidentales en Afrique est à retenir à cet effet.

- **Le Huitième** porte sur le domaine stratégique de l'information et de la communication, par l'ouverture d'un vaste chantier visant à contrôler, partager et défaire les tentatives d'instrumentalisation et de manipulation des opinions, orchestrées ça et là pour ralentir la marche des États du Sahel.
À ce titre, la création d'une télévision et d'une radio de l'AES est à saluer.
- **Le Neuvième** concerne le renforcement d'une coopération stratégique au plan sécuritaire et de développement avec des alliés stratégiques, membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui ont par le passé, soutenu le combat anti colonial d'émancipation de nombre de pays africains dans leur quête d'indépendance et de souveraineté face à l'Occident dominateur et conquérant.
- **Le Dixième** porte sur un début de nationalisation de certains secteurs stratégiques pour le développement, ainsi que les velléités de contrôle

par les États AES de certains secteurs stratégiques, en particulier le pétrole, l'or, l'uranium, le lithium etc.

- **Le Onzième** point concerne la mise en œuvre d'une stratégie visant à booster la production agricole par la réhabilitation de certaines institutions dédiées.
- **Le Douzième** concerne la réduction des coûts dans le domaine scolaire notamment l'accès aux établissements privés et l'incitation et le développement des filières scientifiques par la réhabilitation et la création d'écoles d'excellence.
- **Le Treizième** porte sur la réduction des prix des actes médicaux relatifs tant aux consultations qu'aux examens dans le domaine de la santé publique, ainsi que des initiatives dans le domaine du contrôle de la qualité de certains produits de consommation courante dont le pain.
- **Le Quatorzième** concerne la réduction du prix du ciment, des hydrocarbures et de certaines céréales de base consommées par les populations, ainsi qu'un certain effort dans le domaine du contrôle des prix.

- **Le Quinzième** porte sur la construction d'une nouvelle mentalité dans les populations du Sahel, celle du contrôle citoyen de certains travers relevés dans la gestion financière d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi et surtout, la mentalité de ne compter que sur ses propres forces. La liste est plus longue, mais aussi longue est également celle des défis auxquels la Confédération doit faire face et dans le cas du Niger, il faudra sans doute mettre l'accent sur le défi de l'unité et de la solidarité nationale.

Concernant l'Unité et la Solidarité Nationale, Confédérale et Internationale.

La recherche d'une cohésion interne d'une part et d'une cohérence avec les autres pays de l'AES que sont le Mali et le Burkina-Faso d'autre part, invite à l'Harmonisation du Statut Juridique des Langues au sein de l'AES elle-même. Si l'objectif ultime vise à sortir de la philosophie des États-Nations étriqués et fermés, représentatifs de la balkanisation imposée à l'Afrique par le colonisateur, pour aller vers la construction d'une Nation africaine, alors l'option philosophique et morale

d'une politique procédant par inclusion, consolidation, association, participation, nous paraît davantage indiquée que celle de l'exclusion, imposition et discrimination. Une telle démarche, conforte la proposition d'élever au statut de langues nationales et officielles les onze langues du Niger ainsi que le Mali l'a consacré pour ses 13 langues nationales.

Si en outre, le souci demeure comme dans toute nation constituée de communautés linguistiques spécifiées, de trouver un dénominateur commun de partage et de communication, le choix d'une ou deux langues majoritairement parlées dans chaque pays de la Confédération AES au titre de langues de travail permettrait de concilier à la fois les objectifs de court, moyen et long terme, pour une Confédération dont la mission vise à briser non pas les seules frontières physiques de la balkanisation (géographiques, économiques, politiques) mais également et surtout, celles qui sont les plus tenaces, les frontières relevant de la subjectivité, c'est-à-dire les frontières mentales, intellectuelles, sociales et culturelles.

Ainsi donc, concernant le défi de l'Unité et de la Solidarité au Niger, au sein de l'Alliance des États du Sahel et au-delà, sur lequel une bonne partie de l'ouvrage a porté, nous l'envisageons dans une perspective historique plus globale que nous avons soulignée au titre 7 de la stratégie théorique de la Refondation, par la nécessité d'inventer une « approche hardie et novatrice dans le domaine de la solidarité internationale ». Cette approche, que nous avons désignée sous le concept « d'inter-humanisme » repose sur le constat que la planète terre est aujourd'hui devenue « un village planétaire » sous l'effet conjugué de l'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces derniers impactent les rapports entre « l'homme et la machine » et influent sur la conscience de l'humain, son mental et son moral, en définissant invariablement de nouvelles « substructures » mentales et comportementales, dont il nous a paru urgent d'en analyser et de « prospectiver » les contours, afin de proposer « une nouvelle utopie » que nous avons

dénommée « l'inter humanisme ». Nouvelle, non pas dans son fondement, car à la base, l'humanisme procède d'une substructure commune universelle.

En effet, des écrits de Protagoras aux auteurs de la Renaissance : Pétrarque, Ficin, Pic de la Mirandole, Erasme etc., l'on retrouve cette constante commune d'un Humanisme qui soutient et proclame que « l'homme est la mesure de toute chose » et qui place en conséquence l'homme, au centre de toute préoccupation.

C'est cette dimension que l'on retrouve dans les saintes écritures (Bible, Evangiles, Le Coran etc.) qui ne distinguent de différence entre les hommes que leurs capacités respectives à Faire le Bien, à aimer leur semblable, dimensions toutes aussi centrales, dans les différentes déclarations relatives aux droits de la personne humaine, consacrant une utopie humaniste universaliste sans cesse réaffirmée et proclamée. L'inter humanisme n'est donc que la problématique de l'humanisme que nous avons revue et analysée à l'ère de l'Internet, pour faire de cet outil exceptionnel de communication et de partage des savoirs, non pas une

arme de destruction massive des Humains et des Humanités, mais un « pont de communication et de protection nécessaire et vital » entre les communautés humaines au service des véritables préoccupations humaines.

Nous croyons en effet, ainsi que nous l'avons indiqué que « le fondement d'une approche hardie et novatrice dans le domaine de la solidarité internationale » repose sur une « utopie inter humaniste » fondée sur le socle du Cœur, du Droit et de la Raison, et dont nous avions tenté de définir les fondements épistémologiques et philosophiques dans l'ouvrage : « Quel humanisme à l'heure de l'Internet en Afrique ? Editions l'Harmattan 2007).

Rappelons en quelques lignes principales, que l'inter humanisme ajoute à l'humanisme traditionnel reposant sur les valeurs du **Cœur**, celles supplémentaires et complémentaires du **Droit et de la Raison**, pour en faire un humanisme de combat par l'intelligence et non par la force brutale et que nous évoquons dans les termes suivants. « **Sans Utopie en**

effet, le modèle économique et social international, reposant sur la loi du profit et de l'égoïsme, générateur d'injustice et de violence, de guerre silencieuse permanente et de guerres civiles bruyantes et récurrentes, n'est guère supportable. C'est l'Utopie, porteuse d'un vif espoir pour un monde plus juste, plus solidaire et plus fraternel qui est la source féconde des transformations positives, qui vaille que vaille, endiguent les velléités dominatrices et destructrices de l'idéologie du profit, ainsi que de l'instinct carnivore de la machine. En chacun de nous, vit ou sommeille en effet, « l'Homo universalis » c'est-à-dire l'homme universel, l'homme de tous les continents », de toutes les couleurs, de toutes les religions, de toutes les conditions, de tous les âges. Cet homme là est le produit de « l'Etre Social » que nous sommes ; il a été façonné par la famille, la ville et le village, les classes scolaires et les classes d'âges, les rites et les traditions ; mais avant tout, il a été accouché par l'amour, entretenu par l'amour, gratuitement distillé à travers les sourires et les

caresses de la mère, les attentions et la prévenance du cercle social, parental et familial. Face à la force de l'amour et à la puissance de la bonté humaine, la machine est désarmée ; elle n'à guère véritablement prise car, parlant le cyber langage de programmes numérisés, elle ignore tout du méta langage de l'amour et de la bonté. Si « l'Homo universalis » sait éllever, au rang de civilisation universelle, ces valeurs essentielles, qui ne sont ni quantifiables, ni programmables, ni accessibles à la machine elle même, elles constitueront alors une carapace inexpugnable, face aux coups de boutoirs renouvelés de la machine.

Pour affronter et vaincre la machine, l'Humanité doit inscrire en chaque « Homo-planétarien », les valeurs fécondantes d'amour et de bonté qui le préserveront de l'emprise de la machine ; cette tache sera permanente ; elle sera celle de l'éducation familiale, scolaire et sociale.

L'éducation à l'amour du prochain et à la solidarité doit être une priorité à inscrire au registre des actions du

Système des Nations Unies en termes de Programme Educatif et Civique International. L'amour et donc les valeurs du cœur sont nécessaires et utiles pour faire front à la machine ; il est un déterminant fondamental de la victoire contre la machine, si et seulement si, il sait reposer sur la Raison et le Droit.

Le Droit avions nous souligné est l'expression d'un rapport de forces ; le droit du plus fort, du plus armé, de celui qui possède paradoxalement, la plus grande capacité de destruction de l'homme lui-même.

Aujourd'hui cependant, l'évolution de la conscience de « l'Homo planétarien », a produit un Droit Universel, qui ne s'impose plus par la force brutale, mais par la Raison, c'est-à-dire, la conscience d'une Communauté Universelle, ayant les mêmes Droits et les mêmes Devoirs, soumise de plus en plus aux mêmes normes (écologie, santé, éducation, pandémies à l'échelle planétaire etc.).

Bien évidemment des disparités énormes existent ; bien évidemment le niveau du développement de la conscience planétaire n'est pas le même d'un coin de la

Terre à un autre. Toutefois, de plus en plus, la Communauté Humaine se rend compte de sa Communauté de Destin et tente vaille que vaille, de mettre en œuvre à la fois un Ordre Juridique International, ainsi que des Institutions Juridiques et Judiciaires Internationales pour réprimer les contrevenants à la Culture Universelle.

Si la source principale du Droit reste encore et toujours la force, celle-ci est donc en train de changer progressivement de nature, pour substituer à la force souveraine du Prince, puis de la machine, la puissance souveraine du peuple, exprimée à travers un choix libre, volontaire et conscient de ses dirigeants et la possibilité de sanctionner les politiques et programmes mis en œuvre par ces derniers.

Il y a ici et de plus en plus, l'avènement d'un Droit Universel qui tire sa légitimité de l'expression du choix des peuples, qui génère un humanisme universel : qui s'élabore en plaçant au centre de ses préoccupations, l'homme, relevant à la fois de la nation, mais conscient également de son appartenance à un continent et au

monde dans son entité ; ainsi, toutes les Constitutions élaborées et adoptées en cette fin de siècle visent en leur préambule, les Instruments Juridiques Internationaux relatifs aux droits de la personne humaine ; le principe de souveraineté et de non ingérence dans les affaires des États, principe hier, sacro saint et intangible , change aujourd'hui et de plus en plus au profit de l'intérêt de la Collectivité Humaine conçue comme une Unité.

Cette évolution conjuguée du Droit dans la Conscience Planétaire, fixant un Droit Universel et des Institutions Judicaires à Compétence Universelle, constitue une évolution majeure, que l'inter humanisme définit comme capitale.

C'est en effet l'utilisation du Droit, qui permettra au Cœur de réaliser la justice entre humains, justice et équité nécessaires à rendre réalité, un humanisme qualifié d'utopie.

C'est en effet par le Droit Universel et non par les seuls effets du Cœur, que les opprimés de la terre auront gain de cause.

L'annulation de la dette des pays pauvres ne sera plus une utopie, le jour où « l'Homo planétarien », usera non seulement des sources du cœur (amour du prochain, bonté et solidarité humaine) mais aussi et surtout de celles du Droit International pour vaincre la machine.

L'argumentaire existe à profusion, de l'esclavage à la colonisation, de la colonisation à la néo colonisation, (autant d'actes punis et réprimés par le Droit International) pour exiger les Réparations nécessaires, qui se chiffreront en milliers de milliards de dollars, au-delà de la dette elle-même.

La Raison constitue un facteur tout aussi essentiel de l'évolution de l'humanisme à l'inter humanisme. La contribution de la Raison à l'avènement d'un monde plus solidaire, est aussi déterminante que celle du Droit et du Cœur.

En effet, la machine ne s'exprime qu'au travers des intérêts qui la font mouvoir ; mais la machine elle-même est conçue au départ, entretenue et utilisée par des hommes ; qui sont ils ?

Ce sont les dirigeants et les prétendants à cette fonction ; or ces dirigeants ne doivent leur place qu'à l'expression du suffrage des peuples ; l'Opinion est donc une déterminante essentielle du pouvoir ; elle substitue à la force brutale, la loi de la majorité, exprimée par le peuple souverain.

Sans doute, le jour où dans un seul élan, les populations du Nord ou du Sud ; menaceront de ne plus voter pour des dirigeants qui maintiendraient la dette des pays pauvres, celle-ci disparaîtra très vite.

Dès lors que la problématique de la dette des pays pauvres, deviendra un sujet de portée électorale dans les pays développés, dès lors qu'elle constituera un enjeu susceptible de sanctionner ou de trancher le débat électoral, la dette des pays pauvres disparaîtra de la surface de la terre car, elle sera annulée par la force de la Raison électorale.

Il en est de même du terrorisme sponsorisé par des dirigeants des pays occidentaux en Afrique et dans le monde. La Raison, fondée ici sur la force de l'Opinion des citoyens planétaires dans leur quête d'un monde

humaniste, constitue le troisième pilier de l'inter humanisme, qui affirme qu'il n'est guère utopie de rêver en effet d'un monde plus humain.

Au total, le Cœur, le Droit et la Raison, éléments essentiels et inséparables de l'Inter humanisme, constituent le ferment d'une Culture Universelle résolument Humaniste, Optimiste et Réaliste ».

Ainsi, dans le cas de la guerre imposée au Sahel, pour des pans entiers des populations, les États d'Occident apparaissent comme les générateurs des terroristes en série et sans doute, faut-il lancer un appel à tous les Hommes et à tous les humanistes d'Occident et du monde pour mobiliser les Communautés africaines et occidentales, informer les européens en particulier de ce que trame l'Occident dominateur et conquérant en Afrique et au Sahel, en leur nom, contre les Peuples du Sahel, où l'on dénombre à ce jour plus de soixante quinze mille victimes du terrorisme télécommandé.

Il y a là en vérité, Un génocide des Populations du Sahel, perpétré au Sahel par l'Occident Conquérant.

En définitive, quelles perspectives pour l'AES dans ses relations avec le monde extérieur ?

Celles-ci devraient reposer de notre point de vue sur trois aspects principaux : **le strict Respect du Droit international, l'Obligation de rendre compte pour les puissances déstabilisatrices du Sahel et l'élaboration d'un Pacte Humaniste** comprenant les trois aspects sus cités. Dès lors, nous paraît-il urgent de définir les contours d'un « **Pacte Humaniste Euro Africain** » que nous évoquions au début du présent ouvrage et qui s'articulera autour des sept objectifs suivants.

1) La mobilisation des Peuples d'Europe, d'Asie et du monde à l'image du mouvement Humaniste, Historique, « Black lives matter » (la vie des Noirs compte), pour faire cesser de couler comme rivières ininterrompues, le sang des africains.

Il est temps que les peuples d'Afrique et du monde se donnent la main véritablement par une dénonciation claire et non équivoque, ainsi qu'une mobilisation internationale contre les crimes que certains États d'Occident commettent impunément et

depuis des siècles en Afrique. Si ces crimes sont connus par les Peuples du monde et stigmatisés comme tels, la force de la Raison, du Cœur et du Droit, en viendra assurément à bout.

2) Exiger des Autorités Occidentales le départ des forces militaires occidentales, renvoyées du Mali, du Burkina Faso et du Niger et pré positionnées, autour du Niger, du Mali et du Burkina Faso.

3) Exiger la fin de toute sponsorisation par l'Occident des rebellions armées à caractère identitaire et du terrorisme criminel au Sahel et ailleurs, car aujourd'hui l'Afrique est bien consciente d'où viennent les déstabilisations des États et les objectifs déshumanisés de leurs promoteurs.

Les États du Sahel devraient mettre en place de leur propre initiative, une structure dédiée à créer les conditions de la Paix, de la Justice et de la Conciliation avec les objectifs suivants : Inciter ceux qui ont pris les armes à les déposer en mobilisant les leaders d'opinions et les personnes ressources compétentes ; créer des structures d'accueil pour tous ceux qui

auront accepté de déposer les armes. Mettre en place, sous l'autorité des trois Pays de l'AES, un Programme de Justice, de Démobilisation, de Réinsertion et de Réhabilitation, en vue de créer les conditions d'une paix durable au Sahel. Il convient en effet de préparer les conditions effectives de la Paix et du Développement, en même temps que l'on conduit la Guerre imposée au Sahel.

- 4) Exiger le retrait des troupes occidentales stationnées sur le territoire africain, en particulier celles déployées dans les pays du Golfe de Guinée en vue de déstabiliser ces derniers.**
- 5) Exiger le respect de la Souveraineté des États africains en général et ceux de l'AES en particulier dans l'expression et l'affirmation de leur volonté et de leurs droits inaliénables et imprescriptibles, de définir eux mêmes, par eux mêmes et pour eux-mêmes, leurs programmes de défense et de sécurité, ainsi que leurs politiques de développement économiques, monétaires industrielles et socio culturelles.**

6) Définir les contours d'une « nouvelle relation euro africaine », fondée sur une nouvelle philosophie de coopération politique, économique et socioculturelle, respectueuse des Droits et des Egards de la Personne Humaine, Africaine en particulier, ainsi que des intérêts bien compris de chacune des parties, dans leurs Humanités, leur Intégrité et leur Dignité respectives, car en vérité, c'est d'avantage l'Europe qui a besoin de l'Afrique et non l'inverse.

7) Pour parvenir à ce « Pacte inter humaniste », l'Afrique et l'Europe, devraient pouvoir se dire les vérités, toutes les vérités d'égal à égal et surtout pour les dirigeants d'Occident, se soumettre au devoir de rendre compte, se démarquer définitivement des reflexes racistes et suprémacistes, qui « intiment » à certains d'entre eux, de croire encore pouvoir réincarner Napoléon Bonaparte en ce vingt unième siècle.

Il est mort Napoléon Bonaparte et de sa belle mort et la Jeunesse africaine d'aujourd'hui, celle du Sahel en

particulier, consciente et éveillée, veille à ce qu'il ne s'y réincarne pas. Il sera alors possible de définir ensemble, les termes d'un Pacte, reposant sur les principes édictés. Dans le cas contraire, parce que nombre de responsables d'Occident, voudraient encore et toujours, manger tout, tous seuls, que certains de ces responsables, portés par l'arrogance et la condescendance d'une idéologie éculée et surannée, voudraient encore tenir l'Afrique et les africains sous la férule des chaînes de l'esclavage, du racisme et du déni des droits humains, alors sans doute, cette Europe là, déjà privée depuis deux années de l'Uranium du Niger, de l'Or du Burkina-Faso, du Mali et du Niger, du Lithium du Mali et bientôt de toutes les richesses incommensurables de la zone bénie du Liptako-Gourma, ne devra plus s'en prendre qu'à elle-même.

Ne s'en prendre qu'à elle seule, selon l'adage universel qui postule invariablement que « la nature a horreur du vide », surtout dans un monde nouveau, où le multilatéralisme est désormais de rigueur, où l'avènement des BRICS offre de nouvelles opportunités au continent africain en général, à la Confédération AES en particulier.

A cet effet, il nous faut rappeler que dans un ouvrage précédent, intitulé « France-Afrique : la Fin d'un Empire », publié en ligne en Octobre 2023, puis aux éditions Générис en 2024, nous mettions l'Occident en garde sur l'inanité et la fatuité de sa Stratégie du Chaos et de la Déstabilisation au Sahel dans les termes suivants :

« Lorsque dans un duel à armes à feu, ou dans un jeu avec des ballons on met balle à terre, cela signifie que l'on décide d'arrêter le duel, de mettre fin au combat. Faire amende honorable signifie reconnaître ses erreurs, ses fautes, ses torts. Au total cela signifie arrêter le duel et reconnaître ses erreurs pour aller de l'avant, même si cela paraît incompatible avec le réflexe paternaliste et suprématiste qui semble affecter certains milieux occidentaux.

A cet égard, tenter de retirer l'armée française du Niger pour l'installer au Bénin, signifie indubitablement la fin du régime Talon, tout comme le redéploiement des bases occidentales du Mali au Niger, a signé la fin du régime Bazoum avec le coup d'état du 26 juillet 2023.

Vouloir l'imposer au Tchad signifierait incontestablement la fin du régime de Mahamat Idriss où leur présence actuelle est déjà considérée par la jeunesse et la population tchadienne, comme avoir franchi le seuil du tolérable et de l'acceptable.

Prendre le risque d'une redirection vers le Sénégal précipitera la fin du régime Macky qui est déjà sur la « corde raide » quant au ressentiment anti français de plus en plus exacerbé. Même la Côte d'Ivoire vacillera, car l'Afrique et les africains ne veulent plus d'une seconde recolonisation et luttent sur le continent, pour le départ définitif des troupes étrangères qui y sont implantées.

Mettre balle à terre et faire amende honorable, concernant le Sahel consistera de mon point de vue à:

- ***Mettre un terme définitif au terrorisme de criminalité et d'importation***: cela est possible dans le cadre d'une approche intelligente et raisonnable des acteurs belligérants, visant à installer, à préserver et à consolider la paix d'une part et offrir d'autre part des garanties de vie, de survie et d'avenir aux égarés criminalisés. A cet

égard, ceux qui ont créé le problème, pourraient valablement et très rapidement aider à la solution du problème, plutôt que de s'entêter maladroitement et obstinément à faire l'inverse, comme ils le font dans tout le Sahel, comme ils le font présentement à Kidal, à Gao et dans les emprises que la Minusma devrait libérer, croyant une fois encore user de la stratégie de la ruse et de la duplicité. Ici, dorénavant, le voile est déchiré, le masque est brisé et les africains déclarent partout en Afrique savoir Qui Est Qui et Qui Fait Quoi.

- **Mettre un terme définitif aux velléités de déstabilisation et de désintégration des territoires africains**, stratégies inéluctablement vouées à l'échec dans le contexte historique d'une multi latéralité inexorable, en forme de « rouleau compresseur » et qui n'auront pour seule conséquence pertinente, que la consécration et la généralisation du sentiment anti français sur le sol africain, pour des générations et des générations à venir de jeunes africains. En vérité, ce sentiment a

déjà atteint « un seuil critique » et ne fera que s'étendre, sauf à vouloir une fois encore et comme toujours par « réflexe suprématiste », se voiler la face par la convocation d'un mécanisme de consonance cognitive, alimenté et entretenu par la politique dite « de l'autruche », espérant ici et là, allumer la brèche et la mèche de conflits interethniques comme au Burundi et au Rwanda en 1994. En vain, car les africains ont désormais « les yeux ouverts » et grâce aux réseaux sociaux, savent Qui A Fait Quoi et Qui Voudrait Faire Quoi et s'En Prémunir.

- ***Tourner définitivement le dos à la monnaie coloniale et libérer les devises africaines*** comme le demandait hier M. Jacques Chirac, comme le réclame aujourd'hui la Présidente du Conseil Italien ; une requête légitime des Peuples Africains dans leur Ensemble, de l'Occident Humaniste et de l'essentiel des Responsables des Pays Membres de l'Euro, conscients qu'une telle exploitation honteuse et éhontée doit définitivement cesser en ce 21^{ème}

siècle, car contraire à toutes les Valeurs de Civilisation que l'Europe et la France voudraient promouvoir, défendre et renforcer à travers le monde. Assurément, le Franc CFA constitue le dernier vestige esclavagiste trempé de sang, de douleur et de larmes. En effet, après la « Traite des Nègres qui a duré près de quatre siècles », après « l'Economie de Traite qui dure encore », le Franc CFA est et demeure depuis plus de Huit décennies, l'incarnation vivante et révoltante d'une « Traite Monétaire Négrière » inconcevable et il est temps, grand temps d'y mettre un terme définitivement, pour Rendre Justice à l'Afrique et aux Africains.

- *Intégrer d'un point de vue Mental et Psychologique que l'heure est venue pour la France de Sonner la « Fin de l'Empire en Afrique », aussi douloureuse une telle perspective puisse-t-elle se révéler, accepter à son corps défendant de faire le deuil d'une Afrique de la Soumission, de la Domination et de l'Exploitation. Il s'agit là d'une Exigence de l'Histoire, rendue*

possible et Nécessaire par l’Avènement à grandes enjambées du Sud Global sur le sol africain, du multilatéralisme et des réseaux sociaux interconnectés et mondialisés. Aucun Chef d’État africain, quelle que soit sa soumission à l’Occident ne pourra plus longtemps encore endiguer cette marche inexorable de la transformation des consciences des peuples africains que suscite l’Internet, ainsi que du mouvement naturel de l’histoire mondiale en ce début du 21^{ème} siècle.

- ***Engager avec le Continent Africain un nouveau départ, une nouvelle dynamique, d’égal à égal, avec la pleine conscience que les principes de réciprocité et de réversibilité », restent et doivent demeurer le réflexe salvateur pour la France et l’Occident dans leurs rapports présents et à venir avec l’Afrique ».***

En ce mois de Novembre 2025, soit deux années après la publication de ces lignes, l’Occident, dans un élan suprémaciste si incrusté, comme il fallait s’y attendre, a refusé de « mettre balle à terre » pour « accommoder »

avec l’Afrique et les Africains, multipliant Déstabilisations et Agressions. Du coup, le Tchad, le Sénégal, se démarquent à leur rythme de l’Emprise de l’Empire et sans aucun doute, le Bénin et la Côte d’Ivoire, le Nigéria, etc., en liste d’attente suivront nécessairement, inéluctablement, chacun à son tempo, dans une Logique Historique Irréversible et Implacable, par la Grâce d’Allah SWT, portée par les Attentes des Peuples Africains eux-mêmes, renforçant le Cours de l’Histoire, tout en Renforçant la Voie déjà tracée par le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la République Centrafricaine. Car en effet, ainsi que le rappelle si opportunément un Dirigeant d’Occident : Le temps est venu !

Oui, le temps pour l’Afrique et les Africains est Venu !

- Oui, le temps est venu, en ces heures où se déroule encore à Gaza le Génocide de près de Quatre vingt mille âmes, de se souvenir du Génocide du Rwanda avec ses Huit Cent Mille Victimes Sacrifiées, soit dix fois plus qu’à Gaza la meurtrie.
- Le temps est venu de Rappeler les Crimes encore Impunis de l’Esclavage et de la Déportation de plus

de Cent Millions de Noirs Africains par l'Occident et
dont la mémoire Exige Réparation !

- Le temps est venu de Rappeler le Génocide du Biafra avec plus de Deux Millions de Morts.
- Le temps est venu de Condamner et de Punir les auteurs du Génocide Congolais avec plus de Six Millions de Morts et Six millions de Déplacés !
- Oui, le temps est venu !
- Le temps est venu de Stigmatiser et de Dénoncer le Génocide en Cours au Sahel, avec plus de Quatre Vingt Mille Morts à ce jour, Génocide instrumentalisé par les Puissances qui dénoncent aujourd'hui le Génocide Palestinien, pour Perpétrer un Autre Génocide au Sahel, comme si la Vie et la Mort d'un Noir Africain, n'ont ni la Valeur d'une Vie d'Homme, ni le Poids d'une Mort d'Un être Humain.
- Oui, le temps est venu de Proclamer l'Humanité égale des Noirs, à celle de Tous les Humains vivant sur la Terre des Hommes !
- Le temps est venu de Clamer, de Proclamer et de Consacrer que les Noirs ne sont pas des Humains

Entièrement À Part, mais des Humains À Part
Entière sur la Planète de Tous les Humains!

- Oui, le temps est venu !
- Le temps est venu de Clamer et de Proclamer que la Terre d'Afrique Appartient aux Africains et à Nulle Autre Entité au Monde !
- Oui, le temps est venu de Clamer et de Proclamer que l'Or du Sahel Appartient aux Sahéliens et Rien Qu'aux Sahéliens !
- Le temps est venu de Clamer et de Proclamer que le Pétrole du Sahel Appartient aux Sahéliens et Rien Qu'aux Sahéliens !
- Le temps est venu de Clamer et de Proclamer que l'Uranium du Sahel Appartient aux Sahéliens et Rien Qu'aux Sahéliens.
- Le temps est venu de Clamer et de Proclamer que le Gaz du Sahel Appartient aux Sahéliens et Rien Qu'aux Sahéliens !
- Le temps est venu de Clamer et de Proclamer que le Lithium du Sahel Appartient aux Sahéliens et Rien Qu'aux Sahéliens !

- Le temps est venu de Clamer et de Proclamer que l'Eau du Sahel Appartient aux Sahéliens et Rien Qu'aux Sahéliens !
- Le temps est venu de Clamer et de Proclamer que les Métaux Stratégiques et les Terres Rares du Sahel Appartiennent aux Sahéliens et Rien Qu'aux Sahéliens !
- Oui, le temps est venu pour que Cesse la Guerre Sponsorisée et Téléguidée par l'Occident au Sahel, et pour que Cesse l'Impunité au Sahel et dans le Monde.
- Oui, le temps est venu pour que Cessent les Crimes et le Terrorisme Instrumentalisés et Impunis de l'Occident au Sahel.
- Oui, le temps est venu !
- Le temps est venu, pour que Cessent l'Arrogance et la Condescendance à l'égard de l'Afrique !
- Oui le temps est venu de Comprendre et de se Rendre à cette évidence, que ni la Duperie, ni la Duplicité, ni la Supercherie, ne Peuvent Aujourd'hui ni Demain Prospérer sur la Terre du Sahel.

- Oui, le temps est venu !
- Le temps est venu pour que Cesse au Sahel, la « Stratégie du Pompier-Pyromane » à laquelle certaines Puissances Occidentales se sont Abonnées en toute impunité au Sahel.
- Le temps est venu de Proclamer que les enfants du Sahel et d'Afrique ont le Droit de Vivre en Paix, en Liberté et en Dignité sur la Terre de leurs Ancêtres.
- Le temps est venu de Clamer que les Enfants du Sahel ont Droit à un Avenir Digne et Serein !
- Oui, le temps est venu !
- Le temps est venu de Récuser la guerre Sponsorisée au Sahel par les Puissances d'Occident, une guerre qui veut priver la Jeunesse Africaine des Sources d'Espoir et d'Espérance.
- Oui, le temps est venu de Proclamer que la Jeunesse d'Afrique a Droit à un Avenir Radieux !
- Oui, le temps est venu !
- Oui, le temps est venu de Proclamer que les Femmes du Sahel ont les Mêmes Droits que Toutes les Femmes du Monde et ne Devraient plus vivre

dans des villages de Veuves et d'Orphelins, du fait des Guerres Sponsorisées sur le Contient Africain par l'Occident Dominateur et conquérant.

- Oui, le temps est venu !
- Le Temps est venu d'Exiger le Respect des Droits des Femmes et des Populations du Sahel et d'Afrique, Droit à la Vie, Droit à la Paix, Droit à la Sécurité, Droit à la Prospérité.
- Oui, le temps est venu !
- Oui, le temps est venu, pour qu'en Hommage Aux « Tirailleurs de Thiaroye », les « dirigeants-tirailleurs africains», Cessent de Tirer sur Leurs Frères d'Afrique, car aux yeux de leurs Maitres d'Occident, Tout tirailleur, qu'il soit de Thiaroye ou d'Ailleurs, Reste et Demeure pour l'Eternité, un Tire-Ailleurs !!!
- **Oui, le temps est venu pour l'Afrique et Pour les Africains, de Prendre Enfin Définitivement leur Destin en Main, Pour l'Avènement d'une Afrique de Justice, de Paix, de Prospérité, de Liberté et de Solidarité Africaine et Internationale.**
- **Assurément Oui, le Temps est Enfin Venu !**

PLAN GENERAL DE L'OUVRAGE

TOME I

A : Définition des concepts.

B : Problématique générale : De la Raison de la Force à la Force de la Raison.

C : Théorie de la Refondation et Questionnements.

1. LIVRE PREMIER : le contexte historique et les enjeux de la guerre au Sahel.

1.1. Contexte historique.

1.1.1. Des Pays des Grands Lacs, aux Pays du Golfe de Guinée en passant par la Libye et le Sahel

1.1.2. Du Syndrome Congolais au Syndrome Sahélien.

1.1.3. La Stratégie « d'Une Pierre Sept Coups » de l'Occident au Sahel et en Afrique, ou Stratégie de l'Audace

1.1.4. La Confédération AES, face à la Stratégie du « Sept en un » de l'Occident au Sahel : Action –Réaction

1.1.5. Les Pays du Golfe de Guinée en ligne de mire :

Du téléchargement en cours de la violence téléguidée dans le Golfe de Guinée

1.2. Le coup d'État au Niger, un accouchement au forceps marquant la naissance de l'AES

1.3. Du Coup d'État au Niger au Coup de Colère de l'Occident

1.4. De la colère de l'Occident à l'agression instrumentalisée contre les Peuples du Sahel.

1.5. La Colère légitime des Peuples du Niger et du Sahel et Du Droit Légitime de Résistance à l'oppression

**1.6. L'AES face au défi de la Pérennité dans la durée.
Les erreurs et les fautes de la Stratégie Occidentale de l'Audace au Sahel.**

1.7. Conclusion. A.E.S. De l'Histoire de la Raison à la Raison de l'Histoire

Plan général de l'ouvrage.

TOME II

- A) Définition des concepts
- B) Introduction générale : AES, De la Raison de la Force à la Force de la Raison
- C) Problématique théorique de la Refondation et questionnements

4. LIVRE DEUXIÈME : des défis urgents de la Refondation en cours au Sahel

- 2.1. Le défi de l'unité et de la solidarité AES
 - 2.1.1. Problématique de l'Unité et de la Solidarité.
 - 2.1.2. Harmoniser les Politiques de langue au sein de la Confédération AES : le défi lié à la modification de l'article 12 de la Charte de Refondation : langues parlées et langues Nationales du Niger.
 - 2.1.3. Enoncé de l'hypothèse de travail
 - 2.1.4. Problèmes et questionnements nés des Modifications de l'article 12 de la Charte
 - 2.1.5. Aspects Historiques et philosophiques
 - 2.1.6. Aspects idéologiques
 - 2.1.7. Questionnements juridiques
 - 2.1.8. Aspects psycho sociolinguistiques

2.1.9. Les conséquences de la modification de l'article

12 de la Charte dans le domaine éducatif

2.1.10. Aspects socioculturels

2.2. Conclusions et recommandations

2.3. Problématique liée à l'insécurité

2.4. Problématique Démocratie - Impunité

5. LIVRE TROISIÈME : La Refondation au Sahel : Quelles perspectives pour l'AES et l'Afrique

5.1. De la Théorie de la Refondation projetée

En 2007 à la Mise en œuvre d'un Projet

Politique de Refondation au Sahel

3.1.1. Décoloniser les mentalités

3.1.2. Sortir du Ghetto intellectuel

3.1.3. Sortir de la balkanisation politique

3.1.4. Sortir de la balkanisation géographique

3.1.5. Sortir de la balkanisation économique

3.1.6. Susciter une mentalité de développement

Et de Production de richesses

3.2. Conclusions du chapitre

CONCLUSIONS GENERALES

Plan général de l'ouvrage

LIVRES DE L'AUTEUR

DOMAINES de la GOUVERNANCE, de l'ÉDUCATION et du DÉVELOPPEMENT HUMAIN :

1) Analyse et mesure de la gouvernance :

- Comment analyser la gouvernance ? L'Harmattan.
ISBN : 978-2-296-03634-5, (2007). 98 pages
- Les indicateurs du développement humain pour une bonne gouvernance, L'Harmattan. ISBN : 978-2-296-04127-1, (2007). 165 pages
- Gouvernance et Gouvernométrie, L'Harmattan.
ISBN : 978-2-296-04199-8, (2007). 108 pages

2) Analyse du processus de démocratisation au Niger :

- Chroniques de la démocratisation au Niger : Tome I. L'Harmattan. 215 p. ISBN : 978-2-296-03493-8, (2007).
- Chroniques de la démocratisation au Niger : Tome II, L'Harmattan. 227 p. ISBN : 978-2-296-03494-5, (2007).

- Edification d'un État de droit : l'exemple du Niger, L'Harmattan. 116 p. ISBN : 978-2-296-03631-4, (2007)
- Démocratisation et fonction parlementaire au Niger, L'Harmattan. 234 p. ISBN : 978-2-296-03551-5, (2007).
- Ethique et Gouvernance, L'Harmattan. ISBN : 978-2-296-03496-9, (2007). 95 p.
- Ethnicité, Citoyenneté, Culture de la Paix, l'exemple du Niger, L'Harmattan. ISBN : 978-2-296-03495-2, (2007). 180p.
- La gouvernance sous la Vème République au Niger, L'Harmattan. ISBN : 978-2-296-03714-4, (2007). 307
- La gouvernance sous la Vème République au Niger, Editions de la Concorde Tome II, 2005-2007. 167 p.

3) Analyse des causes du sous-développement humain en Afrique et perspectives :

- La Fracture Mondiale ; Afrique : autopsie d'une tragédie, L'Harmattan. ISBN : 978-2-296-03212-5, (2007). 187 p.

- Réinventer les Stratégies de Développement de l'Afrique, L'Harmattan. ISBN : 978-2-296-03633-8, (2007). 157 p.
- Quel humanisme à l'heure de l'Internet en Afrique ? L'Harmattan. 100 p. ISBN : 978-2-296-03628-4, (2007).
- L'Afrique doit reprendre l'initiative de son destin, L'Harmattan. 132 p. ISBN : 978-2-296-03627-7, (2007).
- Travers et Misères de la démocratisation ; Tome I : Modernité, citoyenneté et démocratisation au Niger, Editions de la Concorde. 978-99919-59-35-1, (2009). 125 p.
- L'Afrique et le Tsunami Permanent : sous-développement humain, cercle vicieux de la dette, mauvaise gouvernance, domination, racisme, etc., Editions du Flamboyant. Cotonou. ISBN : 978-99919-59-38-2, (2007). 250 p.
- L'Afrique face à son devenir : quel avenir pour la jeunesse africaine ? Editions du Flamboyant. Cotonou. ISBN : 978-99919-59-35-5, (2007). 127 p.

- France-Afrique, La Fin d'Un Empire, Editions Generis-Publishing, 2024, 153 pages ISBN 979 8 892 484 213
- France-Afrique, La Fin d'Un Empire, Editions de la Concorde, 2023, ISBN 978 1 58880 149 4

4) Analyse des processus doctrinaires et des processus cognitifs d'instrumentalisation des comportements :

- Un Africain au pays du matin calme, l'Harmattan. Paris ISBN : 978-2-296-03553-9, (2007).
- Sarkozy, la France et l'Afrique : du péril africain au syndrome blanc, Editions flamboyant. Cotonou. ISBN 978 99919 59 36 8, (2007). 170 p.

5) Livres dans le domaine de l'Education :

- Faut-il enseigner dans les langues nationales ? l'Harmattan, Paris ; 78 p. ISBN 978 2 296 03792 2, (2007).
- L'Université Abdou Moumouni, Ministère des

enseignements supérieurs et de la recherche, l'Harmattan. ISBN 978 2 296 03633 8, (2007). 250 p

- Développement intellectuel et environnement socioculturel en Afrique. l'Harmattan. ISBN 978 2 296 03793 9, (2011). 130 p
- Vulnérabilité des enfants au Niger : enfants non scolarisés et enfants déscolarisés. État des lieux et pédagogie de prise en charge l'Harmattan. ISBN : 978-2-296-56262-2, (2011). 151 p
- Intelligence des Individus et intelligence des sociétés : introduction à la mesure de la gouvernance, Collection « Point de vue », Paris, 2011, l'Harmattan. 172 p.
- Problématique de l'éducation civique et morale en Afrique : cas du Niger, Editions du Flamboyant, Collection « Culture-Education », Cotonou, 2011, ISBN : 978-99919-59-72-6, (2011). 110 p.
- Environnements socioculturels, éducation et Développement intellectuel, Editions du Flamboyant, Collection « Culture-Education », Cotonou, 2011, ISBN : 978-99919-59-71-9. 177 p.

- Guide Pédagogique à l'usage des maîtresses et maîtres d'école sur les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires, Ministère de l'Education de base et de l'Alphabétisation, INDRAP Niamey, 2005, 77 p.

6) Rapports d'évaluation de la gouvernance des États Africains

- *Livre 1 : Rapport d'évaluation de la République Algérienne démocratique et populaire.* Avec : Marie-Angélique Savané, M. Mamadou Lamine Loum, M. Robert Dossou, M. Donatien Bihute, M. Ousmane Diallo, M. Mbaya J Kankwenda, M. Yenikoye Ismael Aboubacar, M. Karim Ben Kahla, M. Léopold Donfack Sokeng, et M. Jenerali Ulimwengu : http://www.Rapport-algérie_maep.com. juillet 2007.
- *Livre 2 : Rapport d'évaluation du Bénin.* Avec Marie-Angélique Savané, de M. Mbaya J Kankwenda, M. Donatien Bihute, M. Ousmane M. Diallo, M. Yenikoye Ismael Aboubacar, M. Karim Ben Kahla, M. Léopold Donfack Sokeng, M. Racine Kane, Mme Souad Abdennabi-Abderrahim, M. Daniel Gbetnkom, M. Gaston Bushayija, M. Moise Nembot, M. Sudir Chuckun, et M. Dalmar Jama. ; janvier 2008/http://www.cngmaep.bj/documents-du_maep/

[finish/3-rapports-d-evaluation/2-rapport-d-evaluation-du-benin-dans-le-cadre-du-maep-janvier-2008/0](#)

- *Livre 3 : Rapport d'évaluation du Burkina faso.* Avec Mohamed Seghir BABES, Marie-Angélique Savané, M. Mbaya J Kankwenda, M. Donatien Bihute, M. Ousmane M. Diallo, M. Yenikoye Ismael Aboubacar, M. Karim Ben Kahla, M. Léopold Donfack Sokeng, M. Babacar Gueye, M. Guy Fortunat Ranaivomonana, Mme Houda Mejri, M. Daniel Gbetnkom, M. Moise Nembot, Mme Sylvie Kinigi, M. Kango Lare-Lantone, M. Mahmoud Ben Romdhane, M. Omar Saïp Sy, M. Dalmar Jama et Mme Atany Kagnaguine. Mai 2008

7) Normes politiques, économiques, sociales et culturelles de la démocratisation 1991 -2013.

La démocratie en tant que modèle de société, constitue un Edifice consacré par des Lois, frappées du sceau de la « légitimité populaire ». Lois qui fixent le contenu de l'État et régissent les rapports entre les Hommes, les Institutions et les Nations. Lois qui visent à encadrer chacun des comportements humains et en conséquence les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Lois qui définissent et prescrivent, qui autorisent et interdisent. Lois qui guident chaque pas de l'homme, de la naissance à la

mort. Ensemble de Lois qui déterminent dès lors, un mode de vie, un modèle de société et de civilisation, une philosophie et une idéologie de l'Existence, une Citoyenneté. Au Niger, le processus de démocratisation engagé à partir de la Conférence Nationale Souveraine a connu de nombreux soubresauts, marqués par des élections générales et des coups d'État. Chacune de ces étapes a consacré un ensemble de textes (lois et/ou ordonnances) caractéristiques du mouvement de flux et de reflux du processus de démocratisation ; quels sont ces textes ? Le dernier recueil des lois datant de 1990, il nous est apparu urgent de rassembler l'essentiel des textes à caractère législatif élaborés au cours des vingt et deux dernières années (1991-2012), dans les domaines de la gouvernance économique, financière, sociale et culturelle. Cette production vise à élaborer une base de données au service des chercheurs et enseignants chercheurs, des administrations, des travailleurs et agents des secteurs publics, parapublics et privés, des magistrats et auxiliaires de justice, des citoyens.

a) Recueil chronologique : 1991- 2012

- -Livre 1- Les actes de la Conférence Nationale Souveraine : 29 Juillet – 3 Novembre 1991, Les Editions de la Concorde, 101 p. I S B N : 978-99919-59-06-1

- -Livre 2- Les ordonnances de la transition 1992 : Tome I : Février 1992- Décembre 1992, Les Editions de la Concorde, 316 p. I S B N : 978-99919-59-07-8
- -Livre 3- Les ordonnances de la transition 1993 : Tome II : Janvier 1993 – Mars 1993, Les Editions de la Concorde, 200 p. I S B N : 978-99919-59-08-5
- -Livre 4- Les lois de la IIIème République : Juillet 1993 – Janvier 1996, Les Editions de la Concorde, 299 p. I S B N : 978-99919-59-09-2
- -Livre 5- Les ordonnances des régimes de transition : 1996 : Janvier 1996- Juillet 1996, Les Editions de la Concorde, 292p. I S B N : 978-99919-59-10-8
- -Livre 6- Les ordonnances de la Quatrième République : Août 1996 - Décembre 1997, Les Editions de la Concorde, 179 p. I S B N : 978-99919-59-11-5
- -Livre 7- Les lois de la IVème République : Janvier 1996 – Janvier 1999, Les Editions de la Concorde, 457 p. I S B N : 978-99919-59-12-2

- -Livre 8- Les ordonnances des régimes de transition : 1999 : Avril 1999 - Décembre 1999, Les Editions de la Concorde, 439 p. I S B N : 978-99919-59-13-9
- -Livre 9-Les lois de la Vème République Tome I : Janvier 2000 – Décembre 2002, Les Editions de la Concorde, 326 p. I S B N : 978-99919-59-14-6
- -Livre 10- Les lois de la Vème République Tome II : Janvier 2003 – Décembre 2004, Les Editions de la Concorde, 542 p. I S B N : 978-99919-59-15-3
- -Livre 11-Les lois de la Vème République Tome III : Janvier 2005 – Décembre 2006, Les Editions de la Concorde, 344 p. I S B N : 978-99919-59-16-0
- -Livre 12-Les lois de la Vème République Tome IV : Janvier 2007– Décembre 2008, Les Editions de la Concorde, 480 p. I S B N : 978-99919-59-17-7
- -Livre 13- Fin cinquième et Sixième République : Janvier 2009-Janvier 2010, Les Editions de la Concorde, 193p. I S B N : 978-99919-59-18-4
- Livre 14-Les ordonnances des régimes de transition : 2010; tome I ; Février 2010- Octobre 2010, Les

Editions de la Concorde, 440 p. I S B N : 978-99919-59-19-1

- -Livre 15- Les ordonnances des régimes de transition : 2010; tome II; Octobre 2010 à Mars 2011, Les Editions de la Concorde, 417 p. I S B N : 978-99919-59-19-1 (bis)
- -Livre 16 : Les Ordonnances sous habilitation : 1993 – 2009, Les Editions de la Concorde, 260 p. I S B N : 978-99919-59-20-7
- Livre Addendum 1 : Les lois de la septième République ; Décembre 2010, septembre 2012. 417 p. I S B N : 978-99919-59-34-4

b) *Recueil Thématique : 1991- 2012*

- -Livre 17 -Textes Fondamentaux et textes sur les Institutions, Les Editions de la Concorde, 822 p. I S B N : 978-99919-59-21-4
- -Livre 18 – Textes sur les Forces de Défense et de Sécurité, Les Editions de la Concorde, 416 p. I S B N : 978-99919-59-23-8
- -Livre 19 –Textes sur la Justice, les Magistrats et les Auxiliaires de justice,

Les Editions de la Concorde, 396 p. I S B N : 978-99919-59-22-

- -Livre 20- Textes portant Lois électorales, Les Editions de la Concorde, 436 p. I S B N : 978-99919-59-
- -Livre 21 Textes sur la Décentralisation et les Collectivités Territoriales, Les Editions de la Concorde, 371 p. I S B N : 978-99919-59-32-0
- -Livre 22- Textes sur l'Education, la Santé, l'Habitat, l'Urbanisme, les Transports Urbains, la Population, les Personnes Handicapées, la Culture, la Jeunesse et les Sports, Les Editions de la Concorde, 580 p. I S B N : 978-99919-59-25-2
- -Livre 23- Textes sur le Travail, les Associations, les Ordres Nationaux, la Liberté de Presse et la Communication, Les Editions de la Concorde, 342 p. I S B N : 978-99919-59-27-6
- -Livre 24- Textes sur le Développement Rural, l'Eau, l'Environnement, la Protection des Végétaux, l'Elevage, la Chasse et la Pêche, Les Editions de la Concorde, 377 p. I S B N : 978-99919-59-26-9

- -Livre 25- Textes portant Lois de finances, Lois de règlement, Les Editions de la Concorde, 788 p. I S B N : 978-99919-59-30-6
- -Livre 26- Textes sur les Investissements, le Commerce, les Banques, la Privatisation, les Télécommunications, la Poste, le Transport, l'Artisanat et le Tourisme, Les Editions de la Concorde, 844 p. I S B N : 978-99919-59-24-5
- -Livre 27- Textes sur le Recouvrement, l'Enregistrement, le Régime Fiscal et la Douane, Les Editions de la Concorde, 205 p. I S B N : 978-99919-59-29-0
- -Livre 28- Textes portant Lois minières et Code Pétrolier, Les Editions de la Concorde, 161 p. I S B N : 978-99919-59-28-3
- -Livre 29 -Textes en matière de Coopération Internationale, de réformes économiques et Financières et de Financement des Politiques de Développement, Les Editions de la Concorde, 400 p. I S B N : 978-99919-59-33-7

- -Livre 30- Répertoire Général des lois de la démocratisation ; juillet 1991- Mars 2011, Les Editions de la Concorde, 193 p. N° ISBN : 978-99919-59-34-

c) *Recueil Synthétique 1991- 2012*

- -Livre 31- Textes de la démocratisation ; Gouvernance politique et administrative ; 1991-2012, Editions de la Concorde, 1941 p. I S B N : 978-99919-59-35-1
- -Livre 32- Gouvernance économique et sociale : 1991 –2012, Editions de la Concorde, 2025 p. I S B N : 978-99919-59-35-1 (bis)

Genèse et Exégèse de la Refondation au Sahel

Contexte Historique, Enjeux Stratégiques,

Défis et Perspectives :

Cas du Niger.

Tous droits réservés

ISBN: 978-2-37235-063-1

Novembre 2025, Niamey, Niger.

Les Editions de la Concorde
